

**can-am**<sup>MC</sup>



**2009**

**Guide du  
conducteur**

Comprenant  
**Informations de sécurité,  
renseignements sur le véhicule  
et l'entretien**

**DS 70**<sup>MC</sup>

**DS 90**<sup>MC</sup>

**DS 90 X**<sup>MC</sup>

**⚠ AVERTISSEMENT**

Lisez attentivement ce guide. Il comprend d'importantes consignes de sécurité.  
Ne conduisez jamais ce véhicule si vous avez moins de 16 ans.  
Toujours laisser ce Guide du conducteur dans le véhicule.

2 1 9 0 0 0 5 6 5

 **AVERTISSEMENT**

Ce produit contient ou émet des produits chimiques reconnus par l'État de la Californie comme pouvant causer le cancer, des malformations congénitales ou présenter d'autres dangers pour la reproduction.

 **AVERTISSEMENT**

**LA CONDUITE DE VOTRE VÉHICULE EST POTENTIELLEMENT DANGEREUSE.** Si vous ne conduisez pas prudemment, une collision ou un capotage peuvent survenir à l'improviste, même pendant des manœuvres courantes comme les virages, la conduite dans une pente ou le franchissement d'obstacles. Pour votre sécurité, lisez attentivement et respectez tous les avertissements du présent guide et des étiquettes apposées sur le véhicule. **Toute négligence à cet égard pourrait entraîner des BLESSURES GRAVES, VOIRE MORTELLES.** Conserver ce guide dans le véhicule en tout temps.

 **AVERTISSEMENT**

Ne pas tenir compte des avertissements et instructions de sécurité de ce guide, de la *VIDÉO DE SÉCURITÉ* et des étiquettes apposées sur les produits peut mener à des blessures et même au décès.

Toute documentation de sécurité doit être dans le véhicule au moment de la vente. Le lecteur doit considérer tous les renseignements de la section *INFORMATIONS DE SÉCURITÉ* comme des avertissements qui, s'ils ne sont pas respectés, peuvent causer des blessures et même le décès.

Au Canada, les produits sont distribués par Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP).

Aux États-Unis, les produits sont distribués par BRP US Inc.

Les marques de commerce suivantes sont des marques de Bombardier Produits Récréatifs inc.:

Can-Am<sup>MC</sup>

DS 70<sup>MC</sup>

DS 90<sup>MC</sup>

XP-S<sup>MC</sup>

# AVANT-PROPOS

Nous désirons vous féliciter d'avoir acheté un tout nouveau véhicule tout-terrain (VTT) Can-Am<sup>MC</sup> de catégorie «Y» (modèle pour enfants). Vous profiterez de la garantie BRP et tout un réseau de concessionnaires autorisés Can-Am est disposé à fournir les pièces, le service ou les accessoires dont vous aurez besoin.

Votre concessionnaire tient à ce que vous soyez entièrement satisfait. Il a reçu la formation requise pour effectuer la préparation et la vérification initiale de votre véhicule et a fait les derniers réglages. Si vous désirez obtenir plus d'information sur l'entretien de votre véhicule, veuillez communiquer avec votre concessionnaire.

Lors de la livraison, on vous a expliqué la garantie, puis on vous a fait signer la *LISTE DE VÉRIFICATION DE PRÉLIVRAISON* pour s'assurer que la préparation de votre véhicule vous satisfaisait pleinement.

## S'instruire avant de partir

Pour votre sécurité en plus de celle des personnes à proximité, lisez les sections suivantes avant d'utiliser votre véhicule:

- *INFORMATIONS DE SÉCURITÉ*
- *RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE*

Tous les conducteurs devraient s'inscrire à un cours de sécurité donné par un instructeur reconnu. Pour plus de renseignements, communiquer avec votre concessionnaire ou les autorités locales.

Conservez le présent Guide du conducteur dans le véhicule; vous pourrez ainsi vous y référer pour obtenir des renseignements relatifs à l'entretien, au diagnostic des pannes et à la formation de tiers.

## Information concernant la sécurité

L'information particulièrement importante contenue dans ce Guide du conducteur est identifiée par les symboles et les mots suivants:

### **AVERTISSEMENT**

**Avertit d'une situation comportant des risques de blessure grave, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évite pas.**

 **ATTENTION** Avertit d'une situation comportant des risques de blessure modérée ou mineure, si on ne l'évite pas.

 **AVIS** Avertit d'un risque d'endommager gravement le véhicule ou une (ou des) pièce(s) si l'instruction n'est pas suivie.

## À propos de ce guide du conducteur

Ce guide a pour but d'aider le propriétaire ou le conducteur à se familiariser avec le véhicule, son fonctionnement et son entretien. Ils sont indispensables à la conduite sécuritaire du véhicule.

Notez que ce guide est disponible dans plusieurs langues. En cas de divergence d'informations, la version originale anglaise a préséance.

Si vous désirez consulter et/ou imprimer une copie supplémentaire de votre Guide du conducteur, il suffit d'aller sur le site [www.guidesconducteur.brp.com](http://www.guidesconducteur.brp.com).

L'information et les descriptions de composants ou de systèmes présentés dans ce document sont corrects au moment de publier. Il faut noter

toutefois que BRP poursuit une politique d'amélioration continue de ses produits, mais sans s'engager à incorporer les améliorations aux produits déjà fabriqués. En raison de changements de dernière minute, il peut donc y avoir certaines différences entre le produit tel que fabriqué et les descriptions et fiches techniques du présent guide. BRP se réserve le droit d'annuler ou de modifier les caractéristiques, fonctions, modèles et équipements sans encourir d'obligation.

Ce Guide du conducteur ainsi que le *VIDÉO DE SÉCURITÉ* devraient être dans le véhicule au moment de la vente.

## Avis aux parents

Revoir le présent Guide du conducteur avec tous les utilisateurs du VTT.

Avant de permettre aux enfants de conduire le VTT, veuillez prendre le temps de revoir avec eux les instructions sur la conduite sécuritaire, tout en accordant une attention particulière aux avertissements apposés sur le produit.

Comprenez les commandes et le fonctionnement du VTT, lisez attentivement ce Guide du conducteur.

Un enfant de moins de 6 ans ne devrait jamais conduire de VTT muni d'un moteur de 50 cc ou plus.

Un enfant de moins de 12 ans ne devrait jamais conduire de VTT muni d'un moteur de 70 cc ou plus.

Rappelez-vous que votre approche sécuritaire influencera l'enfant.

## AVERTISSEMENT

### Un VTT n'est pas un jouet.

- Les enfants n'ont pas tous les mêmes aptitudes, les mêmes capacités physiques ni le même jugement. Certains ne sont peut-être pas en mesure de conduire un VTT en toute sécurité.
- Les parents devraient toujours superviser un enfant qui conduit un VTT.
- Les parents devraient permettre d'utiliser le VTT de façon continue seulement s'ils déterminent que l'enfant possède les aptitudes pour conduire le VTT en toute sécurité.
- Aucun enfant de moins de 16 ans ne devrait conduire de VTT sans être supervisé en tout temps par un adulte. On ne devrait pas permettre d'utiliser un VTT de façon continue si l'enfant ne possède pas les aptitudes, la force et le jugement pour le conduire en toute sécurité.
- BRP recommande que tous les conducteurs de VTT suivent une formation. Pour plus de détails sur la sécurité et les formations, voir un concessionnaire autorisé Can-Am ou encore appeler le Specialty Vehicle Institute of America (SVIA) au 1 800 887-2887 ou, au Canada, le Conseil canadien de la sécurité (CCS) au 1 613 739-1535 poste 227.

---

# TABLE DES MATIÈRES

|  |          |
|--|----------|
| <b>AVANT-PROPOS</b> .....                | <b>1</b> |
| S'instruire avant de partir .....        | 1        |
| Information concernant la sécurité ..... | 1        |
| À propos de ce guide du conducteur ..... | 1        |
| Avis aux parents .....                   | 2        |

## **INFORMATIONS DE SÉCURITÉ**

|  |          |
|--|----------|
| <b>PRÉCAUTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL</b> .....               | <b>8</b> |
| Empoisonnement au monoxyde de carbone .....            | 8        |
| Incendies et autres dangers associés à l'essence ..... | 8        |
| Brûlures sur les composants chauds .....               | 9        |
| Accessoires et modifications .....                     | 9        |

|  |           |
|--|-----------|
| <b>MESSAGES SPÉCIAUX SUR LA SÉCURITÉ</b> ..... | <b>10</b> |
|--|-----------|

|   |           |
|---|-----------|
| <b>AVERTISSEMENTS D'UTILISATION</b> ..... | <b>13</b> |
|---|-----------|

|                                   |           |
|-----------------------------------|-----------|
| <b>CONDUITE DU VÉHICULE</b> ..... | <b>38</b> |
|-----------------------------------|-----------|

|  |    |
|--|----|
| Vérification de préutilisation .....               | 39 |
| Vêtements .....                                    | 40 |
| Transport de charges .....                         | 41 |
| Conduite récréative .....                          | 41 |
| Environnement .....                                | 42 |
| Limites de conception .....                        | 42 |
| Utilisation hors route .....                       | 43 |
| Précautions générales et mesures de sécurité ..... | 43 |
| Montée .....                                       | 43 |
| Descente .....                                     | 44 |
| Déplacement à flanc de colline .....               | 44 |
| Escarpements .....                                 | 44 |
| Techniques de conduite .....                       | 44 |
| Entretien périodique .....                         | 50 |

|                               |           |
|-------------------------------|-----------|
| <b>ÉTIQUETTE MOBILE</b> ..... | <b>51</b> |
|-------------------------------|-----------|

|   |           |
|---|-----------|
| <b>EMPLACEMENT DES ÉTIQUETTES IMPORTANTES</b> ..... | <b>52</b> |
|---|-----------|

## **RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE**

|   |           |
|---|-----------|
| <b>COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT</b> ..... | <b>56</b> |
|---|-----------|

|                                    |    |
|------------------------------------|----|
| 1) Manette d'accélérateur .....    | 57 |
| 2) Vis de limiteur de régime ..... | 58 |
| 3) Manette de frein avant .....    | 58 |
| 4) Manette de frein arrière .....  | 59 |
| 5) Frein de stationnement .....    | 59 |

|   |           |
|---|-----------|
| <b>COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT (suite)</b> |           |
| 6) Levier sélecteur .....                           | 60        |
| 7) Interrupteur multifonctionnel.....               | 61        |
| 8) Voyants.....                                     | 62        |
| 9) Interrupteur d'allumage.....                     | 63        |
| 10) Soupape d'essence.....                          | 63        |
| 11) Bouton du loquet de siège .....                 | 64        |
| 12) Trousse à outils.....                           | 64        |
| 13) Compartiment de rangement avant .....           | 65        |
| 14) Interrupteur du cordon coupe-circuit .....      | 65        |
| <b>CARBURANT .....</b>                              | <b>67</b> |
| Essence recommandée .....                           | 67        |
| Faire le plein d'essence.....                       | 67        |
| <b>CONSIGNES D'UTILISATION .....</b>                | <b>69</b> |
| Utilisation durant la période de rodage .....       | 69        |
| Démarrage du moteur .....                           | 69        |
| Pour arrêter le moteur .....                        | 71        |
| Entretien d'après-utilisation.....                  | 72        |
| <b>PERSONNALISATION DE LA CONDUITE .....</b>        | <b>73</b> |
| Réglage de la suspension .....                      | 73        |
| <b>TRANSPORT DU VÉHICULE .....</b>                  | <b>75</b> |

### ***RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN***

|   |           |
|---|-----------|
| <b>TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE .....</b>               | <b>78</b> |
| <b>INSPECTION APRÈS 10 HEURES.....</b>                    | <b>82</b> |
| <b>PROCÉDURES D'ENTRETIEN .....</b>                       | <b>83</b> |
| Huile à moteur.....                                       | 83        |
| Filtre à air.....   | 85        |
| Boîtier de filtre à air.....                              | 86        |
| Soupape d'injection d'air .....                           | 87        |
| Pare-étincelles.....                                      | 88        |
| Bouchon de vidange du couvercle de transmission CVC ..... | 89        |
| Huile de la boîte de vitesses.....                        | 89        |
| Câble d'accélérateur.....                                 | 90        |
| Manette d'accélérateur.....                               | 90        |
| Bougie.....   | 92        |
| Batterie .....  | 93        |
| Fusible .....   | 94        |
| Feux .....  | 94        |
| Chaîne et pignons d'entraînement.....                     | 95        |
| Pneus et jantes.....                                      | 97        |

|   |            |
|---|------------|
| <b>PROCÉDURES D'ENTRETIEN (suite)</b>                 |            |
| Direction .....                                       | 98         |
| Freins.....   | 98         |
| Châssis.....  | 101        |
| <b>ENTREPOSAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE.....</b> | <b>102</b> |

### ***INFORMATION TECHNIQUE***

|  |            |
|--|------------|
| <b>IDENTIFICATION DE VOTRE VÉHICULE.....</b>   | <b>104</b> |
| Emplacement du numéro d'identification du véhicule .....                             | 104        |
| Emplacement du numéro d'identification du moteur .....                               | 104        |
| <b>RÉGLEMENTATION RÉGISSANT LE SYSTÈME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE BRUIT .....</b> | <b>105</b> |
| <b>FICHES TECHNIQUES.....</b>  | <b>106</b> |

### ***DIAGNOSTIC DES PANNES***

|                                    |            |
|------------------------------------|------------|
| <b>DIRECTIVES TECHNIQUES .....</b> | <b>110</b> |
|------------------------------------|------------|

### ***GARANTIE***

|   |            |
|---|------------|
| <b>GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA: VTT CAN-AM<sup>MC</sup> 2009.....</b>               | <b>114</b> |
| <b>GARANTIE LIMITÉE BRP INTERNATIONALE: QUAD CAN-AM<sup>MC</sup> 2009 ...</b>                     | <b>119</b> |
| <b>GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN: QUAD CAN-AM<sup>MC</sup> 2009.....</b> | <b>123</b> |
| <b>RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS .....</b>   | <b>128</b> |
| <b>CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE .....</b>   | <b>129</b> |



# ***INFORMATIONS DE SÉCURITÉ***

---

# PRÉCAUTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

## **Empoisonnement au monoxyde de carbone**

L'échappement de tous les moteurs contient du monoxyde de carbone, un gaz mortel. Le fait de respirer du monoxyde de carbone peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des nausées, de la confusion mentale et, éventuellement, la mort.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et insipide qui peut être présent même si vous ne le voyez pas ou s'il n'y a aucune odeur d'échappement. Une concentration fatale peut s'accumuler rapidement, ce qui vous paralyserait rapidement sans que vous puissiez vous défendre. De plus, une concentration fatale de monoxyde de carbone peut subsister pendant des heures, voire des jours, dans un endroit fermé ou mal aéré. Si vous présentez un des symptômes d'empoisonnement au monoxyde de carbone, évacuez l'endroit immédiatement, prenez l'air et demandez de l'aide médicale.

Pour éviter les blessures graves ou mortelles dues à l'empoisonnement au monoxyde de carbone:

- Ne faites jamais fonctionner le véhicule dans un endroit mal aéré ou partiellement fermé tel qu'un garage, un abri à voitures ou une grange. Même si vous ouvrez des fenêtres ou utilisez des ventilateurs pour tenter de ventiler les gaz d'échappement, la concentration de monoxyde de carbone peut rapidement devenir dangereuse.
- Ne faites pas fonctionner le véhicule à l'extérieur où les gaz d'échappement peuvent pénétrer à l'intérieur d'un édifice par des ouvertures telles des fenêtres ou des portes.

## **Incendies et autres dangers associés à l'essence**

L'essence est inflammable et explosive. Les émanations d'essence peuvent se répandre et s'enflammer s'il y avait une étincelle ou une flamme à quelques mètres du moteur. Suivez les recommandations ci-dessous pour réduire le risque d'incendie et d'explosion:

- Faites le plein d'essence à l'extérieur dans un endroit bien aéré loin de flammes, d'étincelles, de toute personne qui fume et de toute autre source d'allumage.
- Arrêtez toujours le moteur avant de faire le plein.
- Ne remplissez pas trop le réservoir. Laissez de l'espace pour que l'essence puisse se dilater lorsque la température monte.
- Essuyez toute essence répandue sur le véhicule.
- Ne démarrez jamais le moteur et ne le faites pas fonctionner lorsque le bouchon de réservoir est enlevé.
- N'utilisez qu'un bidon d'essence approuvé pour entreposer l'essence.

L'essence est toxique et peut entraîner des blessures ou le décès.

- Ne siphonnez jamais de l'essence avec la bouche.
- Consultez un médecin immédiatement si vous avalez de l'essence, si de l'essence vous éclabousse les yeux ou si vous respirez des émanations.

Si vous renversez de l'essence sur vous, lavez-vous avec du savon et de l'eau puis changez de vêtements.

## **Brûlures sur les composants chauds**

Le système d'échappement et le moteur peuvent être chauds lorsqu'ils fonctionnent. Évitez de leur toucher lorsqu'ils fonctionnent ainsi qu'immédiatement après qu'ils aient cessé de fonctionner.

## **Accessoires et modifications**

N'effectuez pas de modifications non autorisées et n'utilisez aucun accessoire non approuvé par BRP. Comme certains changements ou accessoires n'ont pas été mis à l'essai par BRP, ils peuvent augmenter le risque d'accident ou de blessure et rendre l'utilisation du véhicule sur la route illégale.

Consultez un concessionnaire Can-Am autorisé pour connaître la liste des accessoires offerts.

# MESSAGES SPÉCIAUX SUR LA SÉCURITÉ

## AVERTISSEMENT

**CE VÉHICULE N'EST PAS UN JOUET ET SON UTILISATION PEUT PRÉSENTER UN DANGER.** Ce véhicule se manie différemment des autres. Il faut être prudent, sinon une collision ou un renversement peuvent survenir rapidement, même lors de manoeuvres de routine comme la négociation de virages et d'obstacles ou la conduite en pente.

## AVERTISSEMENT

**DES BLESSURES GRAVES ET MÊME LA MORT** peuvent survenir si on ne se conforme pas à ces instructions:

- Lire attentivement le présent Guide du conducteur et tous les avertissements apposés sur le véhicule en plus de se conformer aux méthodes d'utilisation prescrites. Visionner la *VIDÉO DE SÉCURITÉ* et y prêter attention avant d'utiliser le véhicule.
- Ne jamais utiliser ce véhicule sans les instructions qui s'imposent. Suivre une formation. Tous les utilisateurs devraient s'inscrire à un cours donné par un instructeur reconnu. Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am pour de plus amples renseignements.  
Au Canada et aux États-Unis seulement: pour connaître les cours les plus près, appeler le Specialty Vehicle Institute of America (SVIA) au 1 800 887-2887 ou, au Canada, le Conseil canadien de la sécurité (CCS) au 1 613 739-1535, poste 227.
- Toujours respecter l'âge prescrit: Un enfant de moins de 6 ans ne devrait jamais conduire de VTT muni d'un moteur de 50 cc ou plus. Un enfant de moins de 12 ans ne devrait jamais conduire de VTT muni d'un moteur de 70 cc ou plus.
- Un enfant de moins de 16 ans ne devrait jamais conduire un VTT de catégorie «Y» (modèle pour enfants) sans être supervisé par un adulte. Un enfant ne devrait jamais utiliser de VTT de façon continue si elle ou il ne possède pas les aptitudes pour le conduire en toute sécurité.
- Ne jamais transporter de passager sur ce véhicule.
- Ne jamais utiliser ce véhicule sur des surfaces asphaltées, y compris les trottoirs, les allées, les stationnements et les voies publiques.
- Ne jamais utiliser ce véhicule sur une voie publique, qu'il s'agisse d'une route, d'une autoroute, d'un chemin de terre ou d'une route de gravier.
- Ne jamais utiliser ce véhicule sans porter un casque approuvé et bien ajusté. On doit aussi se protéger les yeux avec des verres de protection ou une visière ainsi que porter des gants, des bottes, une chemise ou une veste à manches longues et un pantalon.
- Ne jamais conduire sous l'effet de l'alcool ou de la drogue. Ces substances réduisent le temps de réaction et troublent le jugement.

## AVERTISSEMENT

- Ne jamais conduire à une vitesse excessive. Toujours se déplacer à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à son expérience.
- Ne jamais faire de cabrés, de sauts ni d'autres cascades.
- Inspecter le véhicule à chaque utilisation pour s'assurer qu'il est en bon état de marche. Suivre les recommandations d'inspection et d'entretien décrites dans ce Guide du conducteur.
- Toujours garder les deux mains sur le guidon et les deux pieds sur les repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.
- Toujours conduire lentement et être très prudent lorsqu'on s'aventure en terrain inconnu. Faire preuve de vigilance lorsque les conditions du terrain varient.
- Ne jamais utiliser le véhicule sur des terrains très accidentés, glissants ou friables, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques nécessaires au contrôle du véhicule sur de tels terrains. Toujours être particulièrement prudent sur ce type de terrain.
- Toujours respecter les méthodes de virage prescrites dans ce guide. Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse. Ne pas tourner à des vitesses excessives.
- Ne jamais utiliser ce véhicule sur des pentes trop abruptes pour le véhicule ou pour votre niveau de compétence. S'exercer sur de petites pentes avant de s'aventurer sur les pentes plus prononcées.
- Grimper les pentes de la façon prescrite dans ce guide. Bien observer le terrain avant d'escalader une pente. Ne jamais escalader une pente dont la surface est trop glissante ou trop friable. Transférer son poids vers l'avant. Ne jamais accélérer ou changer de vitesse brusquement. Ne jamais traverser la crête d'une colline à haute vitesse.
- Descendre les pentes et freiner de la façon prescrite dans ce guide. Bien observer le terrain avant de descendre une pente. Transférer son poids vers l'arrière. Ne jamais descendre une pente à haute vitesse. Éviter de descendre une pente dans un angle qui ferait trop pencher le véhicule d'un côté. Descendre la pente en ligne droite dans la mesure du possible.
- Procéder de la façon prescrite dans ce guide pour se déplacer à flanc de colline. Éviter les pentes trop glissantes ou trop friables. Sur le véhicule, transférer son poids en direction du haut de la colline. Ne jamais tenter de virage dans une pente à moins de maîtriser la technique de virage décrite dans ce guide pour un terrain de niveau. Éviter dans la mesure du possible de se déplacer le long du flanc d'une pente escarpée.

## AVERTISSEMENT

- En grim pant une colline, procéder de la façon prescrite lors d'un calage ou si le véhicule se met à reculer. Pour éviter le calage en montée, choisir le rapport approprié et maintenir une vitesse constante. Advenant un calage ou si le véhicule se met à reculer, utiliser la méthode spéciale de freinage décrite dans ce guide. Descendre du côté où la colline monte ou sur le côté si le véhicule fait face au haut de la pente. Tourner le véhicule et y remonter de la façon décrite dans ce guide.
- Vérifier s'il y a des obstacles avant de s'aventurer dans un nouvel endroit. Ne jamais tenter de négocier de gros obstacles, tels que de gros rochers ou des troncs d'arbres. Toujours procéder de la façon prescrite dans ce guide pour négocier des obstacles.
- Faire preuve de prudence si le véhicule patine ou glisse. Apprendre à contrôler de façon sécuritaire un véhicule qui dérape ou qui glisse en s'exerçant à basse vitesse sur un terrain égal et de niveau. Sur des surfaces extrêmement glissantes, comme la glace, conduire lentement et faire preuve de prudence pour réduire les risques de dérapage et de glissement incontrôlé.
- Ne jamais utiliser ce véhicule dans un courant d'eau rapide ou dans une étendue d'eau plus profonde que ce qu'on recommande dans ce guide. L'eau réduit la capacité de freinage. Essayer les freins une fois sorti de l'eau. Au besoin, freiner à répétition pour sécher les plaquettes de frein.
- Toujours utiliser des pneus de la dimension et du type prescrits dans ce guide. Toujours s'assurer que la pression des pneus est conforme à la tolérance prescrite dans le présent Guide du conducteur.
- Ne jamais charger un VTT pour enfant.

# AVERTISSEMENTS D'UTILISATION

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

Les avertissements suivants et leur format répondent aux exigences de la United States Consumer Product Safety Commission. Il est primordial qu'on les trouve dans le Guide du conducteur de tous les VTT.

**REMARQUE:** Les illustrations suivantes ne sont que des représentations générales. Votre modèle peut être différent.

## **⚠ AVERTISSEMENT**



V00A0AQ

### **DANGER POSSIBLE**

Utilisation du VTT sans respecter les instructions.

### **CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Le risque d'accident s'accroît grandement si le conducteur ne connaît pas la bonne façon d'utiliser le VTT dans les situations variées et sur divers types de terrain.

### **COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Les conducteurs débutants et sans expérience devraient suivre un cours certifié. On leur suggère ensuite de mettre régulièrement en pratique les notions apprises dans ce cours ainsi que les techniques d'utilisation décrites dans ce guide.

Pour de plus amples renseignements sur la formation, communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.

**! AVERTISSEMENT**



V00A19Q

**DANGER POSSIBLE**

Défaut de respecter l'âge minimal recommandé pour conduire ce VTT.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

On déconseille aux enfants n'ayant pas l'âge minimal recommandé de conduire ce VTT afin d'éviter les blessures ou le décès.

Même si un enfant a l'âge minimal recommandé pour conduire un VTT, il se peut qu'il ne possède pas les compétences, l'habileté ou le jugement requis pour conduire ce véhicule en toute sécurité, ce qui pourrait l'impliquer dans un accident grave.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Un enfant de moins de 6 ans ne devrait jamais conduire de VTT.

Un enfant de moins de 6 ans ne devrait jamais conduire de VTT muni d'un moteur de 50 cc ou plus.

Un enfant de moins de 12 ans ne devrait jamais conduire de VTT muni d'un moteur de 70 cc ou plus.

Aucun enfant de moins de 16 ans ne devrait conduire un VTT de catégorie «Y» (modèle pour enfants) sans être supervisé par un adulte.

Les adultes ne devraient jamais laisser un enfant utiliser un VTT de façon continue si elle ou il ne possède pas les aptitudes pour le conduire en toute sécurité.

**⚠ AVERTISSEMENT**

V00A02Q

**DANGER POSSIBLE**

Transport d'un passager sur ce VTT.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Réduit grandement votre aptitude à préserver l'équilibre et à assurer le contrôle du VTT.

Pourrait entraîner un accident provoquant des blessures au conducteur et/ou au passager.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais transporter de passager. Le siège allongé permet au conducteur de changer de position en cours d'utilisation. Il n'est pas conçu pour transporter des passagers.

**! AVERTISSEMENT**



V00A03Q

**DANGER POSSIBLE**

Utilisation du VTT sur des surfaces asphaltées.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Les pneus ont été conçus pour une utilisation hors route seulement, et non sur les surfaces asphaltées. L'utilisation du VTT sur ces surfaces peut en réduire la maniabilité et la maîtrise, en plus de risquer d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais utiliser ce VTT sur des surfaces asphaltées, y compris les trottoirs, les allées, les stationnements et les voies publiques.

**⚠ AVERTISSEMENT**

V00A04Q

**DANGER POSSIBLE**

Utilisation du VTT sur les voies publiques, les routes ou les autoroutes.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Risques de collision avec un autre véhicule.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais utiliser ce VTT sur une voie publique, une route, une autoroute ou même un chemin de terre ou une route de gravier. Dans plusieurs endroits, il est illégal d'utiliser ce véhicule sur les voies publiques, les routes et les autoroutes.

**! AVERTISSEMENT**



V00A06Q

**DANGER POSSIBLE**

Utilisation du véhicule sans porter un casque approuvé, des lunettes de protection et des vêtements protecteurs.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Ce qui suit concerne tous les utilisateurs de VTT:

- L'utilisation du véhicule sans porter un casque approuvé augmente les risques de blessure grave à la tête et de décès en cas d'accident.
- L'utilisation du véhicule sans porter des lunettes de protection peut entraîner un accident et augmenter les risques de blessure grave en cas d'accident.
- L'utilisation du véhicule sans vêtements protecteurs augmente les risques de blessure grave en cas d'accident.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Toujours porter un casque approuvé et bien ajusté. On recommande également de porter:

- Des lunettes de protection ou une visière
- Des gants, des bottes
- Une chemise ou une veste à manches longues
- Un pantalon.

**! AVERTISSEMENT**

V00A07Q

**DANGER POSSIBLE**

Utilisation du VTT sous l'effet de l'alcool ou des drogues.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Votre jugement peut être sérieusement compromis.

Votre vitesse de réaction peut être réduite.

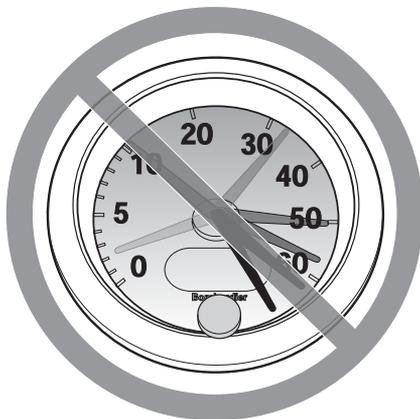
Votre sens de l'équilibre et votre perception peuvent être compromis.

Un accident ou un décès pourrait en résulter.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais consommer d'alcool ni de drogues avant ou pendant l'utilisation d'un VTT.

**! AVERTISSEMENT**



V00A08Q

**DANGER POSSIBLE**

Conduire le VTT à des vitesses excessives.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Augmente les risques d'une perte de contrôle du VTT, ce qui peut provoquer un accident.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Toujours se déplacer à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à son expérience.

## AVERTISSEMENT



V00A09Q

### **DANGER POSSIBLE**

Exécution de cabrés, de sauts et d'autres types de cascades.

### **CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Augmente les risques d'accident et de renversement.

### **COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais tenter de cascades telles que des cabrés ou des sauts. Éviter les manoeuvres visant à épater les gens.

## AVERTISSEMENT

### **DANGER POSSIBLE**

Défaut d'inspecter le VTT avant de l'utiliser.

Défaut de bien entretenir le VTT.

### **CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Augmente les risques d'accident et de dommages à l'équipement.

### **COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Inspecter le VTT lors de chaque utilisation pour s'assurer qu'il est en bon état de marche.

Suivre les recommandations d'inspection et d'entretien décrites dans ce guide.

**! AVERTISSEMENT**

**DANGER POSSIBLE**

Conduire sur des cours d'eau gelés.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

De graves blessures ou un décès pourraient survenir si la glace cédait sous le poids du véhicule et/ou du conducteur.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais conduire le véhicule sur une surface gelée avant de s'être assuré que la glace est assez épaisse pour supporter le poids du véhicule et de sa charge ainsi que la force créée par un véhicule en mouvement.

**! AVERTISSEMENT**



V00A0BQ

**DANGER POSSIBLE**

Enlever les mains du guidon ou les pieds des repose-pieds lorsque le VTT est en marche.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

En enlevant même une seule main ou un seul pied, on peut réduire sa capacité de contrôler le VTT ou perdre l'équilibre et chuter. Si on retire un pied du repose-pied, le pied ou la jambe pourrait venir en contact avec les roues arrière, ce qui pourrait provoquer des blessures ou un accident.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Toujours garder les deux mains sur le guidon et les deux pieds sur les repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.

**⚠ AVERTISSEMENT**

V00A0CQ

**DANGER POSSIBLE**

Défaut d'être particulièrement prudent en terrain inconnu.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

On peut réaliser trop tard qu'il y a des rochers cachés, des bosses ou des cavités, de sorte qu'il sera impossible de réagir.

On pourrait perdre la maîtrise du VTT ou celui-ci pourrait se renverser.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Conduire lentement et être particulièrement prudent lorsqu'on s'aventure en terrain inconnu.

Toujours faire preuve de vigilance en VTT lorsque les conditions du terrain varient.

**! AVERTISSEMENT**



V00A0DQ

**DANGER POSSIBLE**

Défaut d'être particulièrement prudent en terrain très accidenté, glissant ou friable.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Peut entraîner une perte de traction ou de maîtrise du véhicule et ainsi provoquer un accident, y compris un renversement.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne pas utiliser le véhicule en terrain très accidenté, glissant ou friable, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques d'utilisation du VTT sur ce type de terrain.

Toujours être particulièrement prudent sur ce type de terrain.

**! AVERTISSEMENT**

V00A0EQ

**DANGER POSSIBLE**

Virage inadéquat.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Perte de contrôle du VTT pouvant provoquer une collision ou un renversement.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Utiliser les méthodes de virage prescrites dans ce guide. Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse.

Ne pas tourner à des vitesses excessives.

**! AVERTISSEMENT**



V00AQQ

**DANGER POSSIBLE**

Utilisation sur des pentes extrêmement escarpées.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Le véhicule peut se renverser plus facilement sur des pentes très escarpées que sur des surfaces de niveau ou sur de petites pentes.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais utiliser le VTT sur des pentes trop escarpées pour le véhicule ou pour votre niveau de compétence.

S'exercer sur de petites pentes avant de s'aventurer sur des pentes plus prononcées.

**⚠ AVERTISSEMENT**

V00A0FQ

**DANGER POSSIBLE**

Monter les collines de façon inadéquate.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Pourrait entraîner une perte de contrôle ou un renversement du VTT.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Toujours monter une pente de la façon prescrite dans ce guide.

Bien observer le terrain avant de monter une pente.

Ne jamais monter une pente dont la surface est trop glissante ou trop friable.

Transférer son poids vers l'avant.

Ne jamais accélérer ou changer de rapport de façon soudaine, puisque le VTT pourrait se renverser vers l'arrière.

Ne jamais traverser la crête d'une colline à haute vitesse, puisqu'un obstacle, une dénivellation prononcée, un autre véhicule ou une autre personne pourrait se trouver de l'autre côté.

**! AVERTISSEMENT**



V00A0GQ

**DANGER POSSIBLE**

Méthode de descente inadéquate.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Pourrait entraîner une perte de contrôle ou un renversement du VTT.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Toujours descendre les pentes de la façon prescrite dans ce guide.

**REMARQUE:** Il faut utiliser une technique de freinage spéciale lorsqu'on descend une pente.

Bien observer le terrain avant de descendre une pente.

Transférer son poids vers l'arrière.

Ne jamais descendre une pente à haute vitesse.

Éviter de descendre une pente dans un angle qui ferait trop pencher le véhicule d'un côté. Descendre la pente tout droit dans la mesure du possible.

## AVERTISSEMENT



V00A0HQ

### **DANGER POSSIBLE**

Déplacements à flanc de colline ou virages inadéquats dans les pentes.

### **CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Pourrait entraîner une perte de contrôle ou un renversement du VTT.

### **COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais tenter un virage dans une pente à moins de maîtriser la technique de virage décrite dans ce guide pour un terrain de niveau. Être très prudent lorsqu'on effectue un virage dans une pente.

Éviter dans la mesure du possible de se déplacer latéralement sur une pente escarpée.

#### ***Lors d'un déplacement à flanc de colline:***

Toujours procéder de la façon prescrite dans ce guide.

Éviter les pentes dont la surface est trop glissante ou trop friable.

Transférer son poids vers l'avant du véhicule.

**! AVERTISSEMENT**



V00A01Q

**DANGER POSSIBLE**

Calage, roulement vers l'arrière ou débarquement inadéquat lorsqu'on escalade une pente.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Pourrait entraîner un renversement du VTT.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Choisir le rapport approprié et maintenir une vitesse constante lorsqu'on escalade une pente.

***Si le véhicule cesse d'avancer:***

Garder son poids vers l'avant. Ne jamais accélérer ni changer de rapport brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.

Appliquer les freins.

Verrouiller le frein de stationnement après s'être immobilisé.

Descendre du côté ascendant de la pente ou sur le côté si le véhicule est orienté vers le haut de la pente.

***Si le véhicule commence à reculer:***

Garder son poids vers l'avant. Ne jamais accélérer ni changer de rapport brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.

Ne jamais serrer le frein arrière si le véhicule recule.

Serrer graduellement les freins avant.

Une fois complètement arrêté, serrer également le frein arrière et verrouiller le frein de stationnement.

Descendre du côté ascendant de la pente ou sur le côté si le véhicule est orienté vers le haut de la pente.

Retourner le VTT et y remonter de la façon décrite dans ce guide.

**⚠ AVERTISSEMENT**

V00A0JQ

**DANGER POSSIBLE**

Façon inadéquate de négocier les obstacles.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Peut entraîner une perte de contrôle ou une collision.

Pourrait provoquer un renversement du véhicule.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Avant de s'aventurer dans un nouvel endroit, vérifier s'il y a des obstacles.

Ne jamais tenter de négocier de gros obstacles, tels que de gros rochers ou des troncs d'arbres.

Lorsqu'il s'agit de négocier des obstacles, suivre la méthode indiquée dans ce guide.

**! AVERTISSEMENT**



V00A0KQ

**DANGER POSSIBLE**

Dérapiage ou glissement inadéquat.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

On peut perdre le contrôle du véhicule. Les pneus peuvent soudainement adhérer au sol, ce qui peut provoquer un renversement du véhicule.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Apprendre à contrôler de façon sécuritaire un véhicule qui dérape ou qui glisse en s'exerçant à basse vitesse sur un terrain égal et de niveau.

Sur les surfaces très glissantes, comme la glace, conduire lentement et avec prudence pour réduire les risques de dérapage ou de glissement incontrôlé.

**! AVERTISSEMENT**

V00A0LQ

**DANGER POSSIBLE**

Utilisation du véhicule dans une étendue d'eau profonde ou présentant un courant fort.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Les pneus peuvent flotter, ce qui entraînerait une perte de traction et une perte de contrôle pouvant causer un accident.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais utiliser ce véhicule quand le courant est fort ou dans une étendue d'eau plus profonde que ce que prescrit ce guide.

Avant de traverser un cours d'eau, en vérifier la profondeur et la force du courant. Le niveau d'eau ne doit pas dépasser les repose-pieds.

L'eau réduit la capacité de freinage. Faire fonctionner les freins une fois sorti de l'eau. Au besoin, freiner à répétition pour sécher les plaquettes.

**! AVERTISSEMENT**



V00A00Q

**DANGER POSSIBLE**

Utilisation de pneus inadéquats pour ce véhicule ou pression inadéquate/inégale.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

L'utilisation de pneus inadéquats pour ce véhicule ou dont la pression est inadéquate ou inégale peut entraîner une perte de contrôle, une crevaison, un glissement du pneu sur sa jante et accroître les risques d'accident.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Toujours utiliser des pneus de la dimension et du type indiqués dans ce guide.

S'assurer que la pression des pneus est conforme aux recommandations du présent guide.

Remplacer toute roue ou tout pneu endommagé.

**! AVERTISSEMENT**

V00A0N0

**DANGER POSSIBLE**

Utilisation d'un véhicule ayant fait l'objet de modifications non approuvées.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

L'installation inadéquate d'accessoires ou la modification de ce véhicule peut avoir un effet sur sa maniabilité et pourrait, dans certains cas, causer un accident.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais modifier ce véhicule en installant ou en utilisant des accessoires pour lesquels il n'est pas conçu. Toutes les pièces et tous les accessoires installés sur ce véhicule doivent être approuvés par BRP; leur installation et leur utilisation doit se faire conformément aux instructions. Pour plus de renseignements, communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.

Ne JAMAIS poser de sièges pour passagers ni utiliser les porte-bagages pour transporter un passager.

Toute modification au véhicule visant à augmenter sa vitesse et son rendement peut constituer une violation des modalités de la garantie limitée du véhicule. De plus, certaines modifications, telle la dépose des composants du moteur ou du système d'échappement, sont illégales en vertu de la plupart des lois.

**! AVERTISSEMENT**



V00A0PQ

**DANGER POSSIBLE**

Surcharge du véhicule, transport ou remorquage inadéquat d'une charge.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Pourrait avoir un effet sur la maniabilité et causer un accident.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais charger ce véhicule.

Ne jamais tirer une charge ni au autre véhicule avec ce VTT.

**⚠ AVERTISSEMENT**

V03M01Q

**DANGER POSSIBLE**

Le transport de matériel inflammable ou dangereux comporte un risque d'explosion.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Des blessures graves ou la mort.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais transporter de matériel inflammable ou dangereux.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

**⚠ AVERTISSEMENT**

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

---

# CONDUITE DU VÉHICULE

Afin d'apprécier pleinement les joies de la conduite en VTT, il est impératif de suivre et de connaître certains conseils et concepts de base. Certains peuvent sembler tout à fait nouveaux, alors que d'autres vous paraîtront logiques ou évidents.

Prenez le temps d'étudier ce guide, les avertissements apposés sur le véhicule et la *VIDÉO DE SÉCURITÉ* accompagnant le véhicule. On y trouve une description plus complète de ce que vous devriez savoir avant d'utiliser le véhicule.

Le Guide du conducteur ne renferme qu'une quantité limitée de renseignements. Pour de plus amples informations ou pour de la formation, nous vous recommandons fortement de vous adresser aux autorités locales, aux clubs de VTT ou à un organisme reconnu pour la formation en VTT ou de communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.

**Au Canada et aux États-Unis seulement:** pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des formations près de chez vous, communiquer avec la Specialty Vehicle Institute of America (SVIA) au 1 800 887-2887, ou au Canada avec le Conseil canadien de la sécurité (CCS) au 1 613 739-1535, poste 227.

La U.S. Consumer Product Safety Commission et tous les fabricants de VTT déconseillent aux moins de 16 ans d'utiliser un VTT muni d'un moteur de plus de 90 cc, et aux moins de 12 ans d'utiliser un VTT muni d'un moteur de plus de 70 cc. Pour la sécurité des enfants, nous vous recommandons fortement de vous conformer à cette directive. Vous seul pouvez savoir si un conducteur peut comprendre les risques et utiliser un VTT de façon sécuritaire.

Les personnes présentant une déficience intellectuelle ou des troubles physiques et les amateurs de risques sont plus exposés aux capotages ou collisions, qui pourraient entraîner des blessures ou même le décès.

Les VTT ne sont pas tous identiques. Chacun présente un rendement, des commandes et des caractéristiques qui lui sont propres. Chacun fait appel à une méthode de conduite particulière et offre une tenue de route différentes.

Il faut de bien se familiariser avec les commandes et le fonctionnement général du VTT avant de s'aventurer hors route. Exercez-vous dans un endroit approprié et ne présentant aucun danger pour bien vous familiariser avec les commandes. Conduisez lentement. La conduite à haute vitesse exige beaucoup d'expérience, et les conditions de conduite doivent être idéales.

Les conditions de conduite varient d'un endroit à l'autre en fonction des conditions météorologiques, qui peuvent changer de façon radicale en peu de temps ou d'une saison à l'autre.

On ne conduit pas de la même façon sur des surfaces sablonneuses qu'on conduit sur des surfaces enneigées, dans des forêts et dans des marécages. Ces types d'endroits peuvent exiger plus de concentration et de meilleures habiletés. Faites preuve de jugement et procédez avec prudence. Évitez de prendre des risques inutiles qui pourraient vous mettre en situation de détresse ou causer des blessures.

Ne présumez jamais qu'un VTT peut s'aventurer partout sans risque. Un terrain accidenté qui comporte, entre autres, des trous, des dépressions, des talus ou des zones plus ou moins dures peut faire basculer le VTT ou le rendre instable. Pour éviter ce problème, ralentissez et observez toujours le terrain devant vous. Si le VTT tend à basculer ou à se renverser, nous vous suggérons de descendre immédiatement... du côté opposé au renversement !

## Vérification de préutilisation

### AVERTISSEMENT

Effectuez une vérification de préutilisation avant chaque randonnée afin de déceler d'éventuels problèmes en utilisation. La vérification de préutilisation vous permettra de détecter toute usure ou détérioration avant qu'elles ne posent un problème. Régler tout problème décelé afin de réduire le risque de défaillance ou d'accident. Au besoin, consultez un concessionnaire Can-Am autorisé.

Avant d'utiliser un VTT, l'utilisateur et/ou un adulte doit toujours:

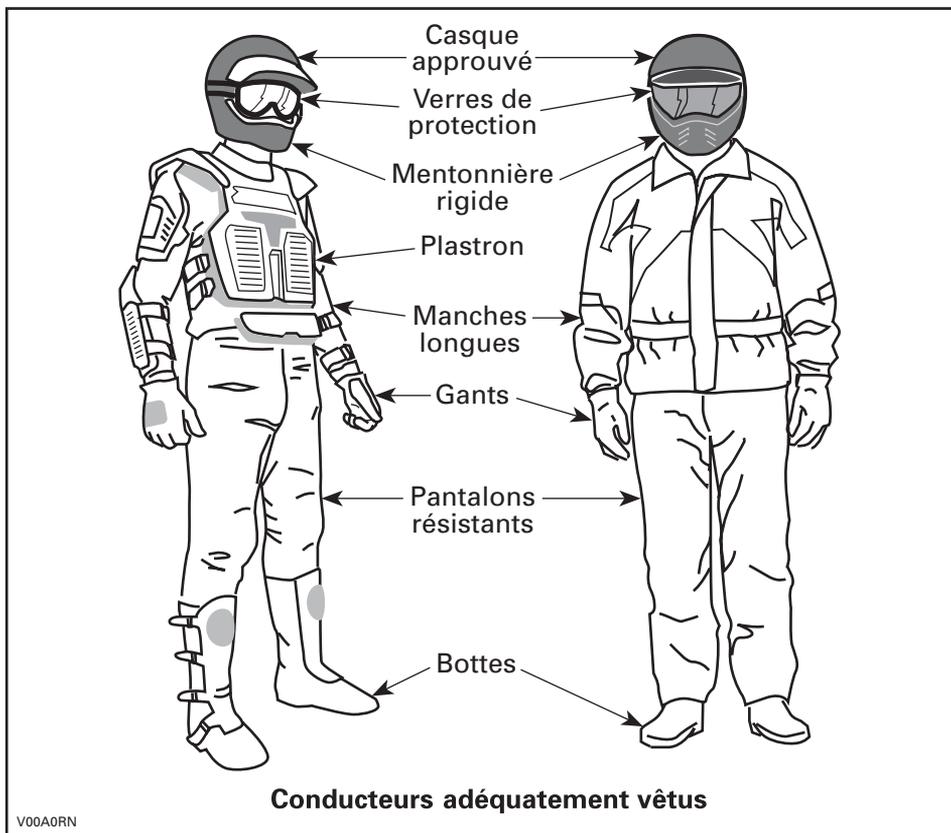
- Appliquer le frein de stationnement et vérifier s'il fonctionne bien.
- Vérifier la pression et l'état des pneus.
- S'assurer que les roues et les roulements ne sont pas usés ni endommagés.
- Vérifier l'emplacement des commandes et s'assurer qu'elles fonctionnent bien.
- S'assurer que la direction fonctionne bien.
- Actionner la manette d'accélérateur quelques fois pour voir si elle fonctionne bien. Elle doit revenir à la position de ralenti dès qu'on la relâche.
- S'assurer que la vis de limiteur de régime est réglée en fonction de l'habileté de l'utilisateur.
- Vérifier si tous les raccords de conduit de frein sont solidement fixés et s'assurer qu'il n'y a pas de fuites.
- Actionner les manettes de frein et s'assurer que le freinage est complet. Les manettes doivent revenir complètement à leur position initiale dès qu'on les relâche.
- S'assurer que le levier sélecteur fonctionne puis le ramener à la position «N».
- Vérifier que la chaîne d'entraînement est bien lubrifiée et réglée.
- S'assurer que les pignons ne sont pas usés ni endommagés.
- Vérifier les niveaux d'essence et d'huile.
- Vérifier si les composants du moteur, de la transmission et du groupe d'entraînement présentent des fuites.
- S'assurer que la soupape d'essence est complètement ouverte (position «ON»).
- S'assurer que le siège et le compartiment de rangement avant sont bien fixés.

- Vérifier visuellement et au toucher si des pièces présentent un jeu quand le moteur est arrêté. Vérifier les attaches.
- S'assurer que la voie est libre sur le trajet du véhicule.
- Vérifier le fonctionnement de l'interrupteur d'allumage, du bouton de démarrage du moteur, de l'interrupteur d'arrêt du moteur et des phares de jour.
- Démarrer le moteur, desserrer le(s) frein(s) de stationnement et avancer de quelques pieds. Serrer à tour de rôle chacun des freins pour vérifier leur fonctionnement.

**Corriger tout problème décelé. S'adresser à un concessionnaire autorisé Can-Am s'il y a lieu.**

## **Vêtements**

Les conditions météorologiques devraient déterminer la façon de s'habiller. Il est cependant important de toujours porter un vêtement protecteur et un équipement approprié, y compris un casque approuvé, des verres de protection, des bottes, des gants, un gilet à manches longues et un pantalon. Ce type de vêtement vous protégera de certains dangers mineurs qui peuvent se présenter sur la route. Évitez de porter des vêtements lâches, comme un foulard, qui pourraient se prendre dans le véhicule ou dans les buissons et les branches. Selon les conditions, il se peut que vous deviez également porter des lunettes antibuée ou de soleil. Portez des lunettes de soleil le jour seulement. Des lentilles de couleurs différentes conçues pour les lunettes aident à distinguer les variations de terrain.



## Transport de charges

Seul le conducteur peut prendre place sur un VTT. Bien que le siège soit allongé pour permettre au conducteur de manoeuvrer sans entrave, il n'a pas été conçu pour transporter un ou des passagers. Ne JAMAIS installer un siège de passager et éviter d'utiliser les supports ou la surface qu'ils occupent pour transporter des passagers. Le transport d'un passager compromettra la stabilité et la maniabilité du véhicule.

Ne jamais transporter de charge sur ce véhicule.

## Conduite récréative

Respectez les droits et les limites des autres. Évitez les endroits désignés pour les autres types de véhicules tels que les sentiers destinés à la motoneige, à l'équitation, au ski de fond, au vélo de montagne, etc. Ne tenez jamais pour acquis qu'il n'y

a personne sur le sentier. Gardez toujours la droite et évitez de zigzaguer d'un côté à l'autre du sentier. Préparez-vous à arrêter pour vous placer sur le côté quand un autre utilisateur se présente en sens contraire.

Tenez-vous toujours à une distance sécuritaire des autres véhicules. En jugeant bien la vitesse, les conditions du terrain, la température ainsi que l'état mécanique de votre VTT et en ayant confiance au bon jugement des autres, vous serez mieux en mesure de déterminer quelle est la distance sécuritaire. Les VTT, tout comme les autres véhicules, ne peuvent s'arrêter pile.

Avant d'utiliser le véhicule, informez vos proches de l'endroit où vous prévoyez vous aventurer et du moment prévu pour le retour. Ne consommez jamais d'alcool ni de drogues avant ou durant les randonnées!

Selon la durée de la randonnée, munissez-vous d'outils additionnels ou d'équipement d'urgence. Renseignez-vous sur les endroits où vous pouvez vous approvisionner en carburant et en huile. Préparez-vous à faire face à tout imprévu. Nous vous recommandons également de toujours transporter une trousse de premiers soins.

## **Environnement**

Un VTT présente, entre autres, l'avantage de vous mener hors des sentiers battus. Il est cependant important de toujours respecter la nature et le droit des autres d'en profiter. Évitez les endroits classiquement vulnérables. Ne conduisez pas sur les cultures ni les arbustes; ne coupez pas les arbres; ne détruisez pas les clôtures, et évitez de faire tourner les roues à vide car cela détruit le terrain. Ayez «le pied léger».

Il est interdit à plusieurs endroits de pourchasser les animaux sauvages. Les animaux peuvent mourir d'épuisement si on les pourchasse avec un VTT. Si vous rencontrez un animal sur le sentier, arrêtez-vous pour l'observer paisiblement et avec prudence. Vous en garderez un des plus beaux souvenirs de votre vie.

Observez la règle selon laquelle «ce que j'apporte, je le rapporte». Évitez de jeter des ordures. N'allumez aucun feu de camp à moins d'en avoir la permission... et si c'est le cas... à une distance raisonnable des endroits secs. Les dangers que vous pourriez provoquer sur le sentier pourraient tôt ou tard causer des blessures, à vous ou aux autres.

Respectez les terres agricoles. Obtenez toujours la permission du propriétaire avant de vous aventurer en terrain privé. Respectez les cultures, les animaux de ferme et les limites de la propriété. Refermez toute barrière après l'avoir traversée.

Enfin, évitez de polluer les cours d'eau, les lacs et les rivières. Ne modifiez en aucun cas le silencieux ni le moteur et n'enlevez aucun de leurs composants.

## **Limites de conception**

Quoique le véhicule soit exceptionnellement robuste pour sa catégorie, il s'agit par définition d'un véhicule léger et son utilisation doit se limiter à sa fonction première.

L'addition d'un poids sur une partie quelconque du véhicule modifiera sa stabilité en plus de modifier son rendement.

## Utilisation hors route

L'utilisation hors route présente toujours un danger. Tout terrain n'ayant pas été préparé spécialement pour des véhicules présente un danger inhérent lorsque son angle, sa composition et sa pente sont imprévisibles. Le terrain comme tel est la source continue de dangers, et quiconque s'y risque doit en être conscient.

Un conducteur qui s'aventure hors route devrait toujours emprunter la voie la plus sécuritaire en observant soigneusement le terrain devant soi. Le véhicule ne doit être confié en aucun cas à une personne ne connaissant pas parfaitement les instructions de conduite et on ne devrait jamais s'aventurer en terrain escarpé ou incertain.

## Précautions générales et mesures de sécurité

Les précautions idéales à prendre contre les risques que représente l'utilisation d'un VTT se résument en quelques mots: prudence, expérience et habileté.

S'il y a le moindre doute quant à la capacité du véhicule à négocier en toute sécurité un obstacle ou une étendue, emprunter une autre route.

Hors route, la puissance et la traction, plus que la vitesse, sont importantes. Ne pas conduire à une vitesse qui réduit votre visibilité et votre capacité à choisir les passages sécuritaires.

Observer constamment le terrain devant soi pour repérer les variations soudaines d'inclinaison et les obstacles tels que les rochers ou les souches, qui peuvent entraîner une perte de stabilité et faire basculer le véhicule.

Éviter d'utiliser le véhicule si les commandes ne fonctionnent pas normalement.

Quand le véhicule est immobilisé, appliquez toujours le frein de stationnement, en particulier si vous stationnez sur une pente. Si vous laissez le véhicule sur une pente très escarpée, bloquez les roues avec des pierres ou des briques. Ne pas oublier de fermer la soupape d'essence.

## Montée

Grâce à leur design, les VTT sont d'excellents grimpeurs, à un point tel qu'ils pourraient basculer avant même de perdre leur traction. Par exemple, il est fréquent qu'on escalade une colline érodée au point où sa crête est très pointue. Le VTT peut évidemment surmonter un tel obstacle, mais on doit le faire en tenant compte du risque de basculement au moment où le poids du véhicule est transféré de l'avant vers l'arrière.

Le même problème peut survenir lorsqu'un objet incrusté soulève l'avant du véhicule plus qu'on ne le désire. Dans ce cas, modifier sa trajectoire en tenant compte des risques que représente le déplacement à flanc de colline.

Il est également sage de bien connaître l'état du terrain de l'autre côté de la colline ou du talus. Il arrive trop souvent qu'il y ait un escarpement impossible à négocier ou à descendre.

## Descente

Les VTT peuvent habituellement monter des pentes plus escarpées que celles qu'ils peuvent descendre. Par conséquent, avant de monter une pente, s'assurer qu'on pourra la descendre en toute sécurité.

Si on ralentit en descendant une pente glissante, le véhicule pourrait déraper. Maintenir une vitesse constante et/ou accélérer légèrement pour reprendre le contrôle.

## Déplacement à flanc de colline

Dans la mesure du possible, on devrait éviter de tels déplacements. Sinon, procéder avec une extrême prudence. Le véhicule pourrait basculer si on se déplace latéralement sur une pente escarpée. De plus, le véhicule pourrait se mettre à glisser et devenir incontrôlable sur les surfaces glissantes et instables. Éviter les obstacles et les dépressions qui auraient pour effet de soulever le véhicule d'un côté, ce qui risquerait de le faire basculer.

## Escarpements

Les amortisseurs du VTT se détendront complètement et le véhicule s'arrêtera si ses roues avant ou arrière se retrouvent dans le vide, au dessus d'un escarpement. Si l'escarpement est à pic ou profond, le véhicule piquera du nez et basculera.

### AVERTISSEMENT

Éviter de négocier les escarpements. Faire plutôt marche arrière et emprunter une autre route.

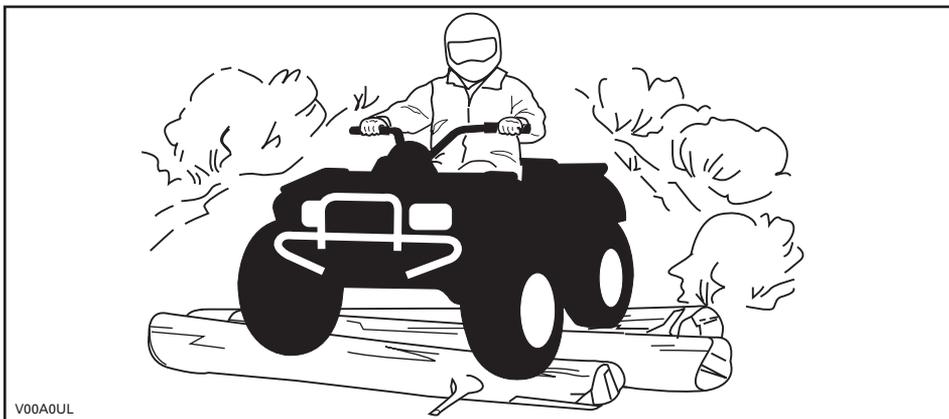
## Techniques de conduite

Il est important de respecter les limites de vitesse pour éviter les blessures. Maniez doucement l'accélérateur pour vous déplacer en sécurité. Les statistiques montrent que les virages à haute vitesse entraînent généralement des accidents et des blessures. Il ne faut jamais oublier qu'un VTT est lourd! À lui seul, son poids pourrait vous garder prisonnier s'il venait à se renverser sur vous.

Les VTT ne sont pas conçus pour sauter et ne peuvent, pas plus que vous, absorber l'énergie d'impacts tels que les sauts. La pratique de cabrés peut faire que le véhicule se renverse sur vous. Ces deux exercices sont très risqués. Nous vous recommandons de les éviter en tout temps.

Pour assurer une bonne maîtrise du véhicule, nous vous recommandons fortement de garder les mains sur le guidon et à portée des commandes. Le même principe s'applique pour les pieds. Pour réduire les risques de blessures aux jambes et aux pieds, gardez ceux-ci sur les repose-pieds en tout temps. N'orien-

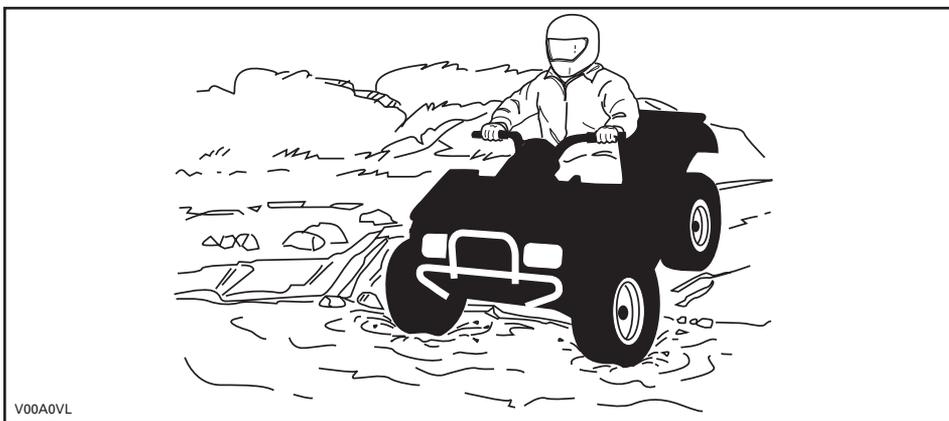
tez pas le bout des pieds vers l'extérieur et n'utilisez pas le pied pour faciliter les virages, puisqu'ils pourraient être heurtés, demeurer coincés par un obstacle ou entrer en contact avec les roues.



Malgré que la suspension du VTT soit adéquate, un terrain ondulé ou rugueux vous rendra inconfortable et causera même des maux de dos. Vous devrez souvent adopter une position accroupie ou semi-accroupie. Ralentissez et laissez vos jambes fléchies absorber les coups.

Ce véhicule n'est pas conçu pour circuler sur les routes ou les autoroutes. (Dans la plupart des endroits, il s'agit d'une pratique illégale). Vous pourriez entrer en collision avec un autre véhicule en circulant sur les routes ou les autoroutes avec votre VTT. Les pneus de ce véhicule ne conviennent pas aux surfaces asphaltées. Sur une surface asphaltée, la maniabilité et la capacité de contrôle du véhicule pourraient être grandement réduites. La conduite sur route ou sur les accotements peut semer la confusion chez les autres usagers de la route, en particulier si vos feux sont allumés. Si vous devez traverser une route, le conducteur en tête de file doit descendre de son VTT, observer la route et diriger les autres conducteurs. La dernière personne ayant traversé aide alors le conducteur en tête à traverser à son tour. Évitez de circuler sur les trottoirs, car ils sont destinés aux piétons.

L'eau peut présenter un danger. Si elle est trop profonde, le VTT peut «flotter» et chavirer. Vérifiez la profondeur de l'eau et la force du courant avant de traverser un cours d'eau. Le niveau d'eau ne doit pas dépasser les marchepieds. Dans l'eau comme sur la rive, attention aux surfaces glissantes tels les rochers, l'herbe, les billots, etc. On pourrait perdre l'adhérence. N'essayez pas d'entrer dans l'eau à haute vitesse, car elle freinera votre mouvement et pourrait vous éjecter du véhicule.



L'eau réduit la capacité de freinage. Après être sorti de l'eau, rouler à basse vitesse et actionner les freins quelques fois pour que la chaleur de la friction sèche les plaquettes.

Le terrain peut être boueux et marécageux près des cours d'eau. Tenez-vous prêt à rencontrer des trous ou des variations de profondeur. De plus, soyez attentif au danger que peuvent poser les rochers, les billots, etc., qui sont recouverts par la végétation.

Si votre trajet vous amène à traverser des étendues d'eau gelées, assurez-vous que la glace est assez épaisse pour supporter votre poids, celui du VTT et de sa charge. Soyez particulièrement prudent à proximité des trous dans la glace car ils indiquent à coup sûr que l'épaisseur de la glace varie. Dans le doute, renoncez à traverser.

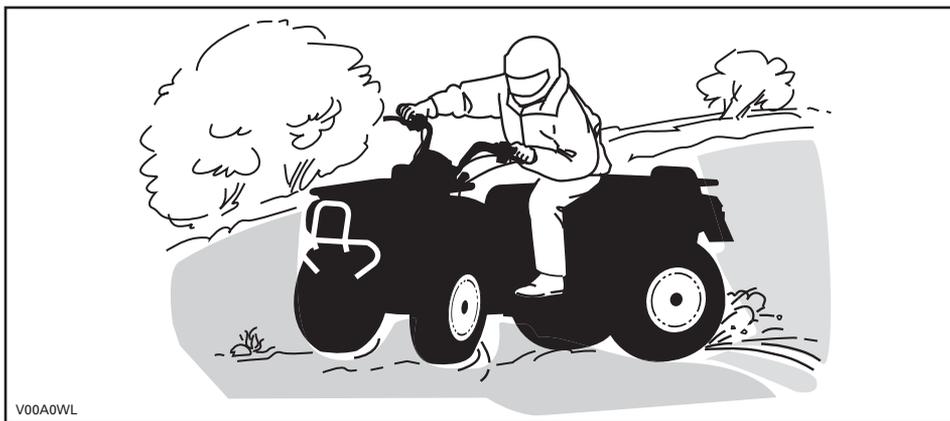
La glace compromet également la maniabilité du véhicule. Roulez lentement et ne faites pas d'accélération brusques. Cela fait patiner les roues, sans compter que le véhicule pourrait se renverser. Évitez de freiner brusquement, puisque cela causera probablement une glissade incontrôlée et un renversement. Évitez en tout temps de vous aventurer dans la neige fondante, puisqu'elle pourrait obstruer le fonctionnement des commandes du véhicule.

La conduite dans la neige pourrait avoir un effet sur la capacité de freinage. Ralentissez suffisamment et prévoyez davantage de distance pour freiner. La projection de neige pourrait causer une accumulation de glace ou de neige sur les composants et les commandes du système de freinage. Actionnez souvent les freins pour empêcher l'accumulation de glace ou de neige. Examinez attentivement le système de freinage avant chaque randonnée. Ne laissez jamais la neige et la glace s'accumuler sur la pédale de frein, les repose-pieds, les marchepieds et les manettes de frein.

Rouler sur les dunes de sable et sur la neige est une expérience unique, mais on doit prendre certaines précautions. La neige et le sable mouillé, épais ou fin peuvent entraîner une perte de traction et faire que le VTT glisse, s'enfonce ou s'enlise. Dans ce cas, recherchez une base plus solide. Une fois de plus, le meilleur conseil consiste à ralentir et à tenir compte de l'état du terrain.

Pour s'aventurer sur les dunes, nous vous recommandons de munir le véhicule d'un fanion de sécurité de type antenne pour aider vos compagnons à vous repérer au-delà du banc de sable suivant. Soyez prudent quand vous apercevez un fanion de sécurité devant vous. Puisque ce type de fanion peut se prendre dans les branches et rebondir sur vous, évitez de l'utiliser là où les branches et les obstacles sont particulièrement bas.

Conduire sur un chemin de roches ou de gravier est similaire à la conduite sur glace. La direction du véhicule étant altérée, il pourrait glisser et se renverser, surtout à haute vitesse. De plus, la distance de freinage peut varier. Rappelez-vous qu'appuyer sur l'accélérateur brusquement risque de projeter des pierres vers l'arrière, dans la voie du conducteur suivant.



Si le véhicule se met à glisser, tourner le guidon dans le même sens que la direction du glissement jusqu'à ce que vous repreniez contrôle du véhicule. Ne jamais serrer les freins à fond ou bloquer les roues.

Respectez la signalisation du sentier. Elle est là pour vous aider.

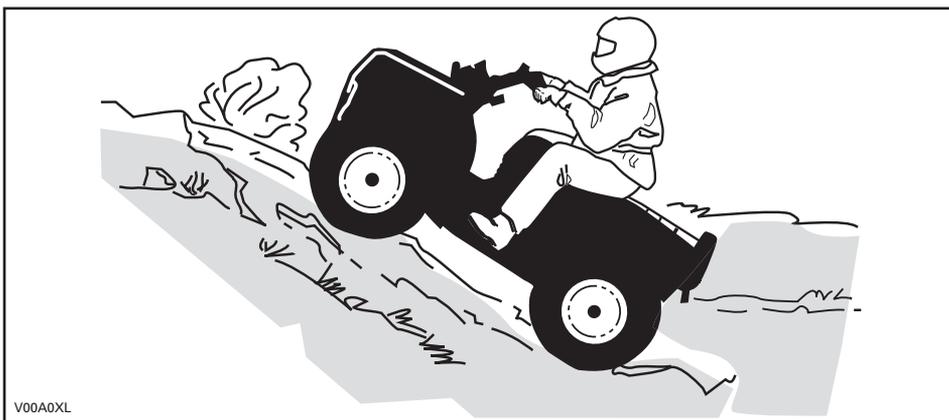
Franchir les obstacles que vous trouvez sur votre chemin avec prudence. Il peut s'agir de pierres détachées, de troncs d'arbres, de surfaces glissantes, de clôtures, de poteaux, de remblais ou de dépressions. Évitez ces obstacles dans la mesure du possible. Rappelez-vous que certains sont trop gros ou dangereux pour qu'on puisse les traverser, et doivent donc être évités. Les pierres et les troncs plus petits peuvent être franchis sans danger, pourvu qu'on les aborde à un angle de 90°. Tenez-vous sur les repose-pieds, genoux fléchis. Ajustez la vitesse sans perdre votre élan et évitez d'accélérer brusquement. Tenir le guidon

fermement. Transférez votre poids vers l'arrière, et franchissez l'obstacle en vous assurant que les roues avant demeurent au sol. Tenir compte lorsqu'on franchit l'obstacle qu'il peut glisser ou se déplacer.

Deux choses sont importantes lorsqu'on roule sur des collines ou des pentes: soyez prêt à réagir face à un terrain glissant, à des variations de terrain ou à des obstacles, et ajustez constamment la position de votre corps.

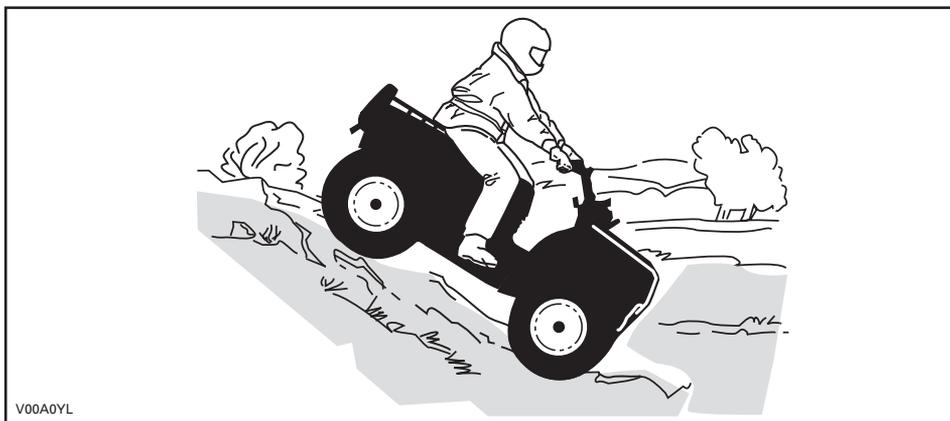
## Montée

Maintenez votre poids en avant, vers le haut de la colline. Gardez les pieds sur les repose-pieds, passez à un petit rapport, accélérez au besoin, et changez rapidement de rapport tout en montant la colline. Ne pas rouler trop vite, puisque l'avant du véhicule pourrait se soulever et retomber vers l'arrière, sur vous. Si l'angle est tel qu'il est impossible de grimper ou que le véhicule se met à reculer, freinez en prenant soin de ne pas causer de glissement. Descendez et recourez ensuite à la technique du virage en «K» ou en «U» (se tenir à côté du véhicule, et le faire reculer en orientant l'arrière vers le haut de la pente, tout en contrôlant la descente avec la manette de frein. Redescendre ensuite la colline de face). Toujours marcher ou descendre en amont de la montagne et restez à l'écart du véhicule et de ses roues motrices. Ne tentez jamais de retenir un véhicule qui se renverse. Restez à l'écart. Évitez de traverser le sommet de la colline à haute vitesse, puisque des obstacles, dont des escarpements, peuvent se trouver de l'autre côté.



## Descente

Maintenez votre poids vers l'arrière. Freinez graduellement pour éviter de glisser. En descente, ne pas ralentir avec la compression du moteur et ne pas mettre le véhicule au point mort.



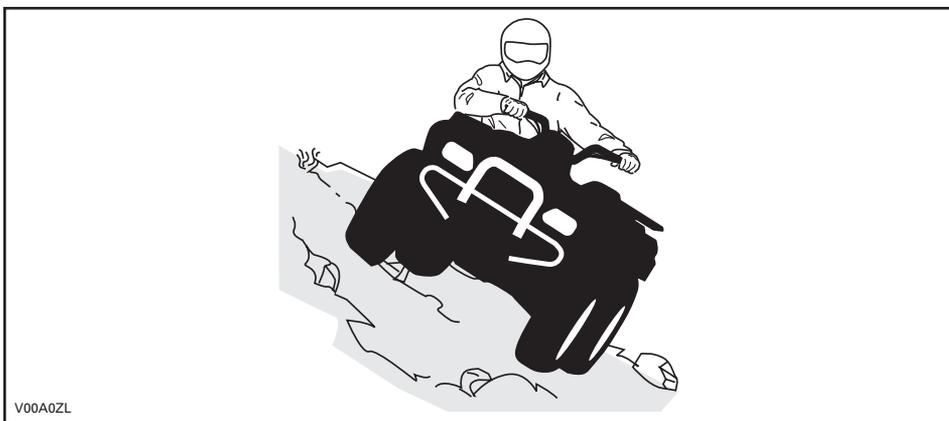
### **Circulation à flanc de colline**

Cette technique comporte **énormément de risques**, puisqu'elle peut modifier radicalement l'équilibre du véhicule. Nous vous recommandons d'ailleurs de l'éviter dans la mesure du possible. Cependant, si vous devez effectuer un tel déplacement, placez **TOUJOURS** votre poids vers le haut de la colline, et soyez prêt à descendre de ce côté si le véhicule se renverse. **Ne tentez jamais d'immobiliser le véhicule ou de le protéger des dommages.**

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

### **⚠ AVERTISSEMENT**

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.



## Entretien périodique

Au retour d'une randonnée, il est sage d'éliminer toute accumulation de neige, de boue et de saleté. Cela aura non seulement pour effet de prolonger la durée du véhicule et de le rendre plus attrayant pour la revente, mais vous éliminerez ainsi tous les risques lors d'une utilisation subséquente. Lavez le véhicule avec de l'eau savonneuse tiède et laissez-le sécher (ou épongez-le avec un chiffon). Évitez de laver le VTT à l'extérieur par temps froid. Lubrifiez adéquatement le véhicule tel qu'indiqué à la section *RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN*.

Votre responsabilité quant à la sécurité consiste à respecter les recommandations contenues dans ce Guide du conducteur. Les conseils qu'on y trouve sur la façon de bien entretenir votre véhicule sont précieux. Pour une assistance plus complète, communiquez avec votre concessionnaire autorisé Can-Am. Il sera toujours ravi de vous aider.

Toute modification au véhicule visant à augmenter sa vitesse et son rendement peut constituer une violation des modalités de la garantie limitée du véhicule. De plus, certaines modifications, telle la dépose des composants du moteur ou du système d'échappement, sont illégales en vertu de la plupart des lois.

Modifier le format des roues et/ou des pneus peut compromettre la stabilité du véhicule. Une pression des pneus inadéquate peut les faire éclater ou les faire glisser sur leur jante. Le pneu pourrait sortir de la jante et être endommagé. Toujours remplacer les roues et les pneus lorsqu'ils sont endommagés.

# ÉTIQUETTE MOBILE

Ce véhicule est accompagné d'une étiquette mobile contenant d'importants renseignements sur la sécurité.

**MODÈLE DE CATÉGORIE Y**

CE VTT A ÉTÉ CONÇU POUR UN USAGE RÉCRÉATIF SOUS L'ÉTROITE SUPERVISION DES PARENTS

CONDUCTEUR SEULEMENT - AUCUN PASSAGER

CE VTT DE CATÉGORIE Y A ÉTÉ CONÇU POUR QUE SA VITESSE MAXIMALE SOIT RESTREINTE

**DS70 (RECOMMANDÉ POUR LES UTILISATEURS DE PLUS DE 6 ANS)**

VITESSE MAXIMALE RESTREINTE À 16 KM/H (10 MPH) (RÉGLÉE EN USINE)

\* LA VITESSE MAXIMALE PEUT ATTEINDRE 24 KM/H (15 MPH) (RÉGLÉE SOUS LA SUPERVISION/SELON LE JUGEMENT DES PARENTS)

**DS90 / DS90X (RECOMMANDÉ POUR LES UTILISATEURS DE PLUS DE 12 ANS)**

VITESSE MAXIMALE RESTREINTE À 24 KM/H (15 MPH) (RÉGLÉE EN USINE)

\* LA VITESSE MAXIMALE PEUT ATTEINDRE 48 KM/H (30 MPH) (RÉGLÉE SOUS LA SUPERVISION/SELON LE JUGEMENT DES PARENTS)

IL EST POSSIBLE DE SUIVRE DES COURS POUR APPRENDRE À ENSEIGNER LA CONDUITE DE VTT. CONSULTER SON CONCESSIONNAIRE POUR PLUS DE DÉTAILS.

SE RENSEIGNER AUPRÈS DE SON CONCESSIONNAIRE À PROPOS DES LOIS PROVINCIALES OU LOCALES RÉGISSANT LA CONDUITE D'UN VTT

\*voir les directives du Guide du conducteur

**NE PAS RETIRER CETTE ÉTIQUETTE AVANT DE VENDRE LE VÉHICULE**

vmo2009-004-001\_fr

**AVERTISSEMENT**

L'utilisation incorrecte de VTT peut résulter en BLESSURES GRAVES ou la MORT.



TOUJOURS PORTER UN CASQUE ET DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ APPROUVÉS.



NE JAMAIS UTILISER SUR DES ROUTES PUBLIQUES.



NE JAMAIS ACCEPTER DES PASSAGERS.



NE JAMAIS ÊTRE SOUS L'INFLUENCE DE DROGUES OU D'ALCOOL.

**NE JAMAIS** Conduire: sans avoir reçu une formation ou des directives adéquates au préalable, à des vitesses excédant vos compétences ou les conditions de conduite, sur les routes publiques - au risque de provoquer une collision avec un autre véhicule, avec un passager - les passagers affectent l'équilibre et la manœuvrabilité du véhicule et augmentent le risque de perte de contrôle.

**TOUJOURS:** utiliser des techniques de conduite appropriées pour éviter le renversement du véhicule sur collines, terrains accidentés et dans les virages, éviter les chaussées pavées - au risque d'affecter gravement la manœuvrabilité et le contrôle, REPRES ET LIRE LE GUIDE DU CONDUCTEUR, SUIVRE TOUS LES AVERTISSEMENTS ET DIRECTIVES.

TYPIQUE

**DESCRIPTION DU MOTEUR DU VÉHICULE:**

XXXXX

EPA CERTIFIÉ

TEN (TAUX D'ÉMISSION NORMALISÉ) =  X

SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 10, 0 ÉTANT LE PLUS PROPRE.

\*NE PAS ENLEVER AVANT LA VENTE.



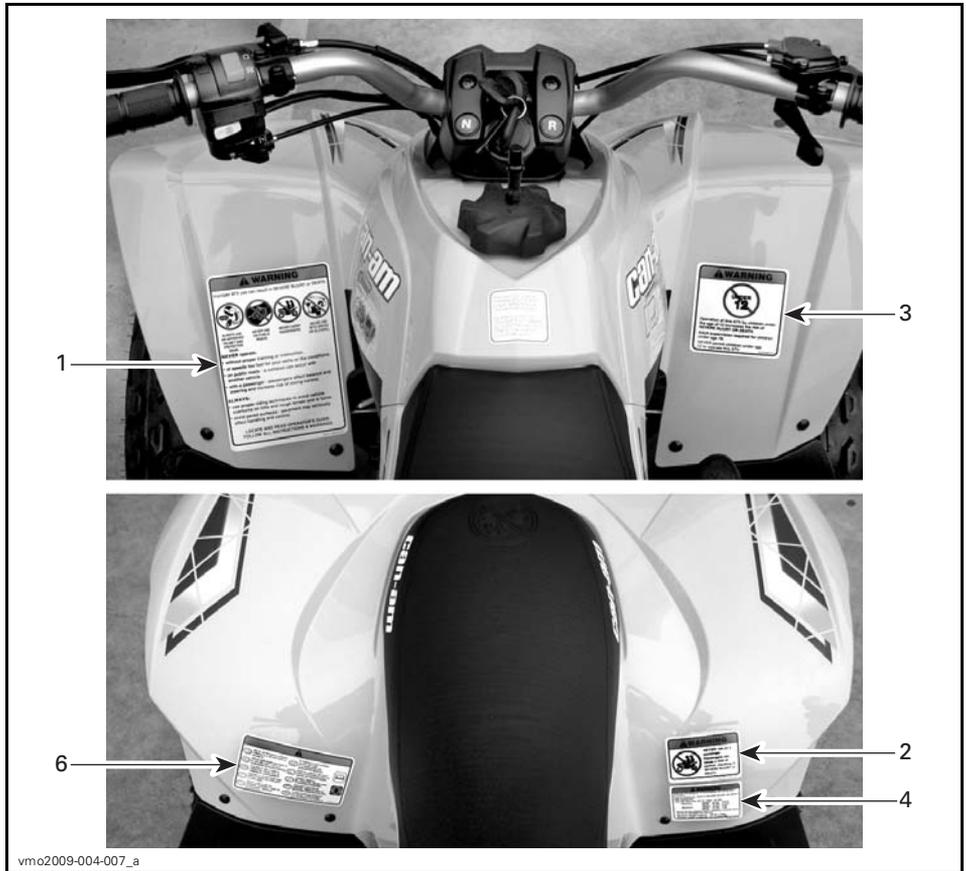
704 901 107

vmo2006-005-009\_fr

# EMPLACEMENT DES ÉTIQUETTES IMPORTANTES

Les étiquettes suivantes sont apposées sur votre véhicule et font partie intégrante du véhicule. Si elles se décolle ou sont endommagées, on les remplacera gratuitement. S'adresser à un concessionnaire autorisé Can-Am.

**REMARQUE:** Les illustrations utilisées dans ce guide ne sont que des représentations générales. Votre modèle peut différer.



TYPIQUE

**AVERTISSEMENT**

L'utilisation incorrecte de VTT peut résulter en BLESSURES GRAVES ou la MORT.

**TOUJOURS PORTER UN CASQUE ET DES VÊTEMENTS DE SÉCURITÉ APPROPRIÉS.**

**NE JAMAIS UTILISER SUR DES VOIES PUBLIQUES.**

**NE JAMAIS ACCEPTER DE PASSAGERS.**

**NE JAMAIS CONDUIRE SOUS L'INFLUENCE DE L'ALCOOL.**

**NE JAMAIS Conduire:**

- sans avoir reçu une formation ou des directives adéquates au préalable.
- à des vitesses excédant vos compétences ou les conditions de conduite.
- sur les routes publiques - au risque de provoquer une collision avec un autre véhicule.
- avec un passager - les passagers affectent l'équilibre et la manœuvrabilité du véhicule et augmentent le risque de perte de contrôle.

**TOUJOURS:**

- utiliser des techniques de conduite appropriées pour éviter le renversement du véhicule sur collines, terrains accidentés et dans les virages.
- éviter les chaussées pavées - au risque d'affecter gravement la manœuvrabilité et le contrôle.

**REPÉRER ET LIRE LE GUIDE DU CONDUCTEUR. SUIVRE TOUS LES AVERTISSEMENTS ET DIRECTIVES.**

vmo2009-003-004\_fr

ÉTIQUETTE 1

**AVERTISSEMENT**

**NE JAMAIS** prendre de passagers.  
Les passagers peuvent causer une perte de contrôle du véhicule et entraîner des BLESSURES GRAVES ou la MORT.

704 900 006

V01M07Z

ÉTIQUETTE 2

**AVERTISSEMENT**

**MOINS DE 6**

La conduite de ce véhicule par un enfant de moins de 6 ans augmente les risques de BLESSURES GRAVES et de DÉCÈS.

La supervision d'un parent est requise pour les enfants de moins de 16 ans.

**NE JAMAIS** laisser un enfant de moins de 6 ans conduire ce véhicule.

vmo2009-004-002\_fr

ÉTIQUETTE 3: DS 70

**AVERTISSEMENT**

**MOINS DE 12**

La conduite de ce véhicule par un enfant de moins de 12 ans augmente les risques de BLESSURES GRAVES et de DÉCÈS.

La supervision d'un parent est requise pour les enfants de moins de 16 ans.

**NE JAMAIS** laisser un enfant de moins de 12 ans conduire ce véhicule.

vmo2009-004-003\_fr

DS 90/DS 90 X

**AVERTISSEMENT**

UNE PRESSION INADÉQUATE DES PNEUS OU UNE SURCHARGE PEUVENT PROVOQUER UNE PERTE DE CONTRÔLE

UNE PERTE DE CONTRÔLE PEUT MENER À DE GRAVES BLESSURES OU À LA MORT

**PRESSION DES PNEUS**  
Établir lorsque les pneus sont à froids:

DSXX / DSXX

|               |         |         |                        |
|---------------|---------|---------|------------------------|
| - Recommandée | Avant   | xxx kPa | xx lbf/in <sup>2</sup> |
|               | Arrière | xxx kPa | xx lbf/in <sup>2</sup> |
| - Minimum     | Avant   | xxx kPa | xx lbf/in <sup>2</sup> |
|               | Arrière | xxx kPa | xx lbf/in <sup>2</sup> |

- Ne jamais appliquer de pression inférieure à celle qui est indiquée, car le pneu pourrait sortir de la jante.
- Charge maximale du véhicule:XXX lb (XXkg). Comprend le poids du conducteur et des accessoires.

vmo2008-008-002\_afr

ÉTIQUETTE 4: TYPIQUE

|   |                  |   |
|---|------------------|---|
| <b>EMISSION CONTROL INFORMATION</b>   |                  |  |
| THIS VEHICLE IS CERTIFIED TO OPERATE ON UNLEADED GASOLINE AND MEETS TO [XXXX] U.S. EPA AND CALIFORNIA REGULATIONS FOR ATV SI ENGINES. |                  |   |
| ENGINE FAMILY   | XXXXX.XXXXXXX    | FAMILLE DE MOTEUR   |
| CERTIFICATION STANDARD (FEL)  | XXXXXXXXXXXXXXXX | LIMITÉ DES ÉMISSIONS DE LA FAMILLE  |
| ENGINE DISPLACEMENT   | XXXXXXXXXX       | CYLINDRÉE   |
| EXHAUST EMISSION CONTROL SYSTEM   | XXXX             | SYSTEME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS   |

**RENSEIGNEMENTS SUR LE DISPOSITIF ANTIPOLLUTION**  
 CE VÉHICULE EST CERTIFIÉ POUR FONCTIONNER À L'ESSENCE SANS PLOMB ET IL RÉPOND AUX NORMES [XXXX] DE L'EPA ET RÈGLEMENTATIONS CALIFORNIENNES POUR LES VTT À MOTEUR SI.

SEE OPERATOR'S GUIDE FOR MAINTENANCE SPECIFICATIONS  
 VOIR GUIDE DU CONDUCTEUR POUR LES SPÉCIFICATIONS D'ENTRETIENS  
**BOMBARDIER RECREATIONAL PRODUCTS INC.**

vmo2007-002-002

ÉTIQUETTE 5: LOCALISÉ SOUS L'AILE ARRIÈRE

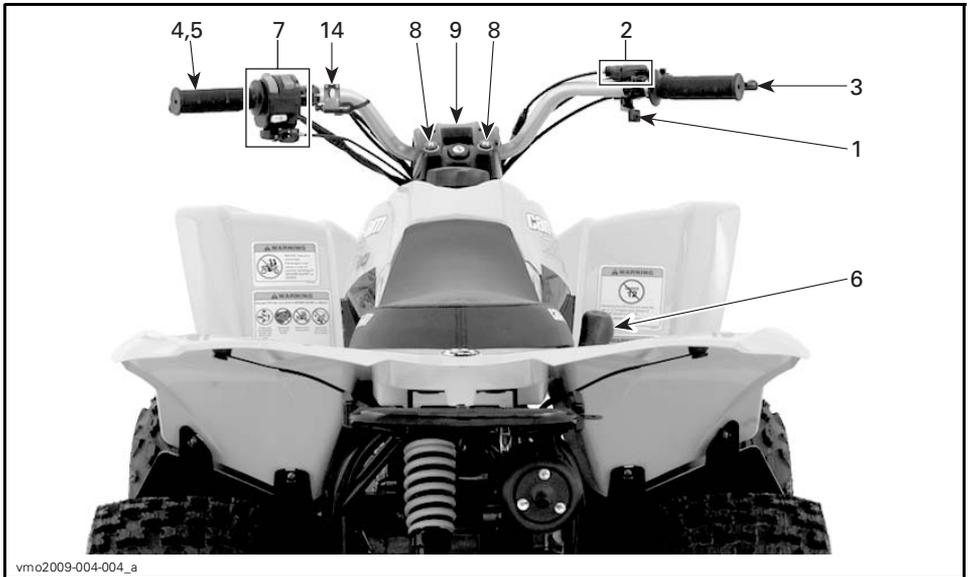
|  |   |   |
|--|---|---|
|                               |   |   |
| <b>DA</b><br>FIND OG LÆS BRUGERVEJLEDNINGEN, OVERHOLD ALLE INSTRUKTIONER OG ADVARSLER.                         | <b>DE</b><br>BETRIEBSANLEITUNG AUFSTINDIG MACHEN UND LESEN. ALLE ANWEISUNGEN UND WARNSINNEE BEFOLGEN. |  |
| <b>NL</b><br>LEES NEM, HOU'D U AAN ALLE AANWIJZINGEN EN WAARSCHUWINGEN.  | <b>EL</b><br>BEPITE KAI JAMBASTE TON OAHTO XHPITZH, AKO OYBEDITHE DAEZ TID OAHTE KAI FOSLOGOTONCEID.  |   |
| <b>FR</b><br>LOCALISER ET LIRE LE GUIDE DE L'OPERATEUR, SUIVRE TOUTS LES CONSIGNES ET AVERTISSEMENTS.          | <b>IT</b><br>LEGGERE IL MANUALE DELL'OPERATORE, SEGUIRE TUTTE LE ISTRUZIONI E AVVERTENZE.             |  |
| <b>FI</b><br>PAIKANNA JÄ LUE KÄYTTÖOHJEITA JA VAROITUKSIA.   | <b>PT</b><br>LOCALIZAR E LER O GUIA DE OPERAÇÃO, OBSERVAR TODAS AS INSTRUÇÕES E MENSAJES DE AVISO.    |   |
| <b>ES</b><br>UBICAR Y LEER LA GUÍA DEL OPERADOR, ATENCIÓN A TODAS LAS INSTRUCCIONES Y MENSAJES DE ADVERTENCIA. | <b>SV</b><br>TA REDA PÅ INSTRUKTIONSBOKEN OCH LÄS DEN, UPPMÄRKSAMMA ALLA ANVÄSNINGAR OCH VARNINGAR.   |   |

vmo2008-011-090

ÉTIQUETTE 6

# ***RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE***

# COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT

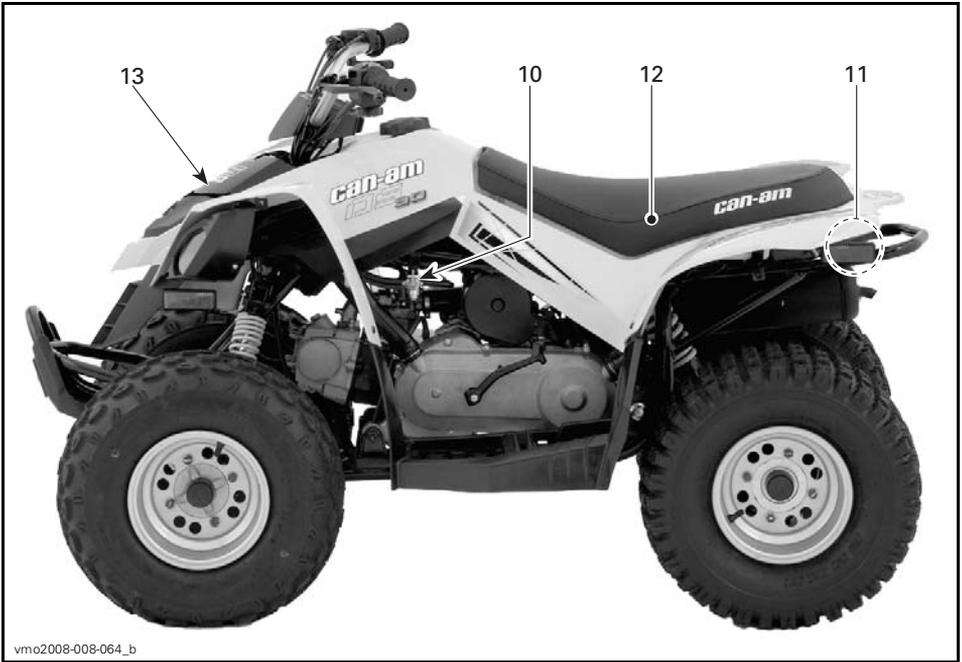


TYPIQUE

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Avvertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.



vmo2008-008-064\_b

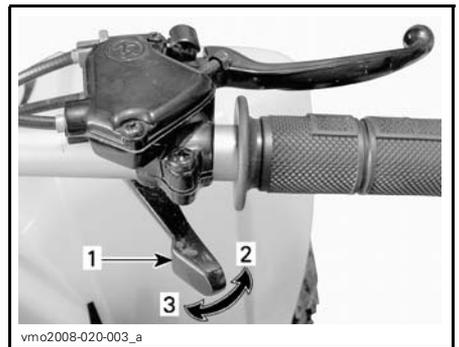
**TYPIQUE**

**REMARQUE:** Cette section présente les fonctions de base des différentes commandes de votre VTT. Pour plus de détails sur la façon d'utiliser une commande en combinaison avec d'autres, consulter la section *INSTRUCTIONS D'UTILISATION* plus loin.

**1) Manette d'accélérateur**

Lorsqu'on la presse, elle fait monter le régime moteur, ce qui permet à la transmission d'embrayer.

Lorsqu'on la relâche, le moteur retourne au régime de ralenti et le véhicule ralentit graduellement.



vmo2008-020-003\_a

**TYPIQUE**

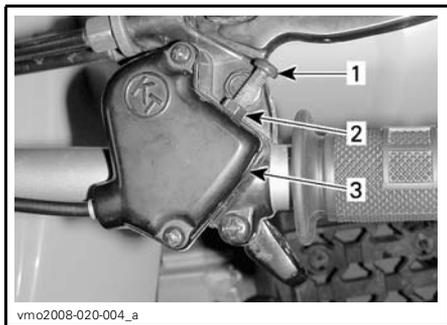
1. Manette d'accélérateur
2. Pour accélérer
3. Pour ralentir

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Vérifier le fonctionnement de la manette d'accélérateur avant de démarrer le moteur. Si la manette d'accélérateur ne fonctionne pas uniformément, en vérifier la cause. Régler le problème avant d'utiliser le véhicule. Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am pour obtenir de plus amples renseignements.

## **2) Vis de limiteur de régime**

Ce véhicule est muni d'un limiteur de régime réglable. Le limiteur de régime empêche le papillon de s'ouvrir complètement, même lorsque l'accélérateur est complètement enfoncé.



### **TIPIQUE**

1. Vis de limiteur de régime
2. Écrou de blocage
3. Logement de manette d'accélérateur

Visser la vis de limiteur de régime restreint la puissance maximale du moteur et réduit la vitesse de pointe du véhicule.

**REMARQUE:** La vitesse maximale du DS 70 et du DS 90/DS 90 X est réglée en usine pour qu'elle soit restreinte à 16 km/h (10 MPH) et à 24 km/h (15 MPH) respectivement.

BRP recommande que la vis soit serrée à fond lorsque un débutant utilise le véhicule.

Un adulte peut dévisser graduellement la vis de limiteur de régime au fur et à mesure qu'un débutant se familiarise avec le véhicule.

**REMARQUE:** La vitesse maximale non restreinte est de 24 km/h (15 MPH) dans le cas du DS 70 et de 48 km/h (30 MPH) dans le cas du DS 90/DS 90 X.

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Un adulte devrait toujours restreindre la vitesse maximale du VTT en fonction de l'aptitude de l'enfant à le conduire en toute sécurité. Ne jamais laisser un enfant régler la vis de limiteur de régime.

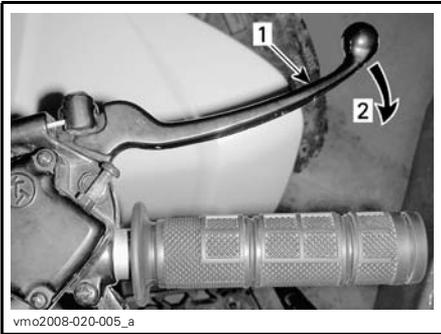
Consulter la rubrique *RÉGLAGE DU LIMITEUR DE RÉGIME* à la section *RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN* pour savoir comment procéder au réglage.

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Si la vis de limiteur de régime est mal réglée, le câble d'accélérateur pourrait être endommagé ce qui pourrait nuire au fonctionnement de l'accélérateur. Ne pas suivre les recommandations de réglage peut mener à des blessures graves et même au décès.

## **3) Manette de frein avant**

Lorsqu'on la presse, on actionne les freins. Lorsqu'on la relâche, elle doit retourner à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la manette et dépend aussi de l'état du terrain.

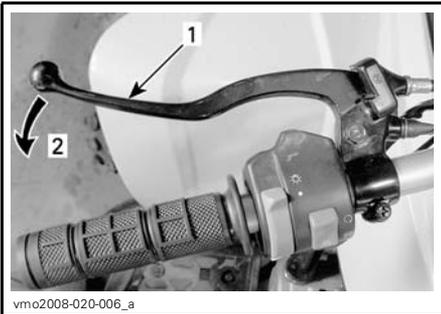


**TYPIQUE**

1. Manette de frein
2. Pour serrer les freins

## 4) Manette de frein arrière

Lorsqu'on la presse, on actionne les freins. Quand on la relâche, elle doit retourner à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la manette et dépend aussi de l'état du terrain.



**TYPIQUE**

1. Manette de frein
2. Pour serrer les freins

## 5) Frein de stationnement

Lorsqu'on l'actionne, il immobilise le véhicule. Cette commande devient utile lors du transport, ou quand on n'utilise pas le véhicule.

### ⚠ AVERTISSEMENT

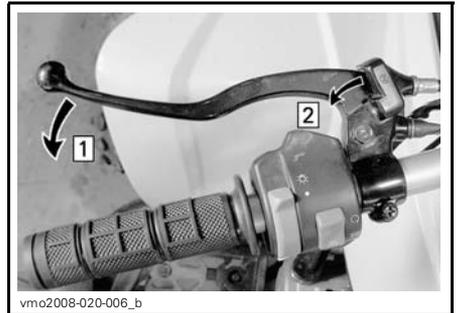
Mettre le frein de stationnement lorsque le véhicule n'est pas en mouvement.

### ⚠ AVERTISSEMENT

S'assurer que le frein de stationnement est bien débloqué avant de mettre le VTT en marche. Circuler alors que les freins sont engagés (frottement des plaquettes sur le disque) peut endommager le système de freinage, causer la défaillance des freins ou un feu.

**Pour enclencher le mécanisme:** Appuyer sur la manette de frein et abaisser le loquet de frein. La manette de frein reste maintenant enclenchée et serre le ou les freins.

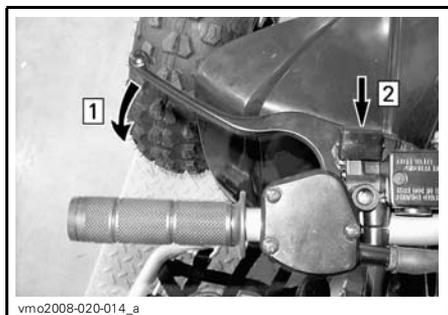
### DS 70/DS 90



**TYPIQUE — LEVIER DE FREIN ARRIÈRE**

- Étape 1: Appuyer sur la manette de frein et la maintenir dans cette position  
 Étape 2: Déplacer le loquet de levier

*DS 90 X seulement*



**LEVIER DE FREIN ARRIÈRE**

Étape 1: Appuyer sur la manette de frein et la maintenir dans cette position

Étape 2: Appuyer sur le loquet de levier

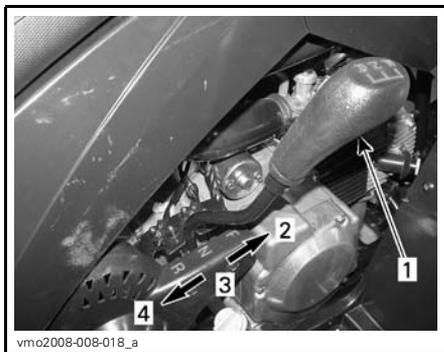
*Tous les modèles*

**Pour débloquer le mécanisme de stationnement:** Presser la manette de frein. Le loquet doit retourner à sa position initiale et la manette de frein doit retourner à sa position de repos. Toujours déverrouiller le frein de stationnement avant de mettre le VTT en marche.

**6) Levier sélecteur**

Il comporte trois positions.

**⚠ ATTENTION** Immobiliser le véhicule et serrer les freins avant de déplacer le levier sélecteur.



**POSITION DU LEVIER**

1. Levier sélecteur
2. Avant («F»)
3. Point mort («N»)
4. Marche arrière («R»)

Pour changer la position du levier, immobiliser le véhicule, actionner les freins puis déplacer le levier vers l'avant ou l'arrière. Ne pas forcer le levier.

**⚠ AVERTISSEMENT**  
 Avant de mettre le véhicule en marche arrière, s'assurer que la voie est bien libre derrière le véhicule. Rester assis.

**«F»: Marche avant**

C'est la position qui correspond à la vitesse normale de conduite et qui permet d'atteindre la vitesse de pointe.

**«N»: Point mort**

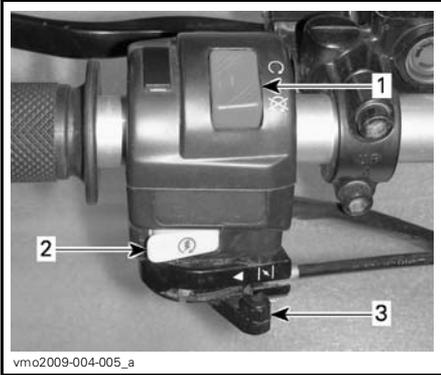
Cette position débraille la transmission pour permettre de déplacer le véhicule manuellement ou de le remorquer.

**«R»: Marche arrière**

Cette position permet au véhicule de reculer.

## 7) Interrupteur multifonctionnel

L'interrupteur multifonctionnel réunit les commandes suivantes:



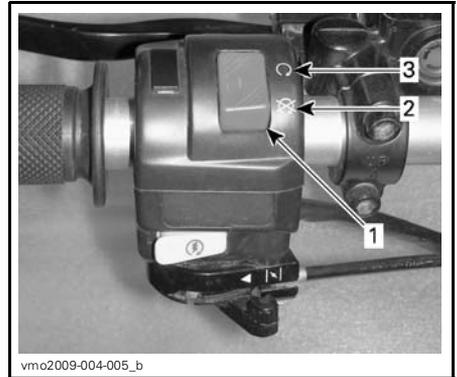
1. Interrupteur d'arrêt du moteur
2. Bouton de démarrage du moteur
3. Levier d'étrangleur

### Interrupteur d'arrêt du moteur

On utilise cet interrupteur pour arrêter le moteur ou en cas d'urgence.

Si on le met à la position «OFF», le moteur tournera mais ne démarrera pas.

**REMARQUE:** Même si on peut arrêter le moteur en tournant la clé de contact à la position «OFF», on recommande de l'arrêter avec l'interrupteur d'arrêt.



1. Interrupteur d'arrêt du moteur
2. Position «OFF»
3. Position «ON»

### Bouton de démarrage du moteur

Pour démarrer le véhicule, mettre l'interrupteur d'arrêt du moteur en position «ON».

Appuyer sur la manette de frein gauche et la maintenir dans cette position.

Appuyer sur le bouton de démarrage du moteur et le maintenir dans cette position. Le relâcher immédiatement après le démarrage.



1. Bouton de démarrage du moteur

Pour arrêter le moteur, relâcher complètement la manette d'accélérateur et utiliser l'interrupteur d'arrêt du moteur.

### Levier d'étrangleur

Il s'agit d'un levier à position variable qui facilite le démarrage du moteur à froid.

Fermer l'étrangleur quand le véhicule est en marche et que le moteur est chaud.



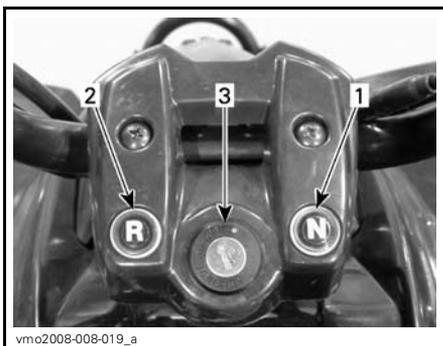
ÉTRANGLEUR OUVERT

On peut ouvrir/fermer l'étrangleur plus ou moins selon la température du moteur.



ÉTRANGLEUR FERMÉ

Ouvrir l'étrangleur complètement pour démarrer le moteur quand il est froid.



### TYPIQUE

1. Point mort («N»)
2. Marche arrière («R»)
3. Interrupteur d'allumage

### Point mort (VERT)

 Quand ce voyant est allumé, la transmission est au point mort.

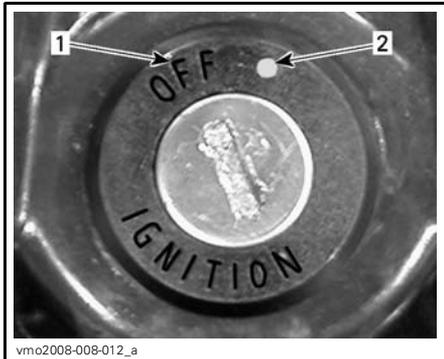
## Marche arrière (ROUGE)



Quand ce voyant est allumé, la transmission est en marche arrière.

## 9) Interrupteur d'allumage

Il s'agit d'un interrupteur à clé à deux positions: «OFF» et «ON».



### INTERRUPTEUR D'ALLUMAGE

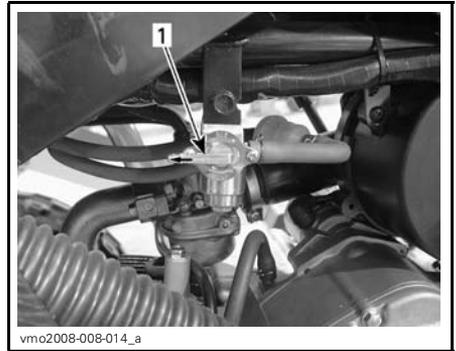
1. Position «OFF»
2. position «ON»

Introduire la clé dans l'interrupteur et la tourner à la position «ON». Pour retirer la clé, la tourner à la position «OFF», puis tirer sur la clé.

**REMARQUE:** Bien qu'on puisse arrêter le moteur en tournant la clé de contact à la position «OFF», on recommande de l'arrêter avec l'interrupteur d'arrêt. Toujours mettre l'interrupteur d'allumage à la position «OFF» une fois que le moteur est éteint.

## 10) Soupape d'essence

Il s'agit d'une commande rotative à 3 positions: «OFF», «ON» et «RES.». Tourner la patte pour aligner son aiguille sur «OFF», «ON» ou «RES.».



### CÔTÉ GAUCHE DU VÉHICULE

1. Aligner l'aiguille à la position voulue

**⚠ ATTENTION** Si la soupape d'essence n'est pas bien alignée sur la position «ON», son ouverture est incomplète et l'écoulement peut être insuffisant. S'assurer que la soupape est complètement ouverte pendant l'utilisation.

### «OFF»

Coupe l'arrivée d'essence au carburateur.

**⚠ ATTENTION** Mettre la soupape à la position «OFF» quand le VTT n'est pas utilisé ou pendant son transport.

### «ON»

Permet à l'essence de se rendre au carburateur. C'est la position normale pendant la marche du véhicule.

### «RES.» (RÉSERVE)

Lorsqu'il n'y a plus d'essence dans le réservoir et que la soupape est à «ON», on dispose d'une réserve d'essence qu'on met en circuit en tournant le bouton à la position «RES.». N'utiliser cette position que si l'essence manque en position «ON».

Refaire le plein dans les plus brefs délais lorsqu'on utilise la réserve. Veiller ensuite à remettre la soupape à la position « ON ».

## 11) Bouton du loquet de siège

Sous l'aile arrière, près du pare-chocs arrière, ce loquet permet d'enlever le siège pour accéder au compartiment moteur. Tirer sur le bouton pour libérer le siège.



### TYPIQUE

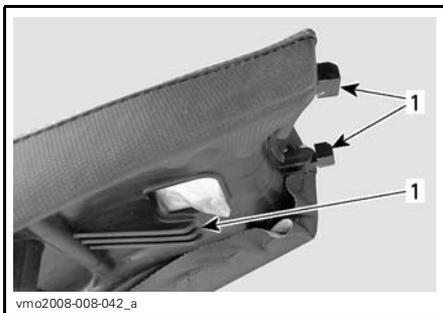
1. Bouton pour libérer le siège

### Dépose du siège

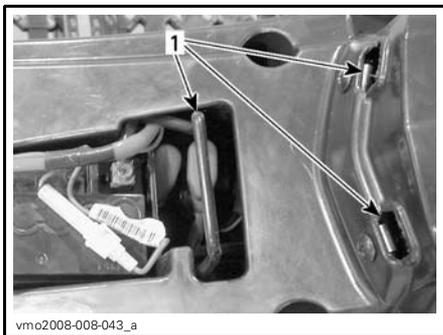
Tirer le loquet tout en soulevant doucement l'arrière du siège. Tirer le siège vers l'arrière, puis l'enlever.

### Pose du siège

Insérer les languettes avant du siège dans les crochets du châssis. Lorsque le siège est bien en place, le pousser fermement vers le bas pour enclencher le loquet.



1. Languettes du siège



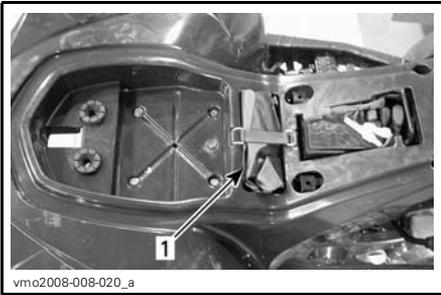
1. Crochets

## ⚠ AVERTISSEMENT

S'assurer que le siège est bien enclenché avant de conduire le véhicule.

## 12) Trousse à outils

La trousse d'outils est sous le siège. Elle comprend les outils pouvant servir à l'entretien de base.

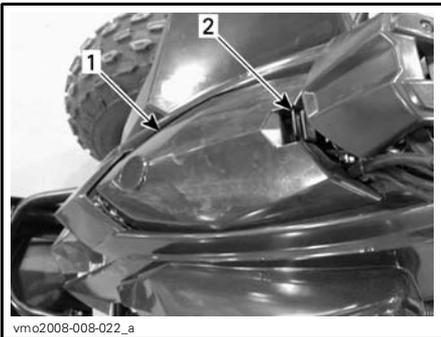


vmo2008-008-020\_a

1. Trousse à outils

### 13) Compartiment de rangement avant

Ce compartiment est commode pour transporter des effets personnels.



vmo2008-008-022\_a

1. Compartiment de rangement avant  
2. Loquet du couvercle

Pour ouvrir le couvercle du compartiment de rangement, tirer délicatement le loquet et le maintenir dans cette position tout en soulevant le couvercle.



vmo2008-008-023\_a

### ⚠ AVERTISSEMENT

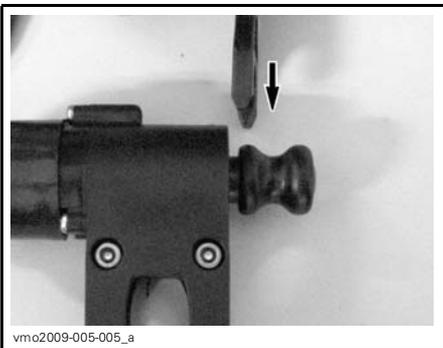
Lorsque le moteur est en marche, placer le levier sélecteur au point mort et serrer le frein de stationnement avant d'ouvrir le couvercle de compartiment de rangement. Ne jamais y laisser d'objets lourds ou fragiles mal arrimés. Accrocher les attaches du couvercle avant de démarrer le véhicule.

### 14) Interrupteur du cordon coupe-circuit

#### *DS 90 X seulement*

Lorsque la fixation du cordon coupe-circuit se dégage de l'interrupteur, le moteur s'éteint, ce qui empêche le VTT de continuer à avancer si l'utilisateur tombe.

Pour que le moteur démarre, mettre la fixation du cordon coupe-circuit entre le bouton et le logement de l'interrupteur comme le montre la photo.



**⚠ AVERTISSEMENT**

Toujours fixer l'oeillet du cordon coupe-circuit à ses vêtements ou à son poignet lorsqu'on utilise le véhicule.

# CARBURANT

## Essence recommandée

Utiliser de l'essence sans plomb, vendue dans la plupart des stations-service, ou du carburant oxygéné contenant un maximum de 10% d'éthanol ou de méthanol ou une combinaison des deux dans la mesure où on n'excède pas ce pourcentage. Voir le tableau ci-dessous et s'assurer que l'essence utilisée a un indice d'octane d'au moins:

| INDICE D'OCTANE                 |                |
|---------------------------------|----------------|
| En Amérique du Nord             | (87 (R + M)/2) |
| Ailleurs qu'en Amérique du Nord | 92 RON         |

**⚠ ATTENTION** Ne jamais employer d'autres carburants. L'utilisation de carburant non recommandé peut occasionner une réduction des performances du véhicule et endommager des composants importants du système d'alimentation et du moteur.

## Faire le plein d'essence

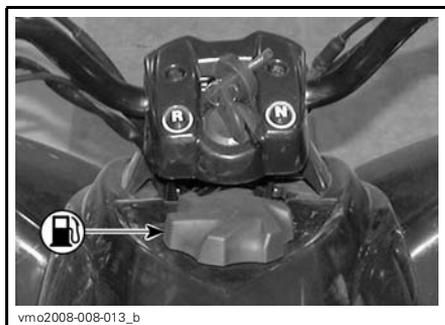
### **⚠ AVERTISSEMENT**

Ne jamais laisser un enfant faire le plein d'essence.

Arrêter le moteur.

Ne laisser personne demeurer sur le véhicule.

Retirer le bouchon du réservoir d'essence en le desserrant dans le sens antihoraire.



*TYPIQUE — BOUCHON DU RÉSERVOIR D'ESSENCE*

Insérer le bec dans le goulot de remplissage.

Faire le plein lentement pour permettre à l'air de s'échapper du réservoir et empêcher le reflux du carburant. Attention de ne pas renverser d'essence.

**Ne pas trop remplir.** Cesser de remplir le réservoir lorsque l'essence atteint le bas du goulot de remplissage. Bien serrer le bouchon du réservoir.

 **AVERTISSEMENT**

Arrêter le moteur avant de faire le plein. Retirer le bouchon avec précaution. Si on est en présence de pression différentielle (sifflement lorsqu'on desserre le bouchon du réservoir), faire vérifier et/ou réparer le véhicule avant de l'utiliser. L'essence est inflammable et explosif dans certaines conditions. Ne jamais vérifier le niveau d'essence à la lueur d'une flamme. Ne pas fumer. Tenir loin des flammes et des étincelles. Travailler dans un endroit bien aéré. Ne jamais remplir le réservoir d'essence pour ensuite laisser le véhicule à la chaleur. Lorsque la température augmente, l'essence se dilate et risque de déborder. Essuyer tout carburant répandu sur le véhicule.

# CONSIGNES D'UTILISATION

## Utilisation durant la période de rodage

### Moteur

Il est nécessaire d'assurer une période de rodage de 10 heures avant d'utiliser le véhicule à plein régime de manière continue.

L'accélérateur ne devrait pas être actionné à plus du 3/4 de sa course. Toutefois, de brèves accélérations à plein régime et de fréquentes variations de vitesse contribuent à un bon rodage. Pendant la période de rodage, la surchauffe est néfaste pour le moteur, ainsi que les accélérations intenses et le fait de rouler à la même vitesse sur de longues périodes.

### Courroie

Une courroie neuve requiert une période de rodage de 50 km (30 mi). Éviter d'accélérer ou de décélérer vigoureusement, de tirer une charge ou de circuler à plein régime.

### Vérification après 10 heures

**REMARQUE:** Cette vérification est aux frais du client.

Nous recommandons de faire réviser le véhicule par un concessionnaire autorisé Can-Am après les 10 premières heures ou les 30 premiers jours d'utilisation, le premier des deux prévalant. Voir la section *RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN*.

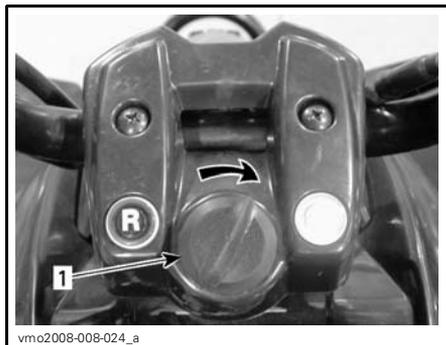
## Démarrage du moteur

### **⚠ AVERTISSEMENT**

Toujours faire la vérification de préutilisation décrite à la section *INFORMATIONS DE SÉCURITÉ* avant d'utiliser le véhicule. Ne pas démarrer avant de s'être assuré du bon fonctionnement de tous les mécanismes et de toutes les fonctions du véhicule. Le fait de ne pas faire cette vérification pourrait causer des blessures graves et même la mort.

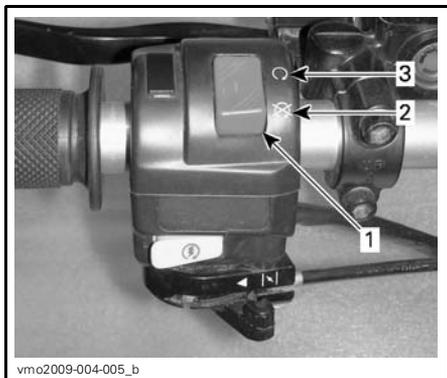
Le moteur ne démarre que si le levier sélecteur est en position «N».

Introduire la clé dans l'interrupteur d'allumage et tourner la clé à la position «ON».



**TYPIQUE — TOURNER À LA POSITION «ON»**  
1. Clé de contact

Mettre l'interrupteur d'arrêt du moteur en position «ON».



1. Interrupteur d'arrêt du moteur
2. Position «OFF»
3. Position «ON»

### *DS 90 X seulement*

Mettre la fixation du cordon coupe-circuit sur son interrupteur en se référant à *COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT*.

### *Tous les modèles*

Par temps froid, c'est-à-dire sous 0°C (32°F), ouvrir complètement l'étrangleur et démarrer le moteur.



### *ÉTRANGLEUR COMPLÈTEMENT OUVERT*

Appuyer sur la manette de frein gauche et la maintenir dans cette position.

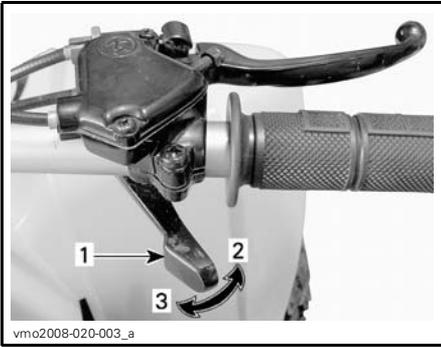
Appuyer sur le bouton de démarrage du moteur et le maintenir jusqu'à ce que le moteur démarre.



1. Bouton de démarrage du moteur

**⚠ ATTENTION** Ne pas appuyer sur le bouton de démarrage plus de 10 secondes. Observer une période de repos entre les tentatives de démarrage afin de laisser le démarreur refroidir. Prendre garde aussi de mettre la batterie à plat.

**REMARQUE:** On peut utiliser l'accélérateur pour faciliter le démarrage du moteur. Appuyer légèrement sur l'accélérateur. Toutefois, si on ouvre trop les gaz, l'étrangleur ne sera pas activé.

**TYPIQUE**

1. Levier d'étrangleur
2. Pour accélérer
3. Pour décélérer

Relâcher le bouton de démarrage du moteur dès que le moteur démarre.

Après quelques secondes, refermer graduellement l'étrangleur jusqu'à ce que le moteur atteigne un régime normal.

**REMARQUE:** Un usage excessif de l'étrangleur peut noyer le moteur et rendre le démarrage plus difficile. Voir la section *DIAGNOSTIC DES PANNES*.

Quand le moteur est chaud, fermer l'étrangleur et relâcher les freins.



**ÉTRANGLEUR FERMÉ**

**Démarrage à chaud**

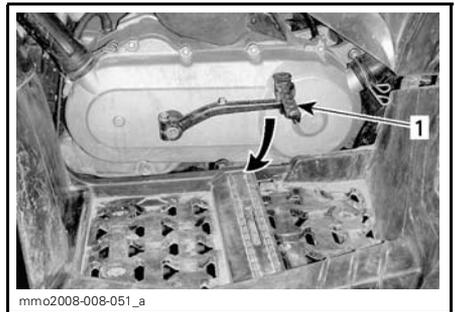
Procéder de la façon décrite précédemment, sans étrangleur. Si le moteur ne démarre pas après 2 tentatives de 5 secondes avec le démarreur électrique, ouvrir l'étrangleur à demi. Démarrer le moteur sans actionner l'accélérateur. Après quelques secondes, refermer l'étrangleur.

**Démarrage manuel d'urgence**

Il est possible de démarrer le moteur manuellement si le démarreur électrique ne fonctionne pas.

Procéder de la façon décrite plus haut mais utiliser la pédale de démarrage plutôt que le démarreur électrique.

Pour démarrer le moteur, appuyer délicatement sur la pédale jusqu'à ce qu'elle s'engage puis l'abaisser rapidement en un mouvement continu.

**TYPIQUE**

1. Pédale de démarrage

Répéter au besoin.

**Pour arrêter le moteur**

**AVERTISSEMENT**

Éviter de stationner le véhicule dans une pente.

Relâcher l'accélérateur et immobiliser le véhicule.

Mettre le frein de stationnement.

Placer l'interrupteur d'arrêt du moteur à la position «OFF».

Mettre la clé de contact à la position «OFF».

Retirer la clé de l'interrupteur d'allumage.

**REMARQUE:** Dans le cas du modèle DS 90 X, dégager la fixation du cordon coupe-circuit de l'interrupteur éteindra également le moteur.

## **Entretien d'après-utilisation**

**REMARQUE:** Ne jamais utiliser un nettoyeur haute pression pour nettoyer le véhicule; **NE LE NETTOYER QU'À BASSE PRESSION (avec un boyau d'arrosage par exemple).** Une pression élevée pourrait causer des dommages électriques ou mécaniques.

Si le véhicule est utilisé en milieu salin, il est impératif de rincer le véhicule à l'eau douce afin de le protéger ainsi que ses composants. On recommande fortement de lubrifier les pièces métalliques. Utiliser le lubrifiant XP-S Lube.

Cette opération doit être faite à la fin de chaque journée d'utilisation.

Lorsque le véhicule est utilisé dans la boue, il est recommandé de le rincer afin de le protéger, ainsi que ses composants.

# PERSONNALISATION DE LA CONDUITE

## Réglage de la suspension

### **⚠ AVERTISSEMENT**

Le réglage de la suspension peut influencer la maniabilité du véhicule. Toujours prendre le temps de se familiariser avec le nouveau comportement du véhicule après avoir modifié le réglage de la suspension.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

Les cames de réglage de droite et de gauche des amortisseurs avant doivent toujours être réglées à la même position. Ne jamais régler un seul amortisseur. Un réglage inégal aurait un effet néfaste sur la maniabilité et la stabilité et pourrait même causer un accident.

## Réglage de la précharge du ressort

Raccourcir le ressort pour une tenue de route plus ferme sur sentier cahoteux.

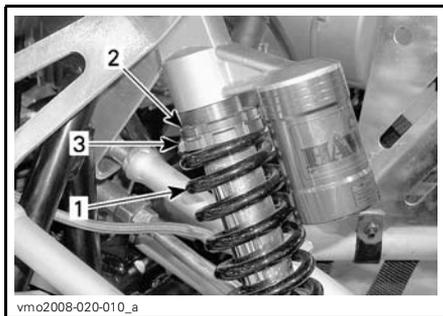
Allonger le ressort pour une tenue de route plus souple sur sentier en bon état.

Régler la précharge du ressort en tournant la came ou l'anneau avec l'outil qui se trouve dans la trousse d'outils.



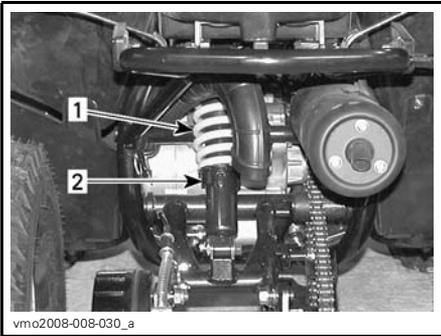
DS 70/DS 90 — SUSPENSION AVANT

1. Ressort avant
2. Tourner la came de réglage



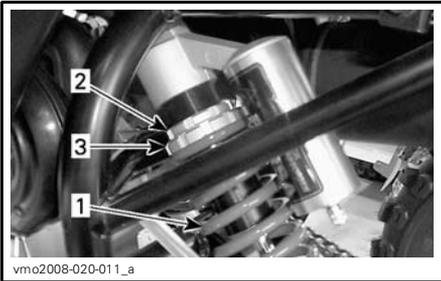
DS 90 X — SUSPENSION AVANT

1. Ressort avant
2. Desserrer l'anneau de retenue
3. Tourner l'anneau de réglage



**DS 70/DS 90 — SUSPENSION ARRIÈRE**

1. Ressort arrière
2. Tourner la came de réglage



**DS 90 X — SUSPENSION ARRIÈRE**

1. Ressort arrière
2. Desserrer l'anneau de retenue
3. Tourner l'anneau de réglage

# TRANSPORT DU VÉHICULE

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

Lorsqu'on transporte le VTT, il faut bien l'arrimer à la remorque avec des sangles appropriées. L'emploi de cordes ordinaires est déconseillé.

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Ne jamais basculer le VTT pour le transporter. Nous recommandons de le transporter dans sa position normale de fonctionnement (c'est-à-dire sur ses quatre roues).



DS 70/DS 90 — POINT D'ARRIMAGE AVANT

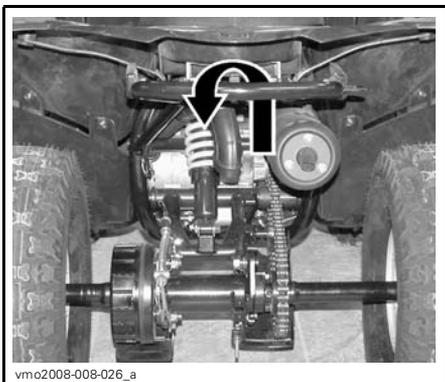


DS 90 X — POINT D'ARRIMAGE AVANT



Ne pas oublier de:

- Placer la soupape d'essence à la position «OFF».
- Actionner le frein de stationnement.
- Arrimer le véhicule à l'avant par le pare-choc avant et à l'arrière par le pare-choc arrière.



TOUS LES MODÈLES — POINT D'ARRIMAGE  
ARRIÈRE

**⚠ ATTENTION** L'emploi d'autres points d'arrimage risquerait d'endommager le véhicule.

**⚠ AVERTISSEMENT**

Ne jamais remorquer ce VTT derrière une voiture ou tout autre véhicule. Se servir d'une remorque.

# ***RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN***

---

## TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE

L'entretien est essentiel pour que l'utilisation du véhicule demeure sécuritaire. En tant que propriétaire, vous êtes responsable de l'entretien approprié du véhicule. Effectuez des vérifications périodiques et observez les consignes du tableau d'entretien suivant.

### AVERTISSEMENT

**Si le véhicule n'est pas entretenu conformément aux consignes du tableau d'entretien périodique et des procédures d'entretien, son utilisation peut ne pas s'avérer sécuritaire.**

Cette section comprend des consignes d'entretien de base. Si vous avez des connaissances en mécanique et que vous possédez les outils requis, vous pouvez effectuer l'entretien. Sinon, adressez-vous à un concessionnaire Can-Am autorisé.

Dans le cas des éléments de l'entretien périodique qui sont plus complexes et pour lesquels des outils spéciaux sont requis, il est préférable de s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

### AVERTISSEMENT

**Arrêtez le moteur et effectuez l'entretien périodique suivant. À défaut de procéder conformément aux procédures d'entretien, vous vous exposez aux risques suivants: pièces brûlantes ou mobiles, électricité, produits chimiques, entre autres.**

| TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE  |  |                  |                  |                |                 |   |
|---|--|------------------|------------------|----------------|-----------------|---|
| A: AJUSTER<br>I: INSPECTER<br>L: LUBRIFIER<br>N: NETTOYER<br>R: REMPLACER | <b>VÉRIF. APRÈS 10 H OU 30 JOURS</b>   |                  |                  |                |                 |   |
|   | (Doit être effectué par un concessionnaire Can-Am autorisé. La première séance d'entretien est essentielle; il ne faut pas la négliger.) |                  |                  |                |                 |   |
|   | <b>HEBDOMADAIREMENT</b>  |                  |                  |                |                 |   |
|   | <b>MENSUELLEMENT</b>   |                  |                  |                |                 |   |
|   | <b>100 H OU 1 AN</b>   |                  |                  |                |                 |   |
| <b>À EFFECTUER PAR</b>  |  |                  |                  |                | <b>LÉGENDE</b>  |   |
| MOTEUR  |  |                  |                  |                |                 |   |
| Niveau d'huile à moteur <sup>(1)</sup>                                    | À CHAQUE RANDONNÉE   |                  |                  | Client         |                 | (1) Élément d'inspection de préutilisation.<br>(3) Plus souvent quand on l'utilise dans des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés, boueux ou en condition mouillée.<br>(5) Lubrifier aux 6 mois.<br>(6) Remplacer aux 3 mois ou aux 40 heures. |
| Huile à moteur  | R  | R <sup>(6)</sup> |                  | Client         |                 |   |
| Tamis à huile   |  |                  | N                | Client         |                 |   |
| Filtre à air/filtre de la soupape d'injection d'air <sup>(3)</sup>        |  | I,N              |                  | R              | Client          |   |
| Régime de ralenti   | I  |                  | I                | Concess.       |                 |   |
| Jeu des soupapes  | I  |                  |                  | A              | Concess.        |   |
| Reniflard du carter   |  |                  | I <sup>(5)</sup> | I              | Concess.        |   |
| Pare-étincelles   |  |                  |                  | N              | Client          |   |
| Système d'échappement   |  |                  |                  | I              | Concess.        |   |
| SYSTÈME D'ALIMENTATION  |  |                  |                  |                |                 |   |
| Conduits d'essence et connexions  | I  |                  |                  | I              | Concess.        | (2) Inspecter et ajuster aux 6 mois.<br>(4) Remplacer aux 2 ans ou aux 200 heures.  |
| Filtre à essence  |  |                  |                  | <sup>(4)</sup> | Concess.        |   |
| Câble d'accélérateur/carter de papillon                                   | I,A  |                  | I,A              | I, A, L        | Client/Concess. |   |
| Carburateur   | I,A  |                  | <sup>(2)</sup>   | N, A           | Concess.        |   |
| SYSTÈME ÉLECTRIQUE  |  |                  |                  |                |                 |   |
| Bougie  | I, A   |                  |                  | R              | Concess.        | —   |
| Connexions de la batterie   | I  |                  | I                |                | Client          |   |
| Tension de la batterie  | I  |                  | I                |                | Concess.        |   |

**TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE**

A: AJUSTER  
I: INSPECTER  
L: LUBRIFIER  
N: NETTOYER  
R: REMPLACER

**VÉRIF. APRÈS 10 H OU 30 JOURS**

(Doit être effectué par un concessionnaire Can-Am autorisé. La première séance d'entretien est essentielle; il ne faut pas la négliger.)

**HEBDOMADAIREMENT**

**MENSUELLEMENT**

**100 H OU 1 AN**

**À EFFECTUER PAR**

**PIÈCE/TÂCHE**

**LÉGENDE**

**SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT**

|   |                    |          |   |
|---|--------------------|----------|---|
| Lubrification/réglage de la chaîne d'entraînement | À CHAQUE RANDONNÉE | Client   | (3) Plus souvent quand on l'utilise dans des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés, boueux ou en condition mouillée. |
| Inspection du rouleau de chaîne d'entraînement    | À CHAQUE RANDONNÉE | Client   |   |
| Usure des pignons <sup>(3)</sup>                  |                    | Concess. |   |

**ROUES/PNEUS**

|                             |                    |  |  |   |        |   |
|-----------------------------|--------------------|--|--|---|--------|---|
| Roulements de roue          |                    |  |  | I | Client | — |
| Boulons de roue             | I                  |  |  | I | Client |   |
| Pression et usure des pneus | À CHAQUE RANDONNÉE |  |  |   | Client |   |

**TRANSMISSION (CVC)**

|   |   |  |  |           |          |   |
|---|---|--|--|-----------|----------|---|
| Courroie d'entraînement   |   |  |  | I         | Concess. | — |
| Poulies motrice et menée  |   |  |  | I,N,<br>L | Concess. |   |
| Conduit d'admission d'air de la transmission CVC/orifices de sortie | I |  |  | I,N       | Client   |   |

**BOÎTE DE VITESSES**

|                           |   |  |  |     |          |  |
|---------------------------|---|--|--|-----|----------|--|
| Huile à boîte de vitesses | R |  |  | (4) | Concess. | (4) Remplacer aux 2 ans ou aux 200 heures. |
|---------------------------|---|--|--|-----|----------|--|

| TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE  |  |   |             |            |                     |   |
|---|--|---|-------------|------------|---------------------|---|
| A: AJUSTER<br>I: INSPECTER<br>L: LUBRIFIER<br>N: NETTOYER<br>R: REMPLACER | <b>VÉRIF. APRÈS 10 H OU 30 JOURS</b>   |   |             |            |                     |   |
|   | (Doit être effectué par un concessionnaire Can-Am autorisé. La première séance d'entretien est essentielle; il ne faut pas la négliger.) |   |             |            |                     |   |
|   | <b>HEBDOMADAIREMENT</b>  |   |             |            |                     |   |
|   | <b>MENSUELLEMENT</b>   |   |             |            |                     |   |
|   | <b>100 H OU 1 AN</b>   |   |             |            |                     |   |
| <b>À EFFECTUER PAR</b>  |  |   |             |            |                     |   |
| <b>PIÈCE/TÂCHE</b>  |  |   |             |            |                     | <b>LÉGENDE</b>  |
| <b>DIRECTION</b>  |  |   |             |            |                     |   |
| Fixations du guidon <sup>(1)</sup>  | I  | A |             | I          | Concess.            | (1) Élément d'inspection de préutilisation.<br>(5) Lubrifier aux 6 mois.  |
| Rotules de barre d'accouplement (DS 70/DS 90)                             |  |   | (5)         | L          | Client              |   |
| Arbre de direction  |  |   |             | L          | Concess.            |   |
| Direction   |  |   |             | I          | Concess.            |   |
| <b>SUSPENSION</b>   |  |   |             |            |                     |   |
| Suspension  |  |   |             | I          | Concess.            | —   |
| <b>FREINS <sup>(7)</sup></b>  |  |   |             |            |                     |   |
| Liquide de frein (DS 90 X) <sup>(1) (7)</sup>                             | I  | I |             | (4)<br>(7) | Client/<br>Concess. | (1) Élément d'inspection de préutilisation.<br>(4) Remplacer aux 2 ans ou aux 200 heures.<br>(7) S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé pour la vidange du liquide de frein ou tout entretien du système de freinage.<br>(8) Les freins hydrauliques sont autoréglables et ne nécessitent aucun réglage. |
| Système de freinage <sup>(1) (7)</sup>                                    | I  |   | (8)<br>I, A | (8)<br>A   | Concess.            |   |
| Usure des plaquettes et des sabots de frein <sup>(7)</sup>                |  |   |             | I          | Concess.            |   |
| <b>CARROSSERIE/CHÂSSIS</b>  |  |   |             |            |                     |   |
| Fixation du châssis <sup>(1)</sup>  | I  | I |             |            | Client              | (1) Élément d'inspection de préutilisation.   |

Concess.: Concessionnaire

---

## INSPECTION APRÈS 10 HEURES

**REMARQUE:** L'inspection après une période de rodage de 10 heures est aux frais du propriétaire du véhicule.

Nous suggérons qu'après 10 heures ou 30 jours d'utilisation, selon la première éventualité, votre véhicule soit inspecté par un concessionnaire Can-Am autorisé.

---

Date d'inspection après une période de rodage de 10 heures

---

Signature du concessionnaire autorisé

---

Nom du concessionnaire

# PROCÉDURES D'ENTRETIEN

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Les opérations qui suivent doivent être faites seulement par un adulte.

## **Huile à moteur**

### **Niveau d'huile à moteur**

**⚠ ATTENTION** Vérifier le niveau d'huile souvent et faire le plein lorsque nécessaire. Ne pas trop remplir. Un niveau d'huile inapproprié risque d'endommager sérieusement le moteur. Essayer tout déversement d'huile.

**REMARQUE:** Lors de la vérification du niveau d'huile, vérifiez si le moteur présente des fuites.



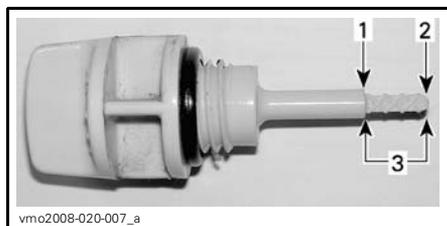
### **TYPIQUE — CÔTÉ DROIT DU MOTEUR**

1. Jauge d'huile

Le véhicule sur une surface de niveau, démarrer le moteur, le laisser tourner plusieurs minutes puis l'arrêter. Vérifier ensuite le niveau d'huile comme suit:

1. Dévisser la jauge d'huile, la retirer et l'essuyer avec un chiffon.

2. Réinsérer la jauge **sans la visser**.
3. Sortir de nouveau la jauge et lire le niveau d'huile, qui devrait être égal à ou près de la marque de maximum.



1. *Plein*
2. *Ajouter de l'huile*
3. *Niveau de fonctionnement*

Pour ajouter de l'huile, retirer la jauge. Mettre un entonnoir dans le trou de remplissage pour éviter de renverser de l'huile.

Ajouter un peu d'huile et revérifier le niveau.

Recommencer jusqu'à ce que le niveau soit égal à la marque de maximum. **Ne pas trop remplir.**

Bien visser la jauge.

### **Huile recommandée**

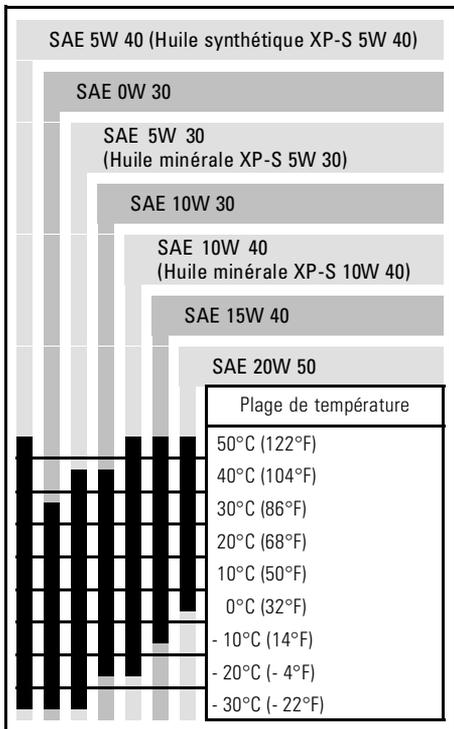
Utiliser une huile pour moteurs 4-temps qui respecte ou dépasse les exigences de la classe de service SM, SL ou SJ de l'API. Toujours vérifier que l'étiquette de l'API sur le récipient d'huile comporte au moins l'une des classes ci-dessus.

### **Viscosité de l'huile recommandée**

Pour choisir la viscosité appropriée selon la température ambiante, consulter le tableau ci-dessous.

**REMARQUE:** Pour un rendement global accru et peu importe la saison, utiliser de l'huile synthétique 4-temps XP-S 5W 40 (N/P 293 600 039).

### Tableau de viscosité



### Vidange d'huile

La vidange devrait être faite quand le moteur est tiède.



## AVERTISSEMENT

L'huile à moteur peut être brûlante. Attendez qu'elle refroidisse.

S'assurer que le véhicule est sur une surface de niveau.

Enlever la jauge d'huile.

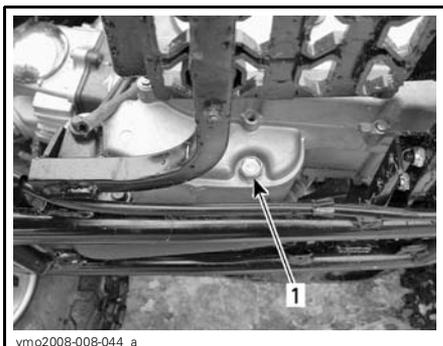


**TYPIQUE — CÔTÉ DROIT DU MOTEUR**  
1. Jauge

Nettoyer le moteur autour du bouchon de vidange.

Placer un bac de récupération sous le bouchon de vidange du moteur.

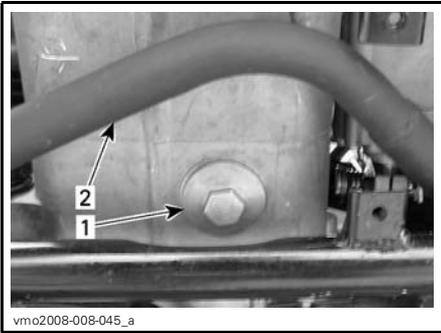
Dévisser le bouchon de vidange.



**CÔTÉ GAUCHE DU MOTEUR**  
1. Bouchon de vidange

Attendre suffisamment longtemps pour permettre à l'huile de s'écouler du moteur.

Au besoin, enlever le tamis à huile et le ressort pour les nettoyer. Consulter le *TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE* pour obtenir de plus amples détails.



**SOUS LE MOTEUR**

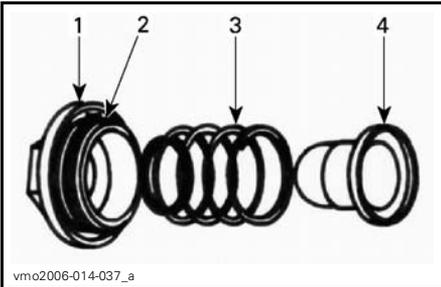
1. Couvercle de tamis à huile
2. Tuyau d'échappement

Nettoyer le tamis avec un solvant puis le sécher à l'air comprimé.

**⚠ AVERTISSEMENT**

Toujours porter des lunettes de protection. Les produits chimiques peuvent causer des éruptions cutanées et des blessures aux yeux.

**REMARQUE:** Vérifier le joint torique du couvercle et le remplacer au besoin.



**TYPIQUE**

1. Couvercle
2. Joint torique
3. Ressort
4. Tamis

Essuyer tout déversement d'huile sur le moteur.

Remettre en place le tamis, le ressort et le joint torique.

Serrer le couvercle à 42 N•m (31 lbf•pi).

Vérifier la rondelle du bouchon de vidange et la remplacer au besoin.

Nettoyer le moteur autour de la rondelle et du bouchon de vidange, remettre le bouchon en place puis serrer le bouchon à 22 N•m (16 lbf•pi).

Refaire le plein du moteur au niveau approprié avec une huile recommandée. Pour connaître la contenance du carter, consulter la section *FICHES TECHNIQUES*.

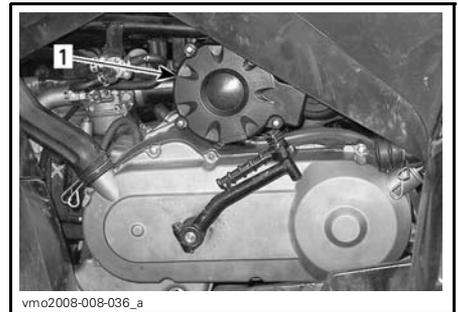
Démarrer le moteur et le laisser tourner au ralenti quelques minutes. S'assurer que le tamis à huile et le bouchon de vidange ne présentent pas de fuite.

Arrêter le moteur. Attendre un instant pour permettre à l'huile de s'écouler dans le carter, et vérifier ensuite le niveau d'huile. Refaire le plein au besoin.

Éliminer l'huile conformément à la réglementation locale sur l'environnement.

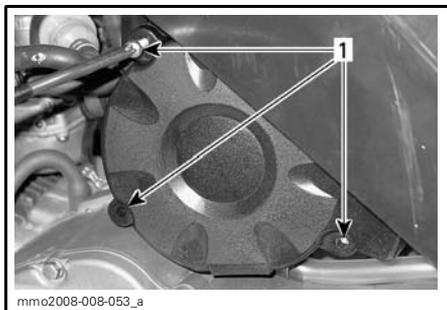
**Filtre à air**

**Nettoyage du filtre à air**



1. Emplacement du filtre à air

## Dépose



**ENLEVER LE COUVERCLE DU BOÎTIER DE FILTRE À AIR**

1. Vis



**ENLEVER LE FILTRE À AIR DU BOÎTIER**

1. Filtre à air

## Nettoyage

Verser une solution nettoyante (N/P 219 700 341) ou l'équivalent dans un seau et y mettre le filtre à tremper.

Pendant que le filtre trempe dans la solution nettoyante, nettoyer le boîtier de filtre à air.

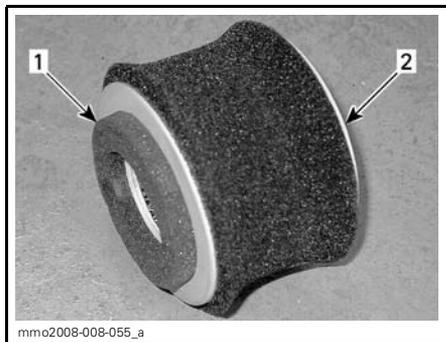
Rincer le filtre à l'eau tiède pour enlever la solution nettoyante.

Laisser ensuite le filtre sécher complètement.

Une fois le filtre sec, huiler avec de l'huile pour filtre à air (N/P 219 700 340) ou l'équivalent.

## Installation

Bien remettre les pièces enlevées dans l'ordre inverse de leur dépose.



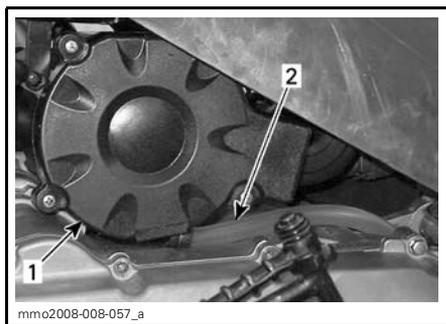
**POSITION DU COUVERCLE**

1. Côté du couvercle
2. Côté du boîtier

## Boîtier de filtre à air

### Vidange du boîtier de filtre à air

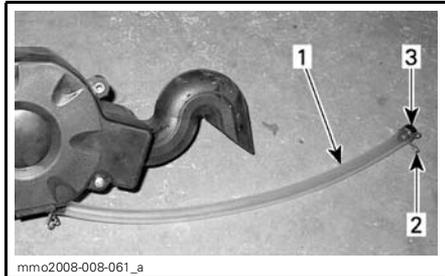
Inspecter périodiquement si le tube de vidange du boîtier de filtre à air contient du liquide ou des dépôts.



1. Boîtier de filtre à air
2. Tube de vidange

**REMARQUE:** Si le véhicule est utilisé en milieu poussiéreux, faire cette inspection plus souvent que ce que le *TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE* recommande.

Si on découvre du liquide ou des dépôts, presser et enlever la fixation. Sortir le bouchon du tube de vidange et le vider.



1. Tube de vidange
2. Fixation
3. Bouchon

**⚠ ATTENTION** Ne pas démarrer le moteur si on découvre du liquide ou des dépôts dans le tube de vidange.

Si on découvre du liquide ou des dépôts, presser et enlever la fixation. Sortir le tube de vidange et le vider.

Enlever le filtre à air comme suit.

## Soupape d'injection d'air

### Nettoyage du filtre de la soupape d'injection d'air

La soupape d'injection d'air est du côté gauche du véhicule sous l'aile avant.

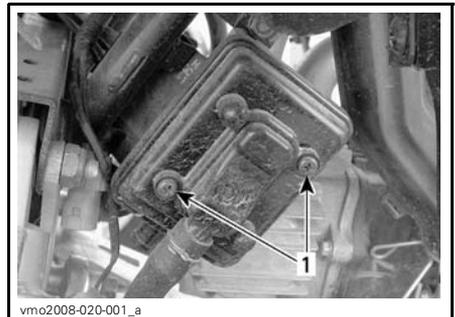


#### TYPIQUE

1. Soupape d'injection d'air

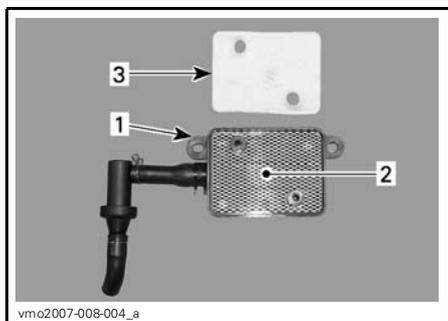
Nettoyer le couvercle de soupape d'injection d'air avant de l'enlever.

Enlever le couvercle pour accéder au filtre à air.



1. Retirer les vis

Retirer le filtre de la soupape d'injection d'air.



**TYPIQUE**

1. Soupape d'injection d'air
2. Tamis
3. Filtre à air

Nettoyer le filtre à air et l'intérieur de la soupape d'injection d'air avec de l'air sous pression.

**REMARQUE:** Si, après ce lavage, le filtre est toujours sale, le remplacer.

Une fois qu'on a terminé, remettre en place les pièces enlevées dans l'ordre inverse de leur dépose.

## Pare-étincelles

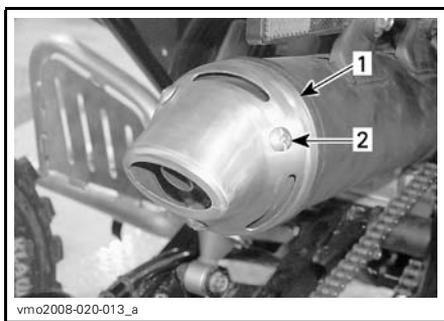
### Nettoyage du pare-étincelles

Le silencieux doit être purgé périodiquement de toute accumulation de calamine.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

Ne jamais effectuer cette opération immédiatement après une période de fonctionnement du moteur, car l'échappement est alors brûlant. S'assurer de l'absence de matières combustibles à proximité. Porter des verres de protection et des gants. Respecter toutes les lois et réglementations en vigueur.

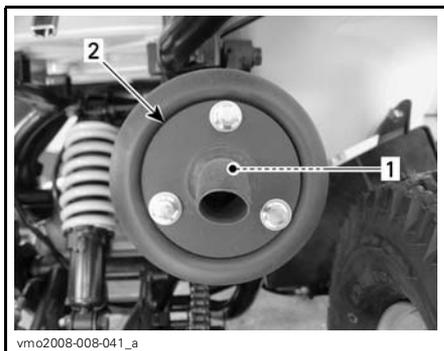
Enlever le capuchon de silencieux (s'il y a lieu).



**DS 90 X**

1. Capuchon
2. Enlever les vis

Enlever le pare-étincelles du silencieux.



1. Pare-étincelles
2. Extrémité du silencieux

Enlever tout dépôt de calamine du pare-étincelles avec une brosse.

**REMARQUE:** Utiliser une brosse souple. Attention de ne pas endommager le pare-étincelles.

Réinstaller le pare-étincelles dans le silencieux et le capuchon de silencieux (s'il y a lieu).

## Bouchon de vidange du couvercle de transmission CVC

Chaque fois qu'on pense que de l'eau s'est infiltrée dans le couvercle de la transmission CVC, enlever la vis de vidange pour vider le carter de la transmission.



mno2008-008-060\_a

### CÔTÉ GAUCHE DU VÉHICULE

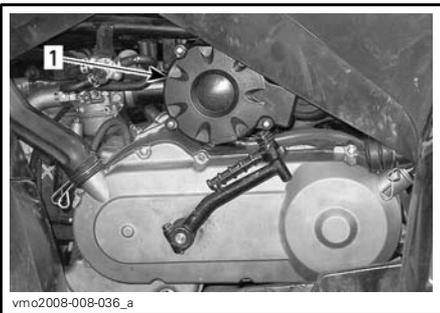
1. Tube de vidange
2. Fixation
3. Bouchon de vidange
4. Bouchon de vidange du moteur

## Huile de la boîte de vitesses

### Vidange d'huile de la boîte de vitesses

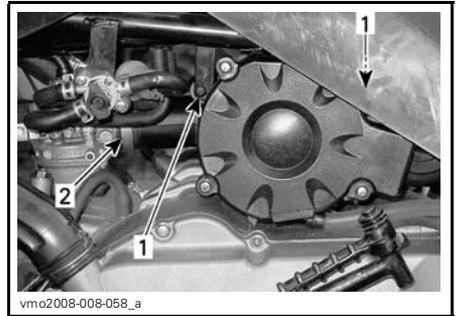
Mettre le véhicule sur une surface de niveau.

Enlever le boîtier du filtre à air du véhicule.



mno2008-008-036\_a

1. Boîtier du filtre à air



mno2008-008-058\_a

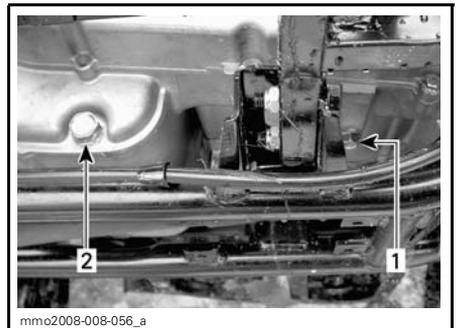
1. Enlever les vis
2. Desserrer la fixation



mno2008-008-062\_a

### ENLEVER LE BOÎTIER DE FILTRE À AIR

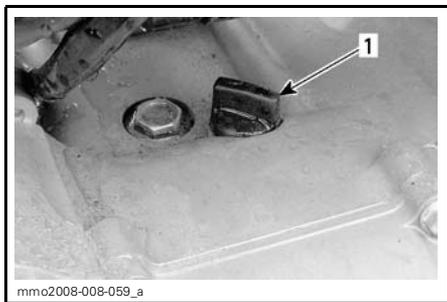
Nettoyer les bouchons de remplissage et de vidange puis enlever le bouchon de vidange de boîte de vitesses.



mno2008-008-056\_a

### BOUCHON DE VIDANGE — CÔTÉ GAUCHE DU MOTEUR

1. Bouchon de vidange de boîte de vitesses
2. Bouchon de vidange du moteur



### BOUCHON DE REMPLISSAGE — CÔTÉ GAUCHE DU MOTEUR

1. Bouchon de remplissage de boîte de vitesses

Attendre pour permettre à l'huile de s'écouler de la boîte de vitesses.

Remettre le bouchon de vidange en place et le serrer à 16 N•m (142 lbf•po).

Verser dans la boîte de vitesses 165 ml (6 oz É.-U.) d'huile de carter de chaîne XP-S (N/P 413 801 900) ou l'équivalent.

**REMARQUE:** Ce véhicule n'est pas muni d'une jauge pour vérifier le niveau d'huile à boîte de vitesses. Pour s'assurer que la quantité d'huile dans la boîte de vitesses est adéquate, vider l'huile et ajouter la quantité appropriée d'huile recommandée.

**⚠ ATTENTION** Lors de l'entretien, ne pas utiliser d'huile non recommandée. Ne pas mélanger avec d'autres types d'huile.

Remettre le bouchon de remplissage d'huile.

Remettre en place toutes les pièces enlevées.

## Câble d'accélérateur

### Inspection du câble d'accélérateur

Vérifier le jeu du câble d'accélérateur et le régler au besoin.

Si on ne parvient pas à le régler adéquatement, s'adresser à un concessionnaire ou distributeur autorisé Can-Am.

Vérifier si le câble est anormalement usé, plié ou effiloché. S'assurer que le câble se déplace librement.

Remplacer le câble d'accélérateur s'il est usé, effiloché ou s'il présente tout autre dommage.

Lubrifier le câble d'accélérateur au moyen de lubrifiant à la silicone (N/P 293 600 041) pour prévenir l'usure prématurée et afin que le câble se déplace librement.

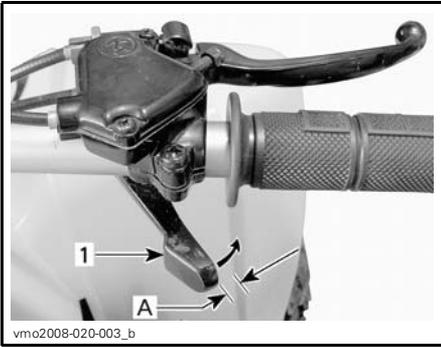
### **⚠ AVERTISSEMENT**

Toujours utiliser un lubrifiant à la silicone. L'utilisation d'un autre lubrifiant, à base d'eau par exemple, pourrait empêcher le bon fonctionnement de l'accélérateur/du câble.

## Manette d'accélérateur

### Réglage de la manette d'accélérateur

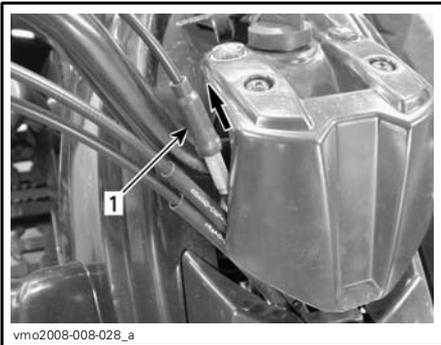
Normalement, le câble d'accélérateur doit présenter un jeu de 5 à 10 mm (3/16 à 13/32 po).



**TYPIQUE — JEU NORMAL**

1. Manette d'accélérateur  
A. 5 à 10 mm (3/16 à 13/32 po)

Pour régler le câble, faire glisser le protecteur de caoutchouc pour découvrir le tendeur de câble d'accélérateur.

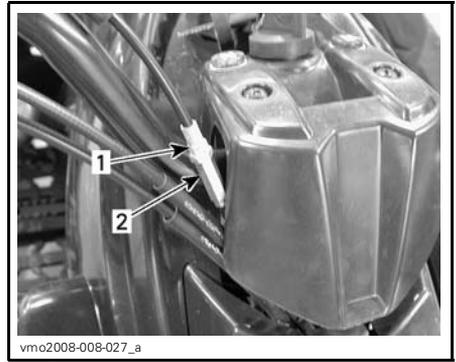


1. Protecteur de caoutchouc

Desserrer l'écrou de blocage et tourner le tendeur de façon à obtenir le réglage approprié.

**REMARQUE:** Mesurer le jeu de l'accélérateur au bout du levier d'accélérateur.

Serrer l'écrou de blocage et remettre le protecteur.



1. Écrou de blocage  
2. Tendeur

**Réglage du limiteur de régime**

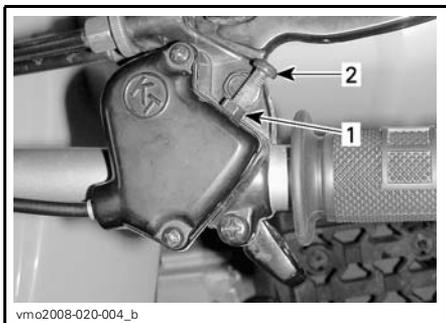
Ce véhicule est muni d'un limiteur de régime réglable.

Il est possible d'augmenter ou de réduire le régime du moteur en modifiant la position de la vis de limiteur de régime au moyen des outils appropriés.

**⚠ AVERTISSEMENT**

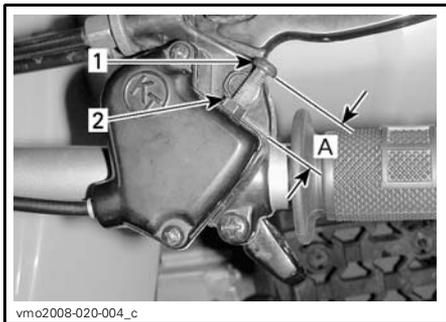
Un adulte devrait toujours restreindre la vitesse maximale du VTT en fonction de l'aptitude de l'enfant à le conduire en toute sécurité. Ne jamais laisser un enfant régler la vis de limiteur de régime.

Pour régler la vis de limiteur de régime, desserrer l'écrou de blocage puis tourner la vis de limiteur de régime en conséquence.



1. Écrou de blocage
2. Vis de limiteur de régime

Pour obtenir la course maximale de la manette d'accélérateur et permettre au véhicule d'atteindre sa vitesse de pointe, régler la manette à 20 mm (0.8 po).



1. Vis de limiteur de régime
  2. Écrou de blocage
- A. 20 mm (0.8 po)

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Si la vis de limiteur de régime est mal réglé, le câble d'accélérateur pourrait être endommagé, ce qui nuirait au fonctionnement de l'accélérateur. Ne pas suivre les recommandations de réglage peut mener à des blessures graves et même au décès.

## Bougie

### Dépose et installation de la bougie



**TYPIQUE — CÔTÉ DROIT DU VÉHICULE**  
1. Emplacement de la bougie

### Dépose



**DÉBRANCHER LE CÂBLE DE BOUGIE**  
1. Câble de bougie

**DESSERRER LA BOUGIE DE UN TOUR**

1. Bougie

Si possible, nettoyer la bougie et la culasse à l'air comprimé.

**⚠ AVERTISSEMENT**

Toujours porter des verres de protection lorsqu'on se sert d'air comprimé.

Dévisser complètement la bougie et l'enlever.

**Installation**

Avant d'installer la bougie, s'assurer que la surface de contact de la culasse et de la bougie n'est pas sale.

Avec une jauge d'épaisseur, régler l'écartement des électrodes entre 0.7 et 0.8 mm (0.027 et 0.031 po).

Appliquer du lubrifiant antigrippage sur les filets de bougie pour éviter un grippage possible.

Serrer la bougie à la main dans la culasse, puis avec une clé dynamométrique et une douille appropriée.

Serrer la bougie à 11 N•m (97 lbf•po).

**Batterie****Dépose et installation de la batterie****⚠ AVERTISSEMENT**

Ne jamais charger la batterie quand elle est dans le véhicule.

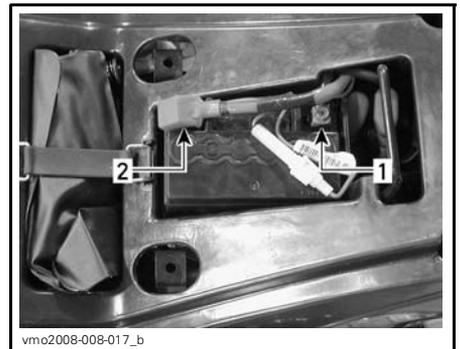
Ces VTT sont munis d'une batterie VRLA. Cet acronyme vient de l'anglais «Valve Regulated Lead Acid», ce qui signifie «au plomb-acide à régulation par soupape». Cette batterie est du type sans entretien.

**⚠ ATTENTION** Ne jamais enlever le capuchon d'étanchéité de la batterie.

Nettoyer les bornes de la batterie avec une brosse métallique. Enduire les bornes de graisse diélectrique afin de les protéger contre l'oxydation.

**Dépose**

Débrancher le câble (-) NOIR en premier, puis le câble (+) ROUGE.



1. NOIR (-)
2. ROUGE (+)

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Toujours respecter cette séquence pour le démontage: débrancher le câble (-) NOIR d'abord. Il peut y avoir des vapeurs d'essence dans le compartiment moteur; une étincelle pourrait les enflammer, ce qui peut causer des blessures.

Enlever la batterie du véhicule.

### Installation

Remettre la batterie dans le véhicule.

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Brancher le câble (+) ROUGE d'abord, puis le câble (-) NOIR. Toujours brancher le câble (+) ROUGE en premier.

## Fusible

### Remplacement du fusible

Le système électrique est protégé par un fusible.

Si le fusible est endommagé, le remplacer par un autre de même puissance.

**⚠ ATTENTION** Ne pas utiliser un fusible d'une capacité supérieure, car cela pourrait causer des dommages importants.

Le porte-fusible est sur le câble (+) ROUGE de la batterie.



1. Porte-fusible

## Feux

### Remplacement des ampoules des phares de jour

*DS 70/DS 90*

## **⚠ AVERTISSEMENT**

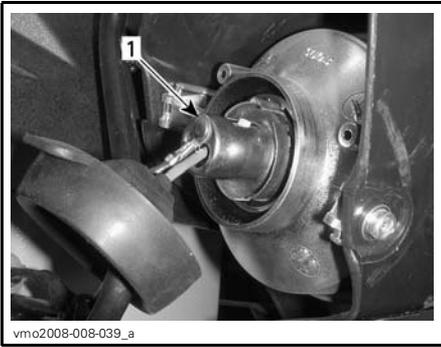
Mettre l'interrupteur d'allumage à «OFF» avant de remplacer une ampoule défectueuse.

Toujours vérifier le bon fonctionnement de l'ampoule après son remplacement.

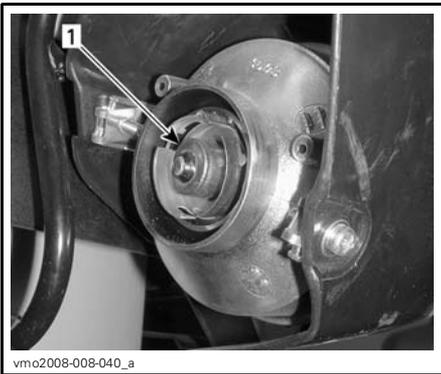


**ENLEVER LE PROTECTEUR DE CAOUTCHOUC**

1. Protecteur de caoutchouc



**APPUYER SUR LE SUPPORT D'AMPOULE ET LE TOURNER DANS LE SENS ANTIHORAIRE**  
1. Support d'ampoule



**TIRER SUR L'AMPOULE POUR L'EXTRAIRE PUIS LA REMPLACER**  
1. Ampoule

## Chaîne et pignons d'entraînement

### Inspection de la chaîne d'entraînement

Vérifier si des maillons ou des rouleaux de chaîne sont endommagés.

Remplacer la chaîne si elle est endommagée d'une quelconque façon.

**⚠ ATTENTION** Remplacer la chaîne, l'axe de pignon et le pignon ensemble pour éviter que la chaîne et le pignon s'usent prématurément.

Vérifier le jeu de la chaîne d'entraînement et le régler au besoin.

### Nettoyage et lubrification de la chaîne d'entraînement

Nettoyer la chaîne en la faisant tremper dans un solvant et en l'agitant.

L'essuyer.

Lubrifier la chaîne au moyen d'un lubrifiant à chaîne du commerce, consulter le *TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE* pour obtenir de plus amples détails.

### Réglage de la chaîne d'entraînement

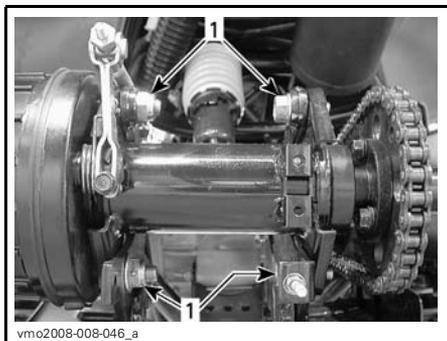
**REMARQUE:** Ne pas régler la chaîne d'entraînement tandis que le conducteur est sur le véhicule. Enlever toute charge du VTT.

Placer le VTT sur une surface de niveau et mettre la transmission au point mort.

Vérifier l'état de la chaîne.

Vérifier, lubrifier et régler la chaîne d'entraînement avant chaque randonnée.

Pour régler la chaîne, desserrer les boulons de blocage d'essieu arrière.



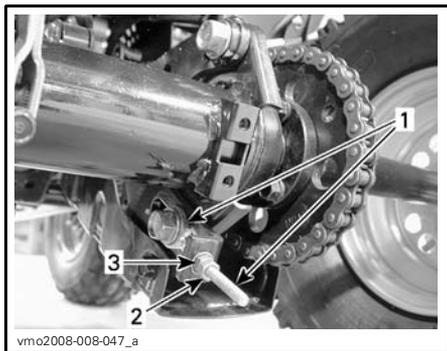
**TYPIQUE — ESSIEU ARRIÈRE**

1. Boulons de blocage

Desserrer l'écrou de blocage du tendeur de chaîne.

Sur les modèles qui en sont munis, appuyer sur le tendeur de chaîne et le maintenir dans cette position pour relâcher la tension de la chaîne.

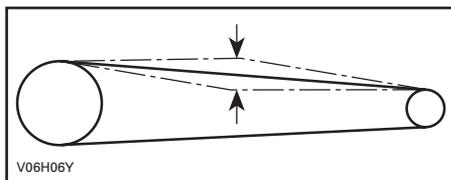
Tourner l'écrou du tendeur jusqu'à ce que le réglage soit adéquat.



**TYPIQUE**

1. Tendeur de chaîne
2. Écrou de blocage de tendeur de chaîne
3. Écrou de tendeur de chaîne

La flèche sur le dessus et le dessous de la chaîne devrait être entre 44 et 57 mm (1-3/4 et 2-1/4 po).



**FLÈCHE:** 44 À 57 MM (1-3/4 À 2-1/4 PO)

Lorsque la flèche est adéquate, serrer l'écrou de blocage du tendeur de chaîne.

Serrer ensuite les boulons de blocage d'essieu d'entraînement à 69 N•m (51 lbf•pi).

**Inspection du rouleau de chaîne d'entraînement**

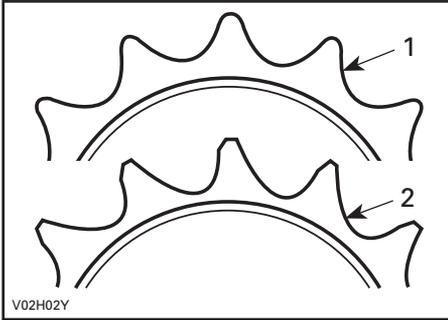
Vérifier si le rouleau de chaîne d'entraînement autour du pivot de bras oscillant est endommagé ou excessivement usé. Le remplacer au besoin.



1. Rouleau de chaîne d'entraînement

**Inspection des pignons menant et mené**

Vérifier que l'essieu à pignon et le pignon ne sont pas déformés. Les remplacer au besoin.



1. En bon état
2. À remplacer

**⚠ ATTENTION** Remplacer la chaîne, l'essieu à pignon et le pignon pour éviter que la chaîne et le pignon ne s'usent prématurément. Installer une nouvelle bague de retenue chaque fois que le pignon est enlevé.

## Pneus et jantes

### Pression des pneus

#### **⚠ AVERTISSEMENT**

La pression des pneus influence grandement la maniabilité et la stabilité du véhicule. Un pneu trop mou risque de se dégonfler davantage et de tourner sur la jante. Un pneu trop dur risque d'éclater. Respecter les pressions recommandées. Comme ce sont des pneus à basse pression, on recommande d'employer une pompe manuelle.

Vérifier la pression lorsque les pneus sont **froids**, c'est-à-dire avant d'utiliser le véhicule. La pression des pneus varie selon la température et l'altitude. Révérifier la pression si une de ces conditions a changé.

Par commodité, un manomètre est fourni dans la boîte à outils.

| <b>PRESSIION DES PNEUS</b> |                                  |
|----------------------------|----------------------------------|
| <b>AVANT ET ARRIÈRE</b>    |                                  |
| <b>MINIMUM</b>             | 25 kPa (3.5 lb/po <sup>2</sup> ) |
| <b>MAXIMUM</b>             | 35 kPa (5 lb/po <sup>2</sup> )   |

Bien que les pneus soient prévus spécialement pour tout type de terrain, une crevaison reste possible. C'est pourquoi on recommande d'emporter une pompe et un nécessaire de réparation.

### État des pneus et des jantes

Il faut parfois retirer les boulons de roue et appliquer du lubrifiant antigrippage pour faciliter une dépose future. Cela est encore plus important quand on utilise le véhicule à proximité d'eau salée ou dans la boue. Enlever un écrou à la fois, lubrifier et resserrer.

Vérifier si les pneus sont endommagés ou usés. Les remplacer au besoin.

Les remplacer au besoin.

### Dépose et installation des roues

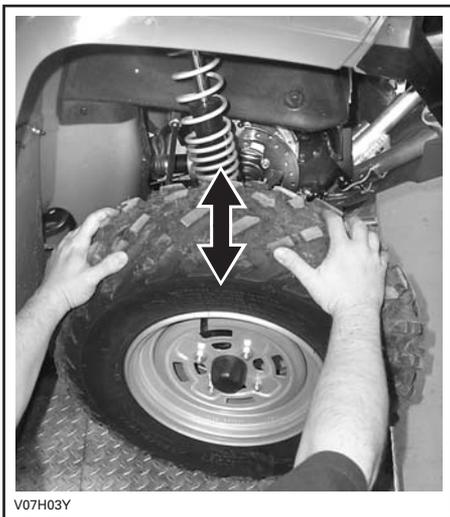
Desserrer les boulons, puis soulever le véhicule. Placer un support sous le véhicule. Dévisser les boulons, puis enlever la roue.

Au moment de remettre la roue, appliquer un lubrifiant antigrippage sur les filets. Serrer les écrous progressivement, en ordre entrecroisé, puis appliquer le couple de serrage final.

| <b>COUPLE DE SERRAGE DES ÉCROUS</b> |                    |
|-------------------------------------|--------------------|
| Avant                               | 40 N•m (30 lbf•pi) |
| Arrière                             | 40 N•m (30 lbf•pi) |

## État des roulements de roue

Tenir la roue par le rebord supérieur, puis tirer et pousser afin de sentir le jeu. Si l'on constate un jeu, s'adresser à un concessionnaire autorisé Can-Am.



TYPIQUE

## Direction

### Lubrification des rotules avant

#### DS 70/DS 90

Lubrifier les rotules avant. Utiliser de la graisse synthétique (N/P 293 550 033) ou l'équivalent. Il y a un raccord de graissage sur chaque rotule.



TYPIQUE

1. Raccord de graissage

## Freins

### Inspection (freins mécaniques)

#### DS 70/DS 90

### **⚠ AVERTISSEMENT**

S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé pour toute réparation du système de freinage.

Vérifier le jeu des manettes de frein et le régler au besoin.

Vérifier le fonctionnement des manettes; elles devraient se déplacer librement et sembler fermes lorsqu'on les serre.

Si on ne peut les régler adéquatement, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

Vérifier si les câbles sont usés, pliés ou effilochés.

Remplacer tout câble usé, effiloché ou autrement endommagé.

Lubrifier les câbles au moyen de lubrifiant à la silicone (N/P 293 600 041) pour limiter l'usure prématurée du câble et s'assurer qu'il se déplace librement.

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Toujours utiliser un lubrifiant à la silicone. L'utilisation d'un autre lubrifiant, à base d'eau par exemple, pourrait faire en sorte que les câbles collent ou soient trop fermes.

Faire vérifier si les tambours de frein sont usés ou endommagés par un concessionnaire autorisé Can-Am.

### ÉPAISSEUR MINIMALE DES SABOTS DE FREIN

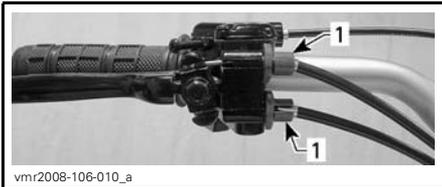
|         |                  |
|---------|------------------|
| Avant   | 1.5 mm (0.06 po) |
| Arrière | 1.5 mm (0.06 po) |

Si on décèle un problème au niveau des freins, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

### Réglage du câble de frein avant

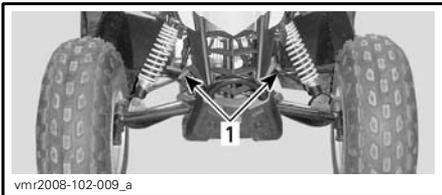
#### *DS 70/DS 90*

Serrer à fond les vis de réglage des câbles de frein.



vmr2008-106-010\_a

1. Vis de réglage sur le levier

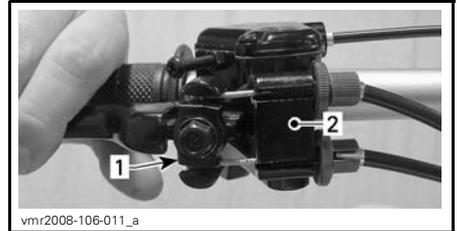


vmr2008-102-009\_a

1. Vis de réglage sur les câbles

Appuyer sur la manette de frein.

Régler le joint de câbles de sorte qu'il est parallèle au support de câble. Tourner les vis de réglage sur le câble (et non sur le levier) au besoin.



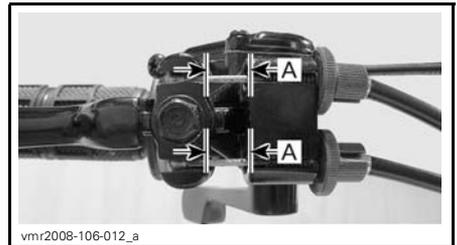
vmr2008-106-011\_a

1. Joint de câble
2. Support de câble

Régler le jeu du câbles au moyen des vis sur le levier.

### RÉGLAGE DES CÂBLES DE FREIN

|     |                                |
|-----|--------------------------------|
| Jeu | 10 à 12 mm<br>(13/32 à 1/2 po) |
|-----|--------------------------------|



vmr2008-106-012\_a

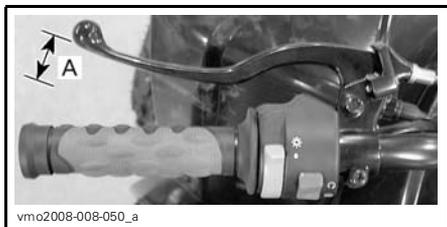
A. 10 et 12 mm (13/32 et 1/2 po)

Serrer le dispositif d'arrêt des vis de réglage.

### Réglage de la manette de frein arrière

#### *DS 70/DS 90*

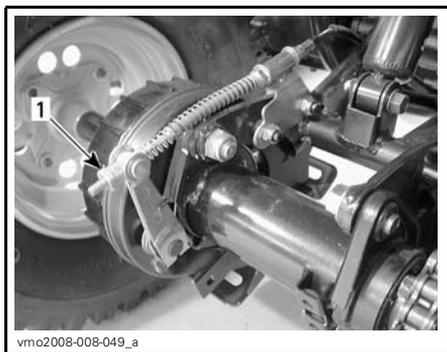
Le jeu normal à l'extrémité du levier se situe entre 15 et 25 mm (19/32 et 1 po).



**JEU NORMAL**

A. 15 à 25 mm (19/32 à 1 po)

Pour régler la manette de frein arrière, tourner le dispositif de réglage de câble de frein jusqu'à ce que le réglage soit adéquat.



1. Dispositif de réglage de câble de frein

**Liquide de frein**

*DS 90 X seulement*

**Liquide de freins recommandé**

Toujours utiliser un liquide de frein qui répond à la norme DOT 4.

**⚠ ATTENTION** Pour éviter que le système de freinage soit gravement endommagé, ne pas utiliser de liquide autre que celui recommandé, et ne pas mélanger différents liquides pour remplir.

**Niveau de liquide de freins**

Le véhicule sur une surface de niveau, vérifier le niveau du liquide de frein dans les réservoirs. Le liquide devrait être au-dessus de la marque MIN.

Ajouter du liquide au besoin. **Ne pas trop remplir.**

Nettoyer le bouchon du réservoir avant de le remettre en place.

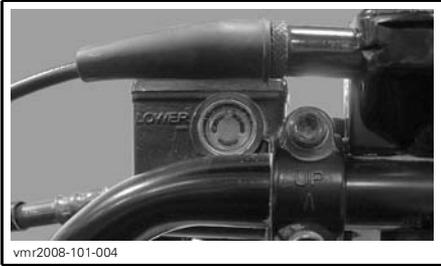
**⚠ ATTENTION** N'utiliser que du liquide de frein DOT 4 provenant d'un récipient scellé. Ne pas utiliser de liquide provenant d'un vieux contenant ou d'un contenant déjà ouvert.

**REMARQUE:** Un niveau bas peut être le symptôme de fuites ou d'une usure avancée des plaquettes. Consulter un concessionnaire Can-Am autorisé.

Les réservoirs de liquide de frein sont sur le guidon au-dessus des leviers de frein.



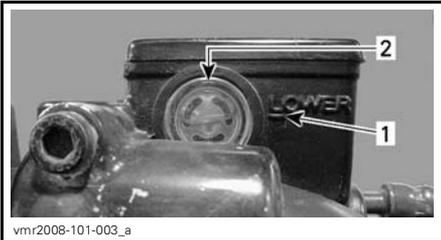
**RÉSÉROIR DE LIQUIDE DE FREIN ARRIÈRE GAUCHE**



vmr2008-101-004  
**RÉSERVOIR DE LIQUIDE DE FREIN AVANT DROIT**

Orienter les roues droit devant pour faire en sorte que les réservoirs soient de niveau.

Vérifier le niveau de liquide; le réservoir est plein lorsque le liquide atteint la partie supérieure de la fenêtre.



vmr2008-101-003\_a  
**TYPICAL**  
1. Minimum  
2. Maximum

Inspecter l'état du soufflet de la manette. Rechercher toute fissure, déchirure, etc. Remplacer au besoin.

Répéter la procédure pour l'autre réservoir.

### Inspection (freins hydrauliques)

*DS 90 X seulement*

## **⚠ AVERTISSEMENT**

S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé pour la vidange du liquide de frein ou tout entretien du système de freinage.

Le système de freinage est hydraulique et ne nécessite aucun réglage.

Pour que les freins demeurent en bon état, vérifier:

- Le niveau de liquide de frein
- Que le système de freinage ne présente aucune fuite
- Si les freins sont propres
- Si les freins sont spongieux
- Si les disques sont très usés
- Si les plaquettes sont usées, endommagées ou desserrées.

Faire vérifier si les plaquettes de frein sont usées ou endommagées par un concessionnaire autorisé Can-Am.

|   |                 |
|---|-----------------|
| <b>ÉPAISSEUR<br/>MINIMALE DES<br/>PLAQUETTES<br/>DE FREIN</b> | 1 mm (.0394 po) |
|---|-----------------|

Si on décèle un problème au niveau des freins, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

## Châssis

### Inspection des fixations

S'assurer que les fixations du véhicule sont en bon état et bien serrées. Resserrer au besoin.

### Inspection du loquet de siège

Enlever le siège et vérifier si le mécanisme du loquet et la tige sont usés ou endommagés. S'adresser à un concessionnaire autorisé Can-Am pour tout remplacement de pièces.

---

# ENTREPOSAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE



## AVERTISSEMENT

Faire vérifier le système d'alimentation par un concessionnaire autorisé Can-Am tel que prescrit au *TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE*.

Si le véhicule n'est pas utilisé pendant plus de quatre mois, il faut le remiser correctement.

S'adresser à un concessionnaire autorisé Can-Am pour connaître les consignes de remisage.

Lorsqu'on utilise le véhicule après une période de remisage, une préparation s'impose. S'adresser à un concessionnaire autorisé Can-Am pour connaître les consignes appropriées.

# ***INFORMATION TECHNIQUE***

# IDENTIFICATION DE VOTRE VÉHICULE

Il se peut que vous ayez à produire, en certaines occasions, les numéros de série de votre véhicule (moteur et châssis). C'est le cas, par exemple, lors d'une réclamation de garantie ou si on a perdu le véhicule. Le concessionnaire autorisé Can-Am a besoin de ces numéros pour bien remplir les réclamations de garantie. BRP ne pourra accepter une réclamation de garantie si le numéro d'identification du moteur (N.I.M.) ou le numéro d'identification du véhicule (N.I.V.) a été enlevé ou altéré. On recommande fortement de noter les numéros de série de votre véhicule et de les transmettre à votre compagnie d'assurance.

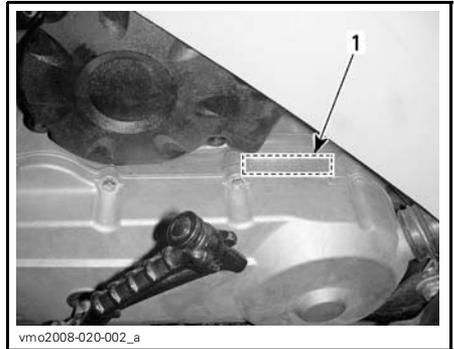
## Emplacement du numéro d'identification du véhicule



**TYPIQUE — AVANT DU VÉHICULE**

1. N.I.V. (Numéro d'identification du véhicule)

## Emplacement du numéro d'identification du moteur



**CÔTÉ GAUCHE DU VÉHICULE**

1. N.I.M. (Numéro d'identification du moteur)

---

# RÉGLEMENTATION RÉGISSANT LE SYSTÈME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE BRUIT

## *Au Canada et aux États-Unis seulement*

**Il est interdit de trafiquer le système de réduction des émissions de bruit!**

En vertu de la loi fédérale américaine et des lois provinciales canadiennes, il peut être interdit d'effectuer les opérations suivantes:

1. La dépose ou la mise hors d'usage par quiconque n'ayant pas pour intention de procéder à l'entretien, à la réparation ou au remplacement d'un dispositif incorporé à un véhicule neuf dans le but d'en contrôler le bruit avant la vente ou la livraison à l'acheteur, ou en cours d'utilisation, ou encore
2. L'utilisation du véhicule après qu'on a procédé à la dépose ou à la mise hors d'usage d'un tel dispositif.

**Les opérations suivantes sont considérées comme des actes de traficage:**

1. La dépose, l'altération ou la perforation du silencieux ou d'un composant du moteur acheminant les gaz d'échappement du moteur.
2. La dépose, l'altération ou la perforation d'une partie du système d'admission d'air.
3. Le remplacement de pièces mobiles du véhicule ou de pièces du système d'échappement ou d'admission d'air par des pièces autres que celles prescrites par le fabricant.
4. Un entretien inadéquat.

# FICHES TECHNIQUES

| MODÈLE                        |            | DS 70  | DS 90/DS 90 X                    |
|-------------------------------|------------|--|----------------------------------|
| <b>MOTEUR</b>                 |            |  |                                  |
| Type                          |            | 4-temps, refroidissement à l'air   |                                  |
| Nombre de cylindres           |            | Un cylindre horizontal   |                                  |
| Cylindrée                     |            | 69.36 cc (4.23 po <sup>3</sup> )   | 89.53 cc (5.46 po <sup>3</sup> ) |
| Démarrage                     |            | Électrique/au pied   |                                  |
| Huile à moteur                | Type       | Huile à moteur SAE 10W 40 de classe SM, SL ou SJ de l'API, on recommande d'utiliser une huile synthétique XP-S 5W 40 |                                  |
|                               | Contenance | Vidange d'huile avec filtre: 1.1 L (1.16 pinte)  |                                  |
| <b>TRANSMISSION</b>           |            |  |                                  |
| Boîte de vitesses             |            | Transmission à changement de vitesse continu (CVC)   |                                  |
| <b>BOÎTE DE VITESSES</b>      |            |  |                                  |
| Type                          |            | 3 positions: marche avant, neutre et marche arrière  |                                  |
| Huile de boîte de vitesses    | Type       | Huile de carter de chaîne XP-S   |                                  |
|                               | Contenance | 165 ml (6 onces É.-U.)   |                                  |
| <b>SYSTÈME D'ALIMENTATION</b> |            |  |                                  |
| Carburateur                   | Marque     | KEHIN avec étrangleur manuel   |                                  |
|                               | Type       | PTE  |                                  |
| Régime de ralenti             |            | ± 100  | 1700 tr/mn                       |
| Carburant                     | Type       |  | Essence sans plomb               |
|                               | Octane     | En Amérique du Nord  | (87 (R + M)/2) ou plus élevé     |
|                               |            | Ailleurs qu'en Amérique du Nord  | 92 RON                           |
| Réservoir d'essence           | Contenance |  | 6 L (1.6 gal. É.-U.)             |

| MODÈLE                    |                           | DS 70   | DS 90/DS 90 X |
|---------------------------|---------------------------|---|---------------|
| <b>SYSTÈME ÉLECTRIQUE</b> |                           |   |               |
| Type d'allumage           |                           | ADC (allumage à décharge de condensateur)   |               |
| Bougies                   | Marque                    | NGK   |               |
|                           | Type                      | CR7HSA  |               |
|                           | Écartement de l'électrode | 0.6 à 0.7 mm (.024 à .027 po)   |               |
| Nombre de bougies         |                           | 1   |               |
| Batterie                  | Type                      | Aucun entretien requis  |               |
|                           | Volt                      | 12 volts, 4 A•h   |               |
| Système de démarrage      |                           | Démarreur électrique/au pied  |               |
| Ampoule de phare de jour  |                           | 2 x 5 W   |               |
| Feu arrière               |                           | S.O.  |               |
| Fusible                   | Principal                 | 15 A  |               |
| <b>SUSPENSION</b>         |                           |   |               |
| Type                      | Avant                     | Suspension indépendante — Bras triangulaire DS 90 X: Suspension indépendante — Bras triangulaire double |               |
|                           | Arrière                   | Bras oscillant rigide   |               |
| Course                    | Avant                     | 86 mm (3.4 po)<br>DS 90 X: 178 mm (7 po)  |               |
|                           | Arrière                   | 160 mm (6.3 po)<br>DS 90 X: 178 mm (7 po)   |               |
| Amortisseur               |                           | Huile<br>DS 90 X: HPG   |               |
| <b>PNEUS</b>              |                           |   |               |
| Pression                  | Avant                     | 25 kPa (3.5 lb/po <sup>2</sup> ) minimum,<br>35 kPa (5 lb/po <sup>2</sup> ) maximum                     |               |
|                           | Arrière                   |   |               |
| Taille                    | Avant                     | 19 x 7-8<br>DS 90 X: 20 x 6-10  |               |
|                           | Arrière                   | 18 x 9.5-8<br>DS 90 X: 18 x 10.5-8  |               |

| MODÈLE                               |         | DS 70  | DS 90/DS 90 X |
|--------------------------------------|---------|--|---------------|
| <b>ROUES</b>                         |         |  |               |
| Taille                               | Avant   | 8 x 5.5<br>DS 90 X: 10 x 5.5                               |               |
|                                      | Arrière | 8 x 7<br>DS 90 X: 8.5 x 8                                  |               |
| Couple de serrage des écrous de roue | Avant   | 40 N•m (30 lbf•pi)   |               |
|                                      | Arrière | 40 N•m (30 lbf•pi)   |               |
| <b>FREINS</b>                        |         |  |               |
| Avant                                |         | Mécanique, à tambour<br>DS 90 X: Hydraulique, à disque     |               |
| Arrière                              |         | Mécanique, à tambour<br>DS 90 X: Hydraulique, à disque     |               |
| Stationnement                        |         | Lever de frein gauche et droit avec frein de stationnement |               |
| <b>DIMENSIONS</b>                    |         |  |               |
| Poids à vide                         |         | 114 kg (251 lb)<br>DS 90 X: 136 kg (300 lb)                |               |
| Longueur hors tout                   |         | 152 cm (59.8 po)   |               |
| Largeur hors tout                    |         | 91 cm (35.6 po)<br>DS 90 X: 111 cm (43 po)                 |               |
| Hauteur hors tout                    |         | 93.5 cm (36.8 po)<br>DS 90 X: 97 cm (38 in)                |               |
| Empattement                          |         | 100 cm (39.4 po)<br>DS 90 X: 102.4 cm (40.3 in)            |               |
| Garde au sol                         |         | 11.5 cm (4.5 po)   |               |

# ***DIAGNOSTIC DES PANNES***

---

# DIRECTIVES TECHNIQUES

---

## LE MOTEUR NE TOURNE PAS

---

1. **L'interrupteur d'allumage est à la position «OFF».**
  - *Placer l'interrupteur à la position «ON».*
2. **Fusible grillé.**
  - *Vérifier le fusible d'alimentation principal.*
3. **Batterie faible ou connexions desserrées.**
  - *Vérifier l'état des connexions et des bornes.*
  - *Faire vérifier la batterie.*
  - *Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.*

## LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER

---

1. **L'interrupteur d'arrêt du moteur est en position «OFF».**
  - *Mettre l'interrupteur en position «ON».*
2. **Le mélange n'est pas suffisamment riche pour faire démarrer un moteur froid.**
  - *Vérifier le niveau d'essence et la méthode de démarrage, en particulier en ce qui concerne l'utilisation de l'étrangleur.*
3. **Moteur noyé (les bougies sont humides lorsqu'on les enlève).**
  - *Lorsque le moteur ne démarre pas après plusieurs tentatives, il peut être noyé. Procéder alors comme suit.*
    - *Tourner l'interrupteur d'allumage «ON» et s'assurer que l'étrangleur est bien fermé.*
    - *Presser à fond l'accélérateur tout en démarrant le moteur.*
    - *Dès que le moteur démarre, relâcher l'accélérateur. Ne pas emballer le moteur.*
  - ***Si le moteur ne démarre toujours pas:***
    - *Débrancher le câble de bougie.*
    - *Enlever la bougie.*
    - *Actionner le démarreur à quelques reprises. Ensuite, installer une nouvelle bougie si possible ou une bougie propre et sèche.*
    - *Démarrer le moteur de la façon décrite plus haut. Si l'on noie encore le moteur, s'adresser à un concessionnaire autorisé Can-Am.*
4. **L'essence ne parvient pas au moteur (bougies sèches lorsqu'on les enlève).**
  - *Vérifier le niveau d'essence. Tourner la soupape d'essence à «ON» (essayer également à la position «RES.»). Il peut y avoir une panne de la pompe à essence ou du carburateur.*
  - *Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.*

---

**LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER (suite)**

---

**5. Bougie/système d'allumage (aucune étincelle).**

- *Enlever la bougie et la rebrancher au câble de bougie. Si aucune étincelle n'apparaît, remplacer la bougie.*
- *Vérifier si l'interrupteur d'allumage et/ou le ou les interrupteurs d'arrêt du moteur se trouvent à la position «ON».*
- *Démarrer le moteur alors que la bougie est mise à la masse au moteur, loin du trou de bougie.*
- *Si le problème persiste, communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.*

**6. Compression du moteur.**

- *Lorsqu'on actionne le moteur avec le démarreur au pied, on devrait percevoir les «cycles» de résistance lorsque le piston parvient au point mort haut. Si on ne détecte aucune résistance, on peut soupçonner une perte importante de compression. Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.*

---

**ACCÉLÉRATION OU PUISSANCE INSUFFISANTE DU MOTEUR**

---

**1. Bougie encrassée, endommagée ou usée.**

- *Nettoyer la bougie et vérifier le degré thermique. Remplacer au besoin.*

**2. L'essence ne parvient pas au moteur.**

- *Voir LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER.*

**3. Réglages du carburateur.**

- *Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.*

**4. Surchauffe du moteur.**

- *Si le moteur surchauffe, essayer ce qui suit:*
  - *Réduire la vitesse du véhicule, mais essayer de le maintenir en mouvement afin d'assurer la circulation d'air au moteur. Si le moteur surchauffe toujours après environ une minute, arrêter le véhicule.*
  - *Appliquer le frein de stationnement et arrêter le moteur.*
  - *Laisser le moteur refroidir.*
  - *S'adresser à un concessionnaire autorisé Can-Am dans les plus brefs délais.*

**5. Boîtier de filtre à air obstrué ou sale.**

- *Vérifier le filtre à air et le nettoyer au besoin.*
- *Vérifier l'emplacement du boyau d'admission d'air.*

**6. Transmission à changement de vitesse continu usée ou sale.**

- *Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.*

---

**RETOURS DE FLAMME DANS LE MOTEUR**

---

**1. Le système d'échappement fuit.**

- *Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.*

## RETOURS DE FLAMME DANS LE MOTEUR (suite)

---

2. **Le moteur surchauffe.**
  - Voir *ACCÉLÉRATION OU PUISSANCE INSUFFISANTE DU MOTEUR*.
3. **Mauvais réglage de l'allumage ou panne du système d'allumage.**
  - *Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.*
4. **Mauvais réglage du carburateur.**
  - *Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.*

## RATÉS D'ALLUMAGE DU MOTEUR

---

1. **Bougie encrassée, endommagée ou usée.**
  - *Nettoyer et vérifier la bougie et son degré thermique. La remplacer au besoin.*
2. **Présence d'eau dans l'essence.**
  - *Vider le système d'alimentation et le remplir d'essence neuve.*

## LE VÉHICULE N'ATTEINT PAS SA VITESSE MAXIMALE

---

1. **Moteur.**
  - Voir *ACCÉLÉRATION OU PUISSANCE INSUFFISANTE DU MOTEUR*.
2. **Frein de stationnement.**
  - *S'assurer que le loquet de levier de frein est complètement déverrouillé.*
3. **Boîtier de filtre à air obstrué ou sale.**
  - *Vérifier le filtre à air et le nettoyer au besoin.*
  - *Vérifier l'emplacement du boyau d'admission d'air.*
4. **Transmission à changement de vitesse continu usée ou sale.**
  - *Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.*

## LE RÉGIME DU MOTEUR AUGMENTE, MAIS LE VÉHICULE N'AVANCE PAS

---

1. **Transmission à changement de vitesse continu défectueuse.**
  - *Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.*
2. **Présence d'eau dans le carter de la transmission à changement de vitesse continu.**
  - *Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.*

# ***GARANTIE***

---

# **GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA: VTT CAN-AM<sup>MC</sup> 2009**

## **1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE**

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP»)\* garantit ses VTT Can-Am 2009 vendues par un concessionnaire BRP autorisé (tel que défini ci-après) aux États-Unis ou au Canada contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine Can-Am installés par un concessionnaire BRP autorisé au moment de la livraison du VTT Can-Am 2009 bénéficient de la même garantie que le VTT.

La présente garantie limitée s'annule si: (i) le VTT a été utilisé dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (ii) une modification du VTT a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou le VTT a été modifié dans le but de changer son utilisation première.

## **2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES ÉTATS OU PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

## **3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE**

Les items suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie:

- L'usure normale;

- Les éléments d’entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main d’œuvre);
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d’entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur VTT Can-Am;
- Les dommages résultant de l’enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l’utilisation de pièces n’ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n’étant pas un concessionnaire BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur VTT Can-Am;
- Les dommages résultant d’un accident, d’une submersion, d’un incendie, d’un vol, d’un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L’utilisation de carburants, d’huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- L’ingestion de neige ou d’eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d’assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.

#### **4) DURÉE DE LA GARANTIE**

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (i) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (ii) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour une période de:

SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale.

Les composants reliés aux émissions qui sont inclus dans le tableau ci-dessous, qui sont installés sur des VTT Can-Am certifiés par l’EPA, et qui sont enregistrés aux États-Unis, sont couverts pour trente (30) mois consécutifs.

| COMPOSANTS RELIÉS AUX ÉMISSIONS             | 70/90/90 X |
|---|------------|
| Carburateur                                 | X          |
| Adaptateur d'admission d'air du carburateur | X          |
| Adaptateur d'admission d'air du moteur      | X          |
| Bobine d'allumage                           | X          |
| Soupape d'injection d'air                   | X          |
| Module de commande du moteur (ECM)          | X          |
| Système de ventilation du carter            | X          |
| Joint de culasse                            | X          |

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

## 5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie ne s'applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes sont remplies:

- Le VTT Can-Am 2009 doit être achetée en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un concessionnaire BRP autorisé à distribuer des produits Can-Am dans le pays où la vente a été conclue («le concessionnaire BRP»);
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- Le VTT Can-Am 2009 doit être enregistrée en bonne et due forme par un concessionnaire BRP autorisé;
- Le VTT Can-Am 2009 doit être achetée dans le pays où le propriétaire réside;
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si les conditions précédentes ne sont pas rencontrées, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question, et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

## 6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser le VTT dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un concessionnaire BRP dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au concessionnaire BRP une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

## 7) CE QUE BRP FERA

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine VTT Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un concessionnaire BRP et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du VTT au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le VTT se trouve en dehors du pays où il a été achetée, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

## 8) GARANTIE FOURNISSEUR

BRP équipe certains VTT Can-Am 2009 avec un récepteur GPS. Ce dernier est couvert par la garantie limitée offerte par le manufacturier du récepteur GPS et n'est pas couvert par la présente garantie limitée. SVP contacter les distributeurs ci-dessous:

### Raytech Électronique

1451, boul. des Laurentides  
Vimont, Laval (Québec)  
H7M 2Y3  
Tél.: 450 975-1015  
Télé.: 800 975-0025/450 975-0817  
Courriel: [raytech@raytech.qc.ca](mailto:raytech@raytech.qc.ca)  
Site Web: [www.raytech.qc.ca](http://www.raytech.qc.ca)  
Coord. GPS: N45o35.25' - W73o42.95'

### Naviclub Ltée

5054, int-Georges  
Lévis (Québec)  
G6V 4P2  
Tél.: 418 835-9279  
Télé.: 418 835-6681  
Courriel: [naviclub@naviclub.com](mailto:naviclub@naviclub.com)  
Site Web: [www.naviclub.com](http://www.naviclub.com)

Votre VTT Can-Am 2009 peut avoir comme équipement original des pneus Carlisle<sup>†</sup> ou ITP<sup>†</sup>. Ces pneus sont garantis séparément par leurs fabricants et nous vous prions de communiquer directement avec le fabricant ou l'un de ses représentants, ou encore, de demander à votre concessionnaire autorisé BRP de vous assister.

### **Carlisle Tire & Wheel Company**

23 Windham Boulevard  
Aiken, SC 29805

Information concernant la garantie:

aux É.-U. 1 800-260-7959

au Canada 1 800-265-6155

au Québec 1 877-997-4999

## **9) TRANSFERT**

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP soit avisé du transfert de propriété de la façon suivante:

1. L'ancien propriétaire communique avec BRP (au numéro de téléphone ci-après) ou avec un concessionnaire BRP autorisé pour lui donner les coordonnées du nouveau propriétaire; ou
2. BRP ou un concessionnaire BRP autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire.

## **10) SERVICE À LA CLIENTÈLE**

Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.

Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte par écrit à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

### **BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.**

VTT CAN-AM

Groupe support à la clientèle

75, rue J.A. Bombardier

Sherbrooke (Québec) J1L 1W3

Tél.: 819 566-3366

\* Aux États-Unis, BRP US Inc. distribue et offre les services reliés aux produits.

© 2008 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

<sup>MC</sup> Marque de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées.

<sup>†</sup>Carlisle et ITP sont des marques de commerce détenues par ou utilisées sous licence de Carlisle Tire & Wheel Company.

---

# **GARANTIE LIMITÉE BRP INTERNATIONALE: QUAD CAN-AM<sup>MC</sup> 2009**

## **1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE**

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP»)\* garantit ses Quad Can-Am 2009 vendus par un distributeur/concessionnaire Can-Am autorisé (tel que défini ci-après) hors du Canada, des États-Unis et des pays membres de l'Espace Économique Européen (ce qui comprends les états membres de l'Union Européenne plus la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine Quad Can-Am installés par un distributeur/concessionnaire Can-Am autorisé (tel que défini ci-après) au moment de la livraison du Quad Can-Am 2009 bénéficient de la même garantie.

La présente garantie limitée s'annule si: (i) le quad a été utilisé dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (ii) une modification du quad a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou le quad a été modifié dans le but de changer son utilisation première.

## **2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire Can-Am, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

### **3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE**

Les items suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie:

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main d'œuvre);
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur Quad Can-Am;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un distributeur/concessionnaire Can-Am autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur Quad Can-Am;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- L'ingestion de neige ou d'eau dans le moteur;
- Les dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.

### **4) DURÉE DE LA GARANTIE**

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (i) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (ii) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour une période de:

SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

### **5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE**

La présente garantie ne s'applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes sont remplies:

- Le Quad Can-Am 2009 doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par leur premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire Can-Am autorisé à distribuer des produits Can-Am dans le pays où la vente a été conclue («le distributeur/concessionnaire Can-Am»);

- Le processus d’inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- Le Quad Can-Am 2009 doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire Can-Am autorisé;
- Le Quad Can-Am 2009 doit être acheté dans le pays ou l’union de pays où le propriétaire réside;
- L’entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l’entretien a été effectué adéquatement.

Si les conditions précédentes ne sont pas rencontrées, BRP n’a pas l’obligation d’honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question, et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

## **6) CONDITIONS D’OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE**

Le consommateur doit cesser d'utiliser le quad dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un distributeur/concessionnaire Can-Am dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au distributeur/concessionnaire Can-Am une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

## **7) CE QUE BRP FERA**

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine de Quad Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un distributeur/concessionnaire Can-Am et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du quad au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le quad se trouve en dehors du pays où il a été acheté, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

## 8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un distributeur/concessionnaire Can-Am autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive les coordonnées du nouveau propriétaire.

## 9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

1. Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.
2. Si la situation persiste, veuillez communiquer avec le département de service du distributeur qui pourra vous aider à résoudre le problème.
3. Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

**Pour l'Europe, le Moyen-Orient, l'Afrique, la Russie et la CEI, veuillez communiquer avec notre bureau européen:**

BRP EUROPE N.V.

Groupe support à la clientèle  
Skaldenstraat 125  
9042 Gent  
Belgium  
Tel.: + 32-9-218-26-00

**Pour la Scandinavie, veuillez communiquer avec notre bureau de Finlande:**

BRP FINLAND OY

Service après-vente  
Ahjotie 30  
Fin-96320 Rovaniemi  
Finland  
Tel.: + 358 16 3208 111

**Pour tous les autres pays, veuillez communiquer avec votre distributeur local ou contacter notre bureau nord-américain:**

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

Groupe support à la clientèle  
75, rue J.A. Bombardier  
Sherbrooke (Québec) J1L 1W3  
Tél.: 819 566-3366

Vous trouverez les coordonnées de votre distributeur local sur [www.brp.com](http://www.brp.com).

\* Dans le territoire couvert par cette garantie limitée, Bombardier Produits Récréatifs inc. ou ses sociétés affiliées distribue et offre les services reliés aux produits.

© 2008 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

<sup>MC</sup> Marque de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées.

---

# **GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN: QUAD CAN-AM<sup>MC</sup> 2009**

## **1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE**

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP»)\* garantit ses quads Can-Am année-modèle 2009 neufs et non utilisés vendus par des distributeurs/concessionnaires BRP autorisés («Distributeurs/Concessionnaires») dans les états membres de l'Espace Économique Européen («EEE») (ce qui comprends les états membres de l'Union Européenne plus la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine quad Can-Am installés par un Distributeur/Concessionnaire BRP autorisé au moment de la livraison du quad Can-Am 2009 bénéficient de la même garantie que le quad.

La présente garantie limitée s'annule si: (i) le quad a été utilisé dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (ii) une modification du quad a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou le quad a été modifié dans le but de changer son utilisation première.

## **2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT À L'AUTRE.

Ni un distributeur, ni un Distributeur/Concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

### **3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE**

Les items suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie:

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main d'œuvre);
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur Quad Can-Am;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un Distributeur/Concessionnaire autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur Quad Can-Am;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- L'ingestion de neige ou d'eau dans le moteur;
- Les dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.

### **4) DURÉE DE LA GARANTIE**

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (i) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (ii) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une période de:

VINGT-QUATRE (24) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée.

SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation commerciale ou de location.

Un produit est utilisé à des fins commerciales lorsqu'on l'utilise dans le cadre de tout travail ou emploi qui génère des revenus, à n'importe quel moment de la période de garantie. Un produit est également utilisé à des fins commerciales lorsque, à n'importe quel moment de la période de garantie, il est immatriculé à des fins commerciales.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

## 5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie ne s'applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes sont remplies:

- Le quad Can-Am 2009 doit être achetée en tant que véhicule neuf et non utilisé par leur premier propriétaire auprès d'un Distributeur/Concessionnaire Can-Am autorisé à distribuer des produits Can-Am dans le pays où la vente a été conclue;
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- Le quad Can-Am 2009 doit être enregistré en bonne et due forme par un Distributeur/Concessionnaire Can-Am autorisé;
- Le quad Can-Am 2009 doit être achetée dans l'EEE;
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si les conditions précédentes ne sont pas rencontrées, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

## 6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser le quad dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un Distributeur/Concessionnaire BRP dans les deux (2) mois suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au Distributeur/Concessionnaire BRP une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veuillez prendre note que la période pour aviser un Distributeur/Concessionnaire BRP est sujette aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

## 7) CE QUE BRP FERA

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un Distributeur/Concessionnaire BRP et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du quad au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le quad se trouve en dehors de l'EEE, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

## **8) TRANSFERT**

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un Distributeur/Concessionnaire BRP autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a acceptée le transfert de propriété, et reçoive les coordonnées du nouveau propriétaire.

## **9) SERVICE À LA CLIENTÈLE**

Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.

Si la situation persiste, veuillez communiquer avec le département de service du distributeur qui pourra vous aider à résoudre le problème.

Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

**Pour l'Europe, le Moyen-Orient, l'Afrique, la Russie et la CEI, veuillez communiquer avec notre bureau européen:**

**BRP EUROPE N.V.**

Groupe support à la clientèle  
Skaldenstraat 125  
9042 Gent  
Belgium  
Tel.: + 32-9-218-26-00

**Pour la Scandinavie, veuillez communiquer avec notre bureau de Finlande:**

**BRP FINLAND OY**

Service après-vente  
Ahjotie 30  
Fin-96320 Rovaniemi  
Finland  
Tel.: + 358 16 3208 111

**Pour tous les autres pays, veuillez communiquer avec votre distributeur local ou contacter notre bureau nord-américain:**

**BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.**

Groupe support à la clientèle  
75, rue J.A. Bombardier  
Sherbrooke (Québec) J1L 1W3  
Tél.: 819 566-3366

Vous trouverez les coordonnées de votre distributeur local sur [www.brp.com](http://www.brp.com).

## **CONDITIONS ADDITIONNELLES POUR LA FRANCE**

**Les termes et conditions suivants ne sont applicables qu'aux produits vendus en France:**

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. Pour être conforme au contrat, le bien doit:

1. Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant:
  - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle;
  - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage;
2. Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

\* Dans le territoire couvert par cette garantie limitée, Bombardier Produits Récréatifs inc. ou ses sociétés affiliées distribue et offre les services reliés aux produits.

© 2008 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

<sup>MC</sup> Marque de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées.

---

# RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Nous tenons à vous informer que vos coordonnées seront utilisées à des fins de sécurité et de garantie. Parfois, nous utilisons aussi les coordonnées de nos clients pour les renseigner sur nos produits et nos offres. Si vous préférez ne pas recevoir d'information à propos de nos produits, offres et services, écrivez-nous à l'adresse ci-après.

Prenez également note que, de temps à autre, des organismes de confiance sélectionnés avec soin peuvent être autorisés à utiliser les coordonnées de nos clients pour promouvoir des produits et services de qualité. Si vous ne désirez pas que vos coordonnées soient transmises à ces organismes, écrivez-nous à l'adresse suivante.

## **Au Canada**

### **BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.**

Service de la garantie  
75, rue J.-A. Bombardier  
Sherbrooke (Québec) J1L 1W3  
Télécopieur: 819 566-3590

## **Aux États-Unis**

### **BRP US INC.**

Warranty Department  
7575 Bombardier Court  
Wausau WI 54401  
Tél.: 715 848-4957

## **Autres pays dans le monde**

### **DISTRIBUTION EUROPÉENNE DE BRP**

Service de la garantie  
Chemin de Messidor 5-7  
1006 Lausanne Suisse  
Télécopieur: + 41213187801

---

# CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE

Si vous déménagez ou devenez le nouveau propriétaire du véhicule, veuillez aviser BRP:

- en postant l'une des cartes (ci-dessous)
- en composant, **si vous habitez l'Amérique du Nord**, le 819 566-3366 (Canada) ou le 715 848-4957 (É.-U.)
- en prenant contact avec un concessionnaire Can-Am autorisé.

S'il s'agit d'un changement de propriété, veuillez fournir la preuve que le propriétaire précédent accepte le transfert.

Il est important d'aviser BRP même après l'expiration de la garantie limitée car cela nous permet de joindre le propriétaire lorsque nécessaire, comme à l'occasion d'un rappel sécuritaire. C'est la responsabilité du propriétaire d'aviser BRP.

**VÉHICULES VOLÉS:** Si votre véhicule est volé, vous devriez aviser BRP ou un concessionnaire Can-Am autorisé. On vous demandera vos nom, adresse, numéro de téléphone ainsi que le numéro d'identification du véhicule et la date à laquelle le véhicule a été volé.

## **Amérique du Nord**

**BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.**

Service de la garantie  
75, rue J.A. Bombardier  
Sherbrooke (Québec) J1L 1W3  
Canada

## **Autres pays dans le monde**

**DISTRIBUTION EUROPÉENNE DE BRP**

Service de la garantie  
Chemin de Messidor 5-7  
1006 Lausanne  
Suisse







NUMÉRO DE MODÈLE  
DU VTT \_\_\_\_\_

NUMÉRO D'IDENTIFICATION  
DU VÉHICULE (N.I.V.) \_\_\_\_\_

NUMÉRO D'IDENTIFICATION  
DU MOTEUR (N.I.M.) \_\_\_\_\_

Propriétaire : \_\_\_\_\_  
NOM

N° \_\_\_\_\_ RUE \_\_\_\_\_ APP. \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_ ÉTAT OU PROVINCE \_\_\_\_\_ CODE POSTAL \_\_\_\_\_

Date d'achat \_\_\_\_\_  
JOUR MOIS ANNÉE

Date d'expiration  
de la garantie \_\_\_\_\_  
JOUR MOIS ANNÉE

À faire remplir par le concessionnaire lors de la vente

SCEAU DU CONCESSIONNAIRE

V00A21L

Veuillez communiquer avec le concessionnaire qui vous a vendu votre VTT pour vous assurer qu'il l'a enregistré auprès de BRP.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

 **AVERTISSEMENT**

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.



## AVERTISSEMENT

**LA CONDUITE DE CE VÉHICULE PEUT ÊTRE DANGEREUSE.** Une collision ou un renversement peut se produire rapidement, même pendant des manoeuvres telles les tournants, la conduite en pente ou sur des obstacles si vous omettez de prendre les précautions nécessaires.

**DES BLESSURES SÉRIEUSES OU MÊME MORTELLES** pourraient résulter du non-respect de ces directives:

- **LISEZ CE GUIDE DU CONDUCTEUR ET TOUTES LES ÉTIQUETTES AVANT D'UTILISER CE VÉHICULE.**
- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VÉHICULE AVANT D'EN AVOIR APPRIS LE FONCTIONNEMENT.** Les novices devraient suivre un cours de formation certifié.
- **NE TRANSPORTEZ JAMAIS DE PASSAGER.** Vous courrez davantage le risque de perdre le contrôle de votre véhicule lorsque vous transportez un passager.
- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VÉHICULE SUR UNE SURFACE ASPHALTÉE.** Vous courrez davantage le risque de perdre le contrôle de votre véhicule lorsque vous conduisez votre véhicule tout-terrain sur une surface asphaltée.
- **NE CONDUISEZ JAMAIS CE VTT SUR UNE VOIE PUBLIQUE.** Il y a risque de collision avec un autre véhicule si vous circulez sur une voie publique avec votre véhicule.
- **PORTEZ TOUJOURS UN CASQUE APPROUVÉ,** des verres de protection et des vêtements protecteurs.
- **NE JAMAIS CONDUIRE SOUS L'EFFET DE L'ALCOOL OU DE LA DROGUE.** Ces substances réduisent le temps de réaction et troublent le jugement.
- **NE CONDUISEZ JAMAIS CE VÉHICULE À DES VITESSES EXCESSIVES.** Vous courrez davantage le risque de perdre le contrôle de ce véhicule quand vous conduisez à une vitesse trop élevée sans tenir compte du terrain, de la visibilité et de votre expérience.
- **N'ESSAYEZ JAMAIS DE FAIRE DES CABRÉS, DES SAUTS OU D'AUTRES MANOEUVRES PÉRILLEUSES.**

219 000 565

CA

OPERATOR'S GUIDE, DS 70, 90, 90 X / FRENCH  
GUIDE DU CONDUCTEUR, DS 70, 90, 90 X / FRANÇAIS

FAIT AU / MADE IN CANADA

U/M:P.C.